



Rapport de la deuxième session du Groupe de travail de la CTOI sur les thons néritiques

Penang, Malaisie, 19-21 novembre 2012

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres nations et organisations internationales
concernées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC-WPNT02 2012. Rapport de la deuxième session
du Groupe de travail de la CTOI sur les thons néritiques
Penang, Malaisie, 19-21 novembre 2012 *IOTC-2012-
WPNT02-R[F]* : 70 pp.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure et dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Coordonnées :

Indian Ocean Tuna Commission
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tel. : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Email : secretariat@iotc.org
Site Internet : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

B	Biomasse (totale)
BLT	Bonitou
B _{PME}	Biomasse produisant une PME
BOBLME	Grands écosystèmes marins de la baie du Bengal (projet)
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
COM	Thazard rayé
CPC	Parties contractantes et parties coopérantes non-contractantes
PUE	Prises par unité d'effort
actuel	Période/durée actuelle, c.-à-d. F _{actuel} représente la mortalité par pêche pour l'année d'évaluation en cours.
UE	Union européenne
ZEE	Zone économique exclusive
F	Mortalité par pêche ; F ₂₀₁₁ correspond à la mortalité par pêche estimée pour l'année 2011
DCP	Dispositif de concentration de poissons
F _{PME}	Mortalité par pêche à la PME
FRI	Auxide
GUT	Thazard ponctué
OI	Océan Indien
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
KAW	Thonine orientale
LL	Palangre
LOT	Thon mignon
M	Mortalité naturelle
PME	Production maximale équilibrée
n.a.	Non applicable
OIN	Océan Indien nord
PS	Senne
PRO	Programme régional d'observateurs
CS	Comité scientifique de la CTOI
SB	Biomasse féconde (parfois exprimée SSB)
SB _{PME}	Biomasse féconde du stock qui produit une PME
SFI	Initiative « Pêche intelligente »
VB	Von Bertalanffy (croissance)
GTTN	Groupe de travail de la CTOI sur les thons néritiques
WWF	Fonds mondial pour la nature

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF

La deuxième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN02) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Penang, Malaisie, du 19 au 21 novembre 2012. Au total, 35 participants ont participé à la session, y compris deux experts invités, Dr Shane Griffiths du CSIRO, Australie et Dr Terrence Dammannagoda de la *Queensland University of Technology*, Australie.

Les recommandations suivantes constituent une sélection de l'ensemble des recommandations du GTTN02 au Comité scientifique, qui sont fournies en [Annexe IV](#).

Conclusions du Comité scientifique

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI sont devenus aussi importants, voire plus importants, que les trois espèces de thons tropicaux (patudo, listao et albacore) pour la plupart des pays côtiers de la CTOI, avec des prises totales débarquées estimées à 605 359 t en 2011, par conséquent ils devraient recevoir des ressources convenables de la part de la CTOI pour en assurer la gestion. ([para.7](#))

Discussion générale concernant les données

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de demander à la Commission d'accroître la ligne budgétaire allouée au renforcement des compétences au sein de la CTOI afin que des ateliers/formations sur le renforcement des compétences puissent être organisés en 2013 et 2014 concernant la collecte, la déclaration et l'analyse des données de prises et effort des thons néritiques et espèces apparentées. Si nécessaire, cette session de formation comprendra des informations expliquant l'ensemble du processus de la CTOI, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse, ainsi que la manière dont les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion. ([para.26](#))

Thonine orientale – Elaboration d'avis techniques sur son état

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour la thonine orientale (*Euthynnus affinis*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource - [Annexe IX](#) ([para.48](#))

Thon mignon – Elaboration d'avis techniques sur son état

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thon mignon (*Thunnus tonggol*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource - [Annexe X](#) ([para.64](#))

Thazard rayé – Elaboration d'avis techniques sur son état

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource - [Annexe XII](#) ([para.76](#))

Jeux de données disponibles

NOTANT que certaines CPC, en particulier l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande, ont recueilli de nombreux jeux de données sur les espèces de thons néritiques au cours de longues périodes temporelles, le GTTN a réitéré sa précédente **RECOMMANDATION** selon laquelle ces données, de même que celles d'autres CPC, devraient être soumises au Secrétariat de la CTOI, conformément aux exigences adoptées par les Membres de la CTOI dans la Résolution 10/02. Ceci permettrait au GTTN d'élaborer, à l'avenir, des indicateurs d'état des stocks, ou encore de réaliser des évaluations complètes des stocks d'espèces de thons néritiques. ([para.124](#))

Elaboration d'avis de gestion pour les autres espèces de thons néritiques

Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de prendre note des avis de gestion élaborés pour le bonitou, l'auxide et le thazard ponctué et fournis dans le résumé d'état de stock provisoire de chacune de ces espèces : ([para.129](#))

- Bonitou (*Auxis rochei*) – [Annexe VII](#)
- Auxide (*Auxis thazard*) – [Annexe VIII](#)
- Thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) – [Annexe IX](#)

Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les espèces de thons néritiques constituent, dans de nombreux cas, les principales espèces commerciales de thons et espèces apparentées exploitées par la majorité des États côtiers de l'océan Indien et, en tant que telles, elles devraient avoir le même statut que les autres en termes d'investissement de temps et de ressources. ([para.131](#))

Approches de détermination de l'état du stock fondées sur les risques

Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre en place un processus permettant de fournir les informations nécessaires au CS afin qu'il envisage d'utiliser l'approche selon le "poids des preuves" pour déterminer l'état des stocks d'espèces, en sus de l'approche actuelle reposant uniquement sur des techniques d'évaluation de stock entièrement quantitatives. ([para.136](#))

Recommandations et priorités de recherche – Révision du plan de travail du GTTN

Structure de stock

Le GTTN est **CONVENU** d'utiliser le Tableau 2 comme point de départ pour l'élaboration de projets de recherche visant à déterminer la structure de stock potentielle des thons néritiques dans l'océan Indien et a **RECOMMANDE** au CS de noter que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le bonitou, l'auxide, la thonine orientale, le thon mignon le thazard ponctué et le thazard rayé seraient supposés exister en tant que stocks uniques dans l'ensemble de l'océan Indien, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé. ([para.139](#))

Standardisation des PUE

Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI d'entreprendre une série d'ateliers de formation initiale/d'exercices de renforcement des compétences sur la standardisation des PUE, les évaluations de stock et autres analyses de données en 2013 et 2014, et au CS de demander à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires à cette fin dans le budget de la CTOI. ([para.151](#))

Examen et adoption du rapport provisoire du deuxième GTTN

Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTTN02, fourni en [Annexe IV](#). ([para.161](#))

Un résumé de l'état de stock des six espèces de thons néritiques sous mandat de la CTOI est fourni dans le [Tableau 1](#), les prises totales débarquées étant estimées à 605 359 t en 2011.

Tableau 1. Résumé de l'état des espèces de thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI.

Stock	Indicateurs	2009	2010	2011	2012	Avis à la Commission
<p>Thons néritiques : Ces espèces sont importantes pour les pêcheries artisanales et à petite échelle, et sont presque toujours pêchées dans la ZEE des pays côtiers de l'OI. Elles ne sont pêchées qu'occasionnellement par les pêcheries industrielles.</p>						
Bonitou <i>Auxis rochei</i>	Capture 2011 : 4 949 t Captures moyennes 2007-2011 : 2 961 t PME : Inconnu					<p>Aucune évaluation quantitative du stock de ces espèces dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Toutefois, certains aspects de la biologie, de la productivité et des pêcheries ciblant ces espèces, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude. L'augmentation continue des prises annuelles de la plupart de ces espèces, ces dernières années, a accru la pression de pêche sur l'ensemble des stocks de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur les ressources. La fidélité apparente de ces espèces à des zones/régions particulières constitue une source d'inquiétude car une surpêche dans ces zones peut mener à un appauvrissement localisé. Cliquez sur chacune des espèces ci-dessous pour consulter son résumé d'état de stock complet:</p> <ul style="list-style-type: none"> Bonitou (<i>Auxis rochei</i>) Auxide (<i>Auxis thazard</i>) Thonine orientale (<i>Euthynnus affinis</i>) Thon mignon (<i>Thunnus tonggol</i>) Thazard ponctué (<i>Scomberomorus guttatus</i>) Thazard rayé (<i>Scomberomorus commerson</i>)
Auxide <i>Auxis thazard</i>	Capture 2011 : 83 210 t Captures moyennes 2007-2011 : 75 777 t PME : Inconnu					
Thonine orientale <i>Euthynnus affinis</i>	Capture 2011 : 143 393 t Captures moyennes 2007-2011 : 134 314 t PME : Inconnu					
Thon mignon <i>Thunnus tonggol</i>	Capture 2011 : 177 795 t Captures moyennes 2007-2011 : 134 871 t PME : Inconnu					
Thazard ponctué <i>Scomberomorus guttatus</i>	Capture 2011 : 49 832 t Captures moyennes 2006-2010 : 44 457 t PME : Inconnu					
Thazard rayé <i>Scomberomorus commerson</i>	Capture 2011 : 146 180 t Captures moyennes 2007-2011 : 130 476 t PME : Inconnu					

Légende du code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Non évalué/Incertain		

1. OUVERTURE DE LA REUNION

1. La deuxième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (GTTN02) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Penang, Malaisie, du 19 au 21 novembre 2012. Au total, 35 participants ont assisté à la session. La liste des participants est fournie en [Annexe I](#). La réunion a été ouverte par le président, Dr Prathibha Rohit, d'Inde, qui a souhaité la bienvenue à Penang, Malaisie, aux participants, dont deux experts invités, Dr Shane Griffiths du CSIRO, Australie, et Dr Terrence Dammannagoda de la *Queensland University of Technology*, Australie.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

2. Le GTTN a **ADOPTÉ** l'ordre du jour fourni en [Annexe II](#). Les documents présentés au GTTN sont listés en [Annexe III](#).

3. CONCLUSIONS DE LA QUATORZIEME SESSION DU COMITE SCIENTIFIQUE

3. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPNT02-03 qui résume les principales conclusions de la quatorzième session du Comité scientifique (CS) en ce qui concerne les sujets relatifs aux travaux du GTTN.
4. Le GTTN a **PRIS NOTE** de la déclaration du CS selon laquelle les conclusions des réunions du GTTN constitueront la base d'un groupe productif et dynamique de scientifiques nationaux, centré sur les stocks de thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI, dont on sait qu'ils ont une importance cruciale pour de nombreux États côtiers de l'océan Indien.
5. Le GTTN a **NOTE** que le CS était convenu qu'il existe très peu d'informations sur la structure de population et le parcours migratoire de la plupart des thons néritiques dans l'océan Indien, c'est pourquoi des recherches, comprenant deux voies de recherches distinctes, doivent être menées : i) recherches génétiques pour déterminer la connexité des thons néritiques dans l'ensemble de leur répartition, et ii) recherches basées sur le marquage pour mieux comprendre les dynamiques des mouvements, les éventuelles zones de frai et la mortalité après remise à l'eau des thons néritiques pour les diverses pêcheries de l'océan Indien.
6. Le GTTN a **PRIS NOTE** des recommandations de la quatorzième session du CS sur les données et les recherches relatives aux thons néritiques et est convenu de réfléchir à la meilleure manière de progresser sur ces questions au cours de la réunion.
7. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI sont devenus aussi importants, voire plus importants, que les trois espèces de thons tropicaux (patudo, listao et albacore) pour la plupart des pays côtiers de la CTOI, avec des prises totales débarquées estimées à 605 359 t en 2011, par conséquent ils devraient recevoir des ressources convenables de la part de la CTOI pour en assurer la gestion.

4. CONCLUSIONS DES SESSIONS DE LA COMMISSION

4.1 Conclusions de la seizième session de la Commission

8. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPEB08-04 qui résume les principales conclusions de la seizième session de la Commission en ce qui concerne les sujets relatifs aux travaux du GTEPA.
9. Le GTTN a **PRIS NOTE** des 15 Mesures de conservation et de gestion (MCG) adoptées lors de la 16ème session de la Commission (composées de 13 résolutions et 2 recommandations), notamment des trois MCG suivantes, qui ont un impact direct sur le travail du GTTN : Résolution 12/01 *Sur l'application du principe de précaution* ; Résolution 12/03 *Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI* ; Résolution 12/12 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI* et Recommandation 12/14 *Sur des niveaux de référence cibles et limites provisoires*.
10. Le GTTN a **PRIS NOTE** de la demande de la Commission selon laquelle toutes les CPC identifiées dans l'Annexe VIII du rapport du CS14 doivent améliorer la collecte et la déclaration de leurs données, en particulier en tenant compte du fait que la Commission a entamé un processus de consultation visant l'élaboration de

critères destinés à un système d'allocation des quotas. La demande de la Commission était fondée sur des informations fournies par le CS indiquant que seule une faible amélioration de la quantité des statistiques halieutiques mises à la disposition du CS et de ses groupes de travail avait été obtenue en 2011. Les données halieutiques sur les espèces cibles et de prises accessoires de certains engins et certaines flottilles sont manquantes ou incomplètes pour quelques pêcheries industrielles et artisanales, comme cela a été identifié par le CS dans l'Annexe VIII du rapport du CS14 : « *Recommandations consolidées aux CPC relatives à l'amélioration de la collecte, du suivi et de la déclaration des données et aux recherches* ».

11. Le GTTN a **PRIS NOTE** de la demande de la Commission selon laquelle toutes les CPC de la CTOI doivent mettre en place de toute urgence les exigences de la Résolution 11/04 *sur un Programme Régional d'Observateurs*, qui stipule que : « *L'observateur, dans les 30 jours suivant la fin de chaque marée, fera rapport à la CPC du navire. La CPC transmettra, sous au plus 150 jours, chaque rapport (pour lequel il est recommandé d'utiliser une grille de 1°x1°), dans la mesure où le flux de transmission des rapports de l'observateur placé à bord du palangrier est assuré, au Secrétaire exécutif, qui le mettra, sur demande, à la disposition du Comité scientifique. Dans le cas où le navire pêche dans la ZEE d'un État côtier, le rapport sera également transmis à cet État.* » La soumission, dans les délais, des rapports de marée d'observateurs au Secrétariat est nécessaire pour que le CS accomplisse les tâches qui lui sont assignées par la Commission, y compris l'analyse de données précises et à haute résolution, en particulier sur les prises accessoires, qui permettront aux scientifiques de mieux évaluer les impacts des pêcheries ciblant les thons et espèces apparentées sur les espèces de prises accessoires.
12. Le GTTN a **PRIS NOTE** des conclusions de la seizième session de la Commission et est convenu de réfléchir au cours de la réunion à la meilleure façon de fournir au CS les informations dont il a besoin pour satisfaire la demande de la Commission.

4.2 Examen des mesures de conservation et de gestion relatives aux thons néritiques

13. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2011-WPNT02-05 qui vise à encourager le GTTN à réexaminer les Mesures de conservation et de gestion existantes (MCG) concernant les thons néritiques, et, le cas échéant, 1) à fournir des recommandations au CS sur la nécessité d'effectuer des modifications ou non, et 2) à recommander la nécessité de formuler d'autres MCG ou non.
14. Le GTTN est **CONVENU** d'envisager de proposer des modifications en vue de l'amélioration des MCG existantes, suite aux discussions qui se tiendront au cours de cette réunion du GTEPA.

5. PROGRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU GTTN01

15. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPNT02-06 qui fournit une mise à jour des progrès réalisés quant à la mise en place des recommandations de la première session du GTTN, et qui fournit également des recommandations alternatives à étudier et éventuellement adopter par les participants.
16. Le GTTN s'est **ACCORDE** sur une liste de recommandations revues, énumérées tout au long de ce rapport ainsi que sur une liste de recommandations consolidées ([Annexe IV](#)), pour étude par le Comité scientifique.

6. INFORMATIONS RECENTES SUR LES PECHERIES ET LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES RELATIVES AUX THONS NERITIQUES

Base de données de la CTOI

17. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPNT02-07 qui fournit un aperçu de l'état des informations sur les six espèces de thons néritiques et espèces apparentées reçues par le Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI*, pour la période 1950-2011. Les statistiques de l'année 2011 représentent des informations provisoires sur les captures. Un résumé est fourni en [Annexe Va-Vf](#).
18. Le GTTN a **PRIS NOTE** des principaux problèmes concernant les données sur les thons néritiques considérés comme nuisant à la qualité des statistiques disponibles à la CTOI, par type de jeu de données et pêcherie, lesquels sont fournis en [Annexe VI](#), et a **RECOMMANDE** aux CPC listées dans l'Annexe de s'efforcer de remédier aux problèmes identifiés sur les données et d'en faire un compte-rendu au GTTN lors de sa prochaine réunion.
19. Le GTTN est **CONVENU** que les données sur les espèces de thons néritiques détenues par le Secrétariat de la CTOI demeurent très médiocres, malgré les exigences de déclaration adoptées par les Membres de la Commission dans le cadre de la Résolution 10/02 *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non*

contractantes de la CTOI (et des résolutions remplacées), et a **FORTEMENT ENCOURAGE** tous les participants à s'assurer que leur organisation nationale de déclaration améliore sa collecte et sa déclaration des données sur ces espèces, conformément aux exigences de la CTOI.

20. Le GTTN a **NOTE** que la collecte de données fiables et conformes aux normes de la CTOI sur ces espèces de thons néritiques est plus difficile que pour les espèces de thons océaniques, car les espèces néritiques sont principalement ciblées et pêchées par des bateaux artisanaux de petite taille. Les prises de thons néritiques, en particulier, sont souvent réalisées au moyen de plusieurs engins (senne, ligne à main, filets, etc.) et sont difficiles à répartir par espèce et engin, conformément aux normes de la CTOI.
21. Le GTTN est **CONVENU** que, même si de nouvelles informations sont contenues dans les documents présentés lors de la réunion du GTTN02, ces données devraient être soumises de manière officielle au Secrétariat de la CTOI, conformément aux exigences statistiques de la CTOI décrites dans la Résolution 10/02.

Identification des espèces

22. Le GTTN est **CONVENU** que des fiches d'identification des espèces de thons néritiques et espèces apparentées, présentant les divers stades des traits de vie pendant lesquels elles interagissent avec les pêcheries de la CTOI, doivent être élaborées et a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec les experts compétents, d'élaborer ces fiches d'identification des espèces d'ici la prochaine réunion du GTTN.
23. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de demander à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2013, destinés à l'élaboration et à l'impression de jeux de fiches d'identification, tout en notant que les coûts d'impression sont estimés autour de 7 500 US\$ pour 1 000 jeux de fiches.
24. Le GTTN a **RECOMMANDE** aux CPC de la CTOI de traduire, imprimer et diffuser les fiches d'identification à leurs observateurs et échantillonneurs de terrain (Résolution 11/04) et, si possible, à leurs flottilles de pêche ciblant les thons néritiques et espèces apparentées. Ceci permettrait d'enregistrer des données précises d'observateurs, d'échantillonnage et de livres de bord sur les thons néritiques et espèces apparentées et de les déclarer au Secrétariat de la CTOI conformément aux exigences de la CTOI.
25. Le GTTN a **ENCOURAGE** toutes les CPC à organiser des sessions de formation sur l'identification des thons néritiques et espèces apparentées afin d'améliorer la qualité des données recueillies sur le terrain par leurs observateurs.

Discussion générale concernant les données

26. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de demander à la Commission d'accroître la ligne budgétaire allouée au renforcement des compétences au sein de la CTOI afin que des ateliers/formations sur le renforcement des compétences puissent être organisés en 2013 et 2014 concernant la collecte, la déclaration et l'analyse des données de prises et effort des thons néritiques et espèces apparentées. Si nécessaire, cette session de formation comprendra des informations expliquant l'ensemble du processus de la CTOI, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse, ainsi que la manière dont les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion.
27. Le GTTN a **NOTE** qu'actuellement certaines CPC ne possèdent pas de plan d'échantillonnage dédié à l'enregistrement des données de capture et de fréquences de taille des thons néritiques et leur a **RECOMMANDE** de mettre ce système en place.
28. Le GTTN a **NOTE** que l'élaboration de ce système peut nécessiter un financement conséquent et que le Secrétariat de la CTOI pourrait aider les CPC à coordonner l'élaboration de propositions de projet destinées à la recherche de soutiens auprès d'agences de financement.
29. Le GTTN a **NOTE** que le WWF aide actuellement le Pakistan à améliorer l'identification des espèces ainsi que la collecte des données, et qu'il démarrera bientôt un projet similaire avec la R.I. d'Iran. Le WWF a indiqué qu'il serait disposé à offrir son aide à d'autres CPC du nord de l'océan Indien afin qu'elles améliorent leurs systèmes de collecte de données sur les espèces de thons néritiques.
30. Le GTTN a renouvelé sa précédente **RECOMMANDATION** selon laquelle le Secrétariat de la CTOI devrait demander à ce que tout jeu de données sur les espèces de thons néritiques détenu par le SWIOFP soit fourni au Secrétariat de la CTOI avant la prochaine réunion du GTTN.

7. THONINE ORIENTALE – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK

7.1 Examen des statistiques disponibles sur la thonine orientale

31. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–07 qui fournit un aperçu de l'état des informations sur la thonine orientale reçues par le Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI*, pour la période 1950–2011. Les statistiques de l'année 2011 représentent des informations provisoires sur les captures. Un résumé est fourni en [Annexe Vc](#).

7.2 Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives à la thonine orientale

Pêcheries de la R.I. d'Iran ciblant les thons néritiques

32. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–14 Rev_1 qui présente un aperçu des paramètres de croissance et de mortalité de la thonine orientale (*Euthynnus affinis*) dans la partie nord du golfe et de la mer d'Oman, issus de données de fréquence de taille, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les espèces de thons néritiques sont aussi importantes que les thons pour les pays côtiers de l'océan Indien. *Euthynnus affinis* est une des espèces néritiques pêchée en tant que prise accessoire dans le golfe Persique et la mer d'Oman. Afin de trouver le rythme de pêche responsable, il était nécessaire d'identifier les paramètres des dynamiques de population. Des données ont été recueillies au hasard dans trois sites de débarquement majeurs : Jask, Bandar Abbas et Bandar Lengeh, situés dans la partie nord du golfe Persique et de la mer d'Oman, entre 2005 et 2007. La longueur à la fourche moyenne a été estimée à 66 cm. Le paramètre b dans l'étude actuelle ($W = a \cdot FL^b$) était proche de 3 et a indiqué que *E. affinis* possédait une croissance isométrique. Les paramètres de croissance de L_∞ et K ont été calculés à 95,06 cm et 0,67 (1/an), respectivement, et les résultats ont montré que la *E. affinis* avait une croissance très rapide pendant les 2 premières années. Ces paramètres indiquent que la *E. affinis* semble atteindre une longueur à la fourche de 49 cm à la fin de sa première année. – (voir le document pour un résumé plus complet) »

33. Le GTTN a **NOTE** que, en conséquence des activités de piraterie dans l'océan Indien occidental, de nombreux bateaux de la R.I. d'Iran ciblant les espèces tropicales hauturières étaient retournés pêcher dans la ZEE de la R.I. d'Iran et ciblent désormais les thons néritiques et espèces apparentées. Cette situation a provoqué une hausse importante des prises et effort totales des thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI.

34. Le GTTN est **CONVENU** que, étant donné l'importance d'une détermination précise de l'âge pour les études sur l'estimation de la croissance et de la mortalité, la R.I. d'Iran devrait, en toute priorité, entreprendre des études de détermination (utilisant les otolithes) et de validation (utilisant le marquage à l'oxytétracycline) de l'âge sur la thonine orientale et autres thons néritiques et, si nécessaire, demander de l'aide auprès d'autres CPC de la CTOI possédant de l'expérience dans ce domaine.

35. Le GTTN est **CONVENU** que, outre les études sur l'âge, les priorités de recherche de la R.I. d'Iran concernant la thonine orientale et autres thons néritiques sont les suivantes :

- Identifier si les thons néritiques du golfe et de la mer d'Oman font partie d'une population/d'un stock génétique plus large et homogène dans l'océan Indien ou si une population/un stock distinct existe, ce qui nécessiterait de délimiter des unités de gestion distinctes pour les thons néritiques.
- Identifier si les zones de frai des thons néritiques dans le golfe et la mer d'Oman représentent de bons candidats dans l'optique d'une gestion spatiale (c.-à-d. fondée sur des fermetures spatio-temporelles).

36. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–23 qui présente une étude provisoire de la structure de la population de thonine orientale, *Euthynnus affinis*, dans le détroit de Malacca, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« La thonine orientale, *Euthynnus affinis*, petit thon néritique épipélagique et migrateur, constitue l'une des principales espèces commerciales de thons pêchées en Malaisie. C'est pourquoi sa durabilité doit être assurée grâce à des mesures de gestion efficaces. Dans cette étude, la variation génétique a été évaluée au moyen d'analyses séquentielles du gène du cytochrome b (cyt b) de l'ADN mitochondrial (mtDNA). Un segment de 331 bp du gène cyt b a été séquencé dans 113 échantillons recueillis de 4 sources différentes (Kuala Perlis (KP), Bayan Baru (BB), Batu Lanchang (BL), et Jalan Tenggara (JT)). Soixante-quatorze séquences haplotypes étaient homologues (99%) les unes avec les autres tandis que trente-neuf étaient divergentes (3%), indiquant ainsi une population unique dans le détroit de Malacca. Les résultats obtenus doivent être corroborés au moyen d'autres individus et gènes étudiés, de l'examen des aspects historiques de la répartition de la population et d'analyses plus poussées. »

37. Le GTTN a **NOTE** que l'utilisation des marqueurs de l'ADN mitochondrial (héritage haploïde) est moins susceptible de permettre de déterminer s'il existe une différenciation dans le stock, car seul un faible niveau de mélange génétique est requis pour produire une homogénéité. Il a été indiqué que l'utilisation de l'ADN nucléaire, tel que les microsatellites, est davantage susceptible d'identifier l'hétérogénéité du stock.
38. **NOTANT** que les conclusions de cette étude appuient l'hypothèse d'un stock unique de thonine orientale dans le détroit de Malacca, le GTTN a **DEMANDE** à la Malaisie d'élaborer, en collaboration avec d'autres pays de la baie du Bengale et le Secrétariat de la CTOI, une proposition de projet visant à élargir cette étude pour y inclure les pays voisins voire, de préférence, tous les pays bordant la baie du Bengale, afin de pouvoir vérifier l'hypothèse par défaut du stock unique. La Malaisie devra faire circuler, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, la proposition de projet à des agences de financement potentielles, au nom du GTTN.
39. Le GTTN est **CONVENU** qu'une étude similaire devrait être entreprise dans l'océan Indien occidental par les pays côtiers concernés et qu'une proposition similaire pourrait être élaborée afin de garantir une cohérence de méthodologie et un éventuel partage des coûts.

7.3 *Données utilisées dans les évaluations de stock*

40. Le GTTN a **NOTE** qu'en 2012 une approche simple utilisant le modèle de production excédentaire de Schaeffer avec erreur d'observation avait été employée pour étudier l'état du stock. Les tendances des captures calculées au moyen des données de PUE ont été utilisées de la côte est de l'Inde à la Thaïlande, puis un estimateur du ratio partant de ces zones et s'étendant jusqu'à l'ensemble de l'océan Indien a été utilisé.
41. Le GTTN est **CONVENU** que des efforts pour obtenir de meilleures données de PUE par secteur devraient être tentés en 2013 afin que de meilleurs indicateurs puissent être utilisés lors de la révision de l'évaluation.

7.4 *Évaluation de stock*

42. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPNT02-25 qui présente une analyse provisoire des indicateurs d'état de stock de la thonine orientale et du thon mignon, au moyen de modèles de production excédentaire incluant l'effort, approche fondée sur les erreurs d'observation, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les modèles de production excédentaire sont développés pour la thonine orientale et le thon mignon de l'océan Indien avec des erreurs d'observation des prises estimées et des indices d'abondance. Les données de capture de 1950 à nos jours sont disponibles pour les deux espèces même si leur qualité n'est pas fiable. Même si les données de capture ne sont pas riches en informations, l'utilisation des données de l'Inde et de la Thaïlande et leur élargissement à l'ensemble de l'océan Indien fournit des résultats instructifs qui suggèrent que l'état actuel des ressources a été pleinement exploité ou surexploité ces dernières années. D'après l'évaluation provisoire, on estime le niveau de production optimal de la thonine orientale à 101 000 tonnes et celui du thon mignon à 115 000 tonnes. La biomasse féconde de la thonine orientale est estimée actuellement (2011) à 100 000 tonnes et celle du thon mignon à environ 148 000 tonnes. Ces niveaux sont très proches de la taille du stock reproducteur pour la thonine orientale (0,99) et environ 1,5 fois la taille optimale du stock pour le thon mignon. »

43. Le GTTN est **CONVENU** que l'analyse présentée constituait un bon point de départ pour évaluer l'état de la ressource de thonine orientale et de thon mignon. Bien que des questions aient été soulevées concernant les séries d'effort utilisées, le GTTN a **NOTE** qu'elles constituaient la seule source d'information pouvant être intégrée à l'évaluation. Des efforts supplémentaires doivent être réalisés pour obtenir les données nécessaires à l'élaboration des indices d'abondance (par ex. PUE standardisées) pour les États côtiers de l'océan Indien occidental (par ex. R.I. d'Iran, Pakistan, Oman, Yémen) et oriental (par ex. Indonésie).
44. Le GTTN est **CONVENU** que les résultats étaient provisoires, même si les tendances de capture de la thonine orientale et du thon mignon indiquent que, ces dernières années, ces ressources seraient pleinement exploitées (c.-à-d. au niveau de la PME). Toute augmentation supplémentaire des prises et/ou de l'effort est susceptible d'être préjudiciable à l'état des stocks.

7.5 *Sélection des indicateurs d'état de stock*

45. Le GTTN est **CONVENU** qu'une évaluation provisoire au moyen d'une méthode de production excédentaire indique que le stock de l'océan Indien serait pleinement exploité/surexploité et que la taille actuelle du stock reproducteur se situerait à un niveau optimal. (0,99). Une analyse exploratoire plus poussée des données disponibles devrait être entreprise en préparation de la prochaine réunion du GTTN.
46. Le GTTN est **CONVENU** que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle la thonine orientale serait supposée exister en tant que stock unique dans l'ensemble de l'océan Indien.

47. Le GTTN est **CONVENU** que les indicateurs d'état de stock disponibles pour la thonine orientale sont limités et que des travaux complémentaires sont requis de toute urgence en 2013.

7.6 *Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thonine orientale*

48. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour la thonine orientale (*Euthynnus affinis*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource – [Annexe IX](#)

49. Le GTTN a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre à jour le résumé provisoire d'état de stock de la thonine orientale avec les données de capture 2011 les plus récentes, et de fournir celles-ci au CS dans le résumé exécutif provisoire, pour étude.

8. THON MIGNON – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK

8.1 *Examen des statistiques disponibles sur le thon mignon*

50. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–07 qui fournit un aperçu de l'état des informations sur le thon mignon reçues par le Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI*, pour la période 1950–2011. Les statistiques pour 2011 représentent des informations préliminaires sur les captures. Un résumé est fourni en [Annexe Vd](#).

8.2 *Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives au thon mignon*

Pêcheries australiennes ciblant le thon mignon – récréatives

51. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–16 qui présente des approches innovantes et économiques permettant de surveiller les pêcheurs sportifs spécialisés dans la pêche ciblant le thon mignon dans les eaux australiennes, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les avancées dans les technologies de pêche ont augmenté l'efficacité et la diversification des pêcheries récréatives. Ceci rend difficile la surveillance des pêcheurs spécialisés ou « difficiles à joindre » (par ex. pêcheurs sportifs) qui sont susceptibles de pêcher la majorité des prises récréatives de certaines espèces, telles que le thon mignon, mais qui sont trop rares dans la population pour être échantillonnés de manière efficace au moyen des méthodes existantes. Nous avons testé deux nouvelles méthodes – échantillonnage spatio-temporel (TLS) et journaux de bord en ligne – pour surveiller les pêcheurs récréatifs spécialisés qui ciblent le thon mignon dans les eaux australiennes. Les résultats ont été comparés avec une enquête simultanée dans un point d'accès traditionnel (APS). Les journaux de bord en ligne ne coûtaient rien mais se sont avérés non adaptés à la collecte de données représentatives en raison de l'avidité, du volontariat et des biais dans le recrutement différentiel. L'APS a produit des données à haute résolution sur les prises, l'effort et la composition en taille mais était coûteux et inefficace pour échantillonner toutes les composantes de la pêcherie. A l'inverse, le TLS réalisé dans les magasins d'articles de pêche était économique tout en ayant accès à de nombreux types de pêcheurs puisqu'ils ont tous besoin d'acheter leur matériel de pêche ou d'examiner les articles de pêche à un moment ou un autre. – (voir le document pour un résumé plus complet) »

52. Le GTTN est **CONVENU** qu'étant donné l'absence fréquente de listes complètes pour la pêcherie récréative, les enquêtes multiples d'échantillonnage spatio-temporel permettant de recueillir des données sur les taux de capture et, simultanément, d'estimer la taille de la population au moyen d'approches capture-recapture estimant les prises récréatives totales des espèces d'intérêt, sont très souhaitables.

53. Le GTTN a été **D'ACCORD** avec les conclusions de l'étude suivantes :

- Même si le thon mignon ne constitue qu'une espèce « récréative » en Australie, sa vulnérabilité à la capture par les pêcheries côtières et ses traits de vie suggèrent que sa durabilité doit être surveillée.
- La collecte de données représentatives sur les pêcheries récréatives est à la fois logistiquement difficile et coûteuse en ce qui concerne les pêcheurs « difficiles à joindre ».
- Les enquêtes aux points d'accès produisent des données à haute résolution mais sont considérablement plus coûteuses que les autres méthodes.
- Les enquêtes en ligne ne coûtent quasiment rien, bien qu'elles produisent des jeux de données hautement biaisés.
- L'échantillonnage spatio-temporel constitue une méthode économique qui peut fournir des estimations des prises totales fondées sur la probabilité.

- Il pourrait être avantageux que les futures enquêtes sur les populations « difficiles à joindre » combinent un échantillonnage spatio-temporel et une enquête marque-recapture afin d'obtenir de meilleures estimations des prises totales, de l'effort et de la participation.

8.3 Données utilisées dans les évaluations de stock

54. Le GTTN a **NOTE** que le nombre de nouvelles informations présentées en 2012 était limité, bien que le thon mignon ait fait partie des espèces à étudier en priorité en 2012.

8.4 Mises à jour des évaluations de stock

55. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–22 qui fournit une évaluation du stock de thon mignon dans les eaux australiennes : données saisies, choix du modèle et évaluation de l'état de la population, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Une évaluation du thon mignon (*Thunnus tonggol*) dans les eaux australiennes a été entreprise par le biais d'analyses de production par recrue afin d'évaluer l'état actuel du stock au moyen des meilleures informations disponibles, ainsi que d'une analyse de sensibilité permettant de démontrer les effets potentiels de l'utilisation de jeux de données biaisés sur les résultats de l'évaluation. La composition en âge exploitée diffèrerait entre la pêcherie commerciale (classes d'âge de 3–4 ans) et sportive (4–6 ans). La mortalité par pêche (F_{actuel}) de ces pêcheries en 2004–2006 a été estimée à 0,167–0,320 an⁻¹. Le thon mignon devenait vulnérable aux deux pêcheries à l'âge de 2-3 ans. Les analyses de production par recrue ont révélé que le taux de mortalité par pêche actuel ne dépassait pas les points de référence biologiques. Toutefois, toute augmentation significative de la mortalité par pêche peut aboutir à une surpêche du recrutement du fait que le thon mignon a une croissance lente et que le stock est actuellement proche du point de référence de $F_{40\%}$. Plusieurs scénarios ont été modélisés pour démontrer les effets de données de taille par âge de mauvaise qualité, de la non prise en compte de la sélectivité de l'engin et de la sous-estimation de la maturité par âge. – (voir le document pour un résumé plus complet) »

56. Le GTTN a **NOTE** que la combinaison de données de taille par âge de basse qualité et de la non prise en compte de la sélectivité avait des conséquences importantes sur l'estimation de l'état de la population et suggérait que la population avait un risque de surpêche du recrutement, tandis que l'hypothèse d'un âge à la maturité de cinq ans au lieu de deux montrait que la population pourrait avoir un risque de surpêche de la croissance.
57. Le GTTN a **PRIS NOTE** de la nature provisoire de l'évaluation de stock du thon mignon, étant donné que la structure du stock, l'âge à la maturité, l'âge et la croissance (études de validation comprenant les petits poissons), la survie après remise à l'eau (pêcheries commerciales et récréatives) sont largement inconnues et que les séries temporelles des prises commerciales et récréatives annuelles représentatives, de l'effort et les données sur les fréquences de taille/d'âge pour toutes les pêcheries capturant le thon mignon sont nécessaires.
58. Le GTTN est **CONVENU** que les résultats présentés soulignaient l'importance de la collecte de données biologiques de haute qualité et de données halieutiques non biaisées avant toute tentative d'évaluation de stock visant à guider les politiques de gestion.
59. Le GTTN a **NOTE** que les petits poissons (<50 cm LF) sont rares dans les eaux australiennes, ce qui peut suggérer des mouvements ontogénétiques à partir de zones situées en-dehors de la ZEE australienne, plus probablement à partir de la zone située au nord-est de l'Australie. En comparaison, les grands poissons tels que ceux rencontrés dans la ZEE australienne sont rares dans la plupart de l'océan Indien, les thons mignons capturés par les pêcheries de la R.I. d'Iran dans le golfe et la mer d'Oman ayant une taille comprise entre 26–128 cm (LF) et une taille moyenne de 74 cm (LF).
60. Le GTTN a **NOTE** que :
- avant d'accroître la pression de pêche commerciale et/ou récréative sur le thon mignon en Australie, des informations biologiques complémentaires de base sont requises afin de guider la gestion.
 - selon cette étude, le thon mignon semble être une espèce à la croissance lente et à la grande longévité (18 ans) – tout comme d'autres espèces de *Thunnus* – et par conséquent elle est considérée comme étant hautement prédisposée à la surpêche.
61. Le GTTN est **CONVENU** que, au vu de la croissance lente du thon mignon, par rapport aux autres espèces de thons tropicaux, mise en évidence dans cette étude, associée à sa répartition restreinte à la zone côtière dans le monde entier, cette espèce peut s'avérer vulnérable à une surexploitation si elle n'est pas gérée de manière précautionneuse jusqu'à ce que des données biologiques quantitatives fiables soient recueillies (par ex. taille à la maturité sexuelle).

8.5 *Sélection des indicateurs d'état de stock*

62. Le GTTN est **CONVENU** que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le thon mignon serait supposé exister en tant que stock unique dans l'ensemble de l'océan Indien. Les indicateurs d'état de stock présentés par le Secrétariat de la CTOI, y compris les données récentes de capture, d'effort et de taille devraient être fournis au CS dans l'avis de gestion.
63. Le GTTN est **CONVENU** qu'il existe des indicateurs limités d'état du stock de thon mignon (même si le travail provisoire du Secrétariat de la CTOI, IOTC–2012–WPNT02–25, sur un modèle de production excédentaire appliqué à l'océan Indien indique que le stock serait pleinement exploité/surexploité et que la taille du stock reproducteur dépasserait actuellement S_{PME} de 50%) et que des travaux complémentaires sont requis de toute urgence en 2013.

8.6 *Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thon mignon*

64. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thon mignon (*Thunnus tonggol*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource – [Annexe X](#)
65. Le GTTN a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre à jour le résumé provisoire d'état de stock du thon mignon avec les données de capture 2011 les plus récentes, et de fournir celles-ci au CS dans le résumé exécutif provisoire, pour étude.

9. THAZARD RAYE – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK

9.1 *Examen des statistiques disponibles sur le thazard rayé*

66. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–07 qui fournit un aperçu de l'état des informations sur le thazard rayé reçues par le Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI*, pour la période 1950–2011. Les statistiques pour 2011 représentent des informations préliminaires sur les captures. Un résumé est fourni en [Annexe Vf](#).

9.2 *Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives au thazard rayé*

67. Le GTTN a **NOTE** que davantage de données sont requises, de la part de différentes pêcheries et engins, afin d'estimer des paramètres biologiques précis pour le thazard rayé, et a **FORTEMENT ENCOURAGE** les scientifiques travaillant sur cette espèce à le faire en collaboration avec les scientifiques des autres pays de l'océan Indien où cette espèce est rencontrée.

9.3 *Données utilisées dans les évaluations de stock*

68. Le GTTN a **NOTE** qu'aucune nouvelle information n'avait été présentée en 2012, bien que le thazard rayé ait fait partie des espèces à étudier en priorité en 2012.

9.4 *Mises à jour des évaluations de stock*

69. Le GTTN est **CONVENU** que, bien qu'aucune évaluation quantitative du stock de thazard rayé capturé par les pêcheries de la CTOI n'ait été réalisée en 2012, une analyse exploratoire plus approfondie des données disponibles devrait être entreprise en préparation de la prochaine réunion du GTTN.
70. Le GTTN est **CONVENU** que des évaluations quantitatives du stock de thazard rayé devraient être réalisées avant la prochaine réunion du GTTN, dans le cadre d'une collaboration entre CPC, en basant ces évaluations sur des échelles biologiques significatives au sein de la zone de compétence de la CTOI. Toute évaluation sera largement améliorée si les jeux de données sont fournis au Secrétariat de la CTOI, comme le requiert la Résolution 10/02 de la CTOI.

9.5 *Sélection des indicateurs d'état de stock*

71. Le GTTN est **CONVENU** que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le thazard rayé serait supposé exister en tant que stock unique dans l'ensemble de l'océan Indien. Les indicateurs d'état de stock présentés par le Secrétariat de la CTOI, y compris les données récentes de capture, d'effort et de taille devraient être fournis au CS dans l'avis de gestion.
72. Le GTTN a **RAPPELE** que l'évaluation provisoire, présentée lors de la précédente réunion du GTTN, sur la biologie et les pêcheries ciblant le thazard rayé (*Scomberomorus commerson*), dans le sud du golfe, suggérait qu'il existerait un stock unique de thazard rayé dans le golfe et les zones avoisinantes, soit Oman et la mer d'Arabie.

73. Le GTTN a également **NOTE** que la pêcherie située dans le sud du Golf est basée sur la pêche de poissons immatures qui n'ont pas contribué à la capacité reproductive de la population ni atteint leur plein potentiel de croissance.
74. Le GTTN a **RAPPELE** les principaux résultats d'une étude, présentée lors de la réunion précédente du GTTN, qui indiquent que la ressource de thazard rayé dans le sud du Golf est caractérisée par une surpêche de la croissance et du recrutement, et que le stock serait à environ 13% de sa taille non exploitée.
75. Le GTTN est **CONVENU** qu'une évaluation de stock exhaustive de la ressource de thazard rayé ne peut pas être entreprise à l'heure actuelle du fait du manque d'informations disponibles sur l'ensemble du stock.

9.6 *Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thazard rayé*

76. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource - [Annexe XII](#)
77. Le GTTN a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre à jour le résumé provisoire d'état de stock du thazard rayé avec les données de capture 2011 les plus récentes, et de fournir celles-ci au CS dans le résumé exécutif provisoire, pour étude.

10. AUTRES ESPECES DE THONS NERITIQUES – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DES STOCKS

10.1 *Examen des données sur les autres espèces de thons néritiques disponibles au Secrétariat*

78. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–07 qui fournit un aperçu de l'état des informations sur le bonitou, l'auxide et le thazard ponctué, reçues par le Secrétariat de la CTOI, conformément à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI*, pour la période 1950–2011. Les statistiques pour 2011 représentent des informations préliminaires sur les captures. Des résumés sont fournis en [Annexes Va, b et e](#).

10.2 *Examen des informations récentes sur la biologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées*

Pêcheries thaïlandaises ciblant les thons néritiques

79. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–08 qui présente un aperçu des prises de thons néritiques de la pêcherie thaïlandaise à la senne dans la mer d'Andaman, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les thons néritiques dans la mer d'Andaman sont essentiellement capturés par la pêcherie de senne : senne tournante thaïlandaise (53,12%), senne à attraction lumineuse (19,76%) et senne sur dispositifs de concentration (15,20%). Les filets utilisés sont faits de nylon noir avec une maille de 2,5cm. Le cœur de la saison de pêche aux thons néritiques se situe durant la mousson de nord-est. Les zones de pêche sont réparties le long des côtes, dans des eaux de 30 à 80m de profondeur. La composition spécifique des captures des senneurs tourne principalement autour de quatre espèces : la thonine (Euthynnus affinis, 8,11%), le thon mignon (Thunnus tonggol, 5,31%), le bonitou (Auxis rochei, 3,73%) et l'auxide (A. thazard, 2,95%). Les captures à la senne thaïlandaise se décomposent comme suit : T. tonggol (39,49%), E. affinis (6,09%), A. thazard (4,67%) et A. rochei (2,87%). Les captures à la senne avec attraction lumineuse se décomposent comme suit : A. affinis (9,28%), A. rochei (4,35%), A. thazard (3,09%) et T. tonggol (3,04%). Les captures à la senne sur dispositif de concentration se décomposent comme suit : A. affinis (6,79%), A. rochei (4,37%), A. thazard (2,43 %) et T. tonggol (1,61%). » Voir le document pour le résumé complet.

80. Le GTTN a **NOTE** que les thons néritiques sont principalement ciblés par deux méthodes de pêche : la senne et le filet maillant dérivant. Les cyalumes sont parfois utilisés comme technique de leurre/d'attrait, tout comme les DCP et autres équipements de pointe de détection du poisson.
81. Le GTTN a **NOTE** que les thons néritiques deviennent de plus en plus importants pour l'économie de la Thaïlande et qu'ils constituent les principales espèces cibles des pêcheurs artisanaux thaïlandais depuis 1982, du fait des prix élevés offerts par les conserveries de thon thaïlandaises.
82. Le GTTN a **PRIS NOTE** des prises de petits poissons déclarées par les bateaux thaïlandais dans la mer d'Andaman et a noté que ces tailles ne sont pas déclarées par les bateaux indiens dans les îles Andaman et Nicobar. Il a été supposé que ceci était probablement dû à la différence d'engin utilisé, soit la senne par la Thaïlande et les filets maillants par l'Inde dans les îles Andaman et Nicobar.

83. **NOTANT** que les données de capture nominale (NC) fournies lors de la réunion du GTTN02 semblent être contradictoires avec les données NC historiques fournies par la Thaïlande ces dernières années, ainsi qu'avec les données de prises et effort de la plupart de l'histoire de la flottille de fileyeurs, le GTTN a **RECOMMANDE** à la Thaïlande de contacter le Secrétariat de la CTOI afin de fournir, avant la prochaine réunion du GTTN, une révision des captures historiques pleinement justifiée, qui remplacera les données actuellement détenues par le Secrétariat de la CTOI.

Pêcheries sri-lankaises ciblant les thons néritiques

84. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–09 Rev_1 qui fournit une révision des ressources de thons néritiques au Sri Lanka, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :
- « Ce document examine l'évolution de la pêche de thons néritiques au Sri Lanka et présente une mise à jour de l'état des ressources. Parmi les thons néritiques, Auxis thazard (auxide), Auxis rochei (bonitou) et Euthynnus affinis (thonine) sont les principales espèces, tandis que Scomberomorus commerson (thazard rayé) est la principale espèce associée aux thons néritiques. Dans les années 90, les thons néritiques ont représenté plus de 8% de la production totale de thons, mais ils ont reculé à 4% durant les années 2000. Cette réduction de la contribution relative a été fortement influencée par l'orientation croissante vers les thons océaniques. La production annuelle de thons néritiques de 1258t en 1982 a connu une tendance à la hausse jusqu'en 1997, avec un maximum de production 9117t, pour ensuite diminuer. Jusqu'à la mi-2000, les captures ont été principalement dominées par Auxis thazard, suivi par Euthynnus affinis et Auxis rochei, l'engin principal étant le filet maillant. Après le tsunami de 2004, une tendance à l'utilisation de nouvelles méthodes de pêche a été observée, parallèlement à l'utilisation des filets maillants et la production s'en est trouvée augmentée, avec une plus grande contribution d'Euthynnus affinis pendant quelques années. »* Voir le document pour le résumé complet.
85. Le GTTN a **NOTE** qu'en 2011 les espèces de thons néritiques ont représenté 13% de la production thonière totale du Sri Lanka, l'auxide (*Auxis thazard*) ayant contribué à plus de la moitié des prises de thons néritiques. La proportion de thons néritiques était plus élevée dans les eaux du sud-est et du sud-ouest du Sri Lanka.
86. Le GTTN a **NOTE** que le Sri Lanka a démarré un processus de renforcement de son système de collecte et de déclaration des données pour ses pêcheries côtières et hauturières ciblant les grands pélagiques, avec l'aide du projet CTOI-OFCE. Si possible, le programme de collecte des données devrait être élargi pour couvrir les zones nord du pays.
87. **NOTANT** qu'une petite pêcherie à la canne a redémarré dans la zone de Trincomali, Sri Lanka, le GTTN a **ENCOURAGE** le Sri Lanka à suivre et recueillir des données sur cette pêcherie, conformément aux exigences minimales de la CTOI sur les canneurs décrites dans la Résolution 12/03 de la CTOI, et à fournir des informations détaillées sur cette pêcherie (prises par espèce, effort) lors de la prochaine réunion du GTTN.

Pêcheries indiennes ciblant les thons néritiques

88. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–10 Rev_1 qui présente un aperçu de l'état des thons néritiques exploités dans les eaux indiennes, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :
- « Les thons comme les poissons sont exploités dans les mers autour de l'Inde depuis des temps immémoriaux, par des flottes côtières basés de spécifications différentes et avec différentes combinaisons d'engins et de bateaux. Leurs captures ont toujours été principalement des thons néritiques et de petits thons océaniques sur le plateau et les zones océaniques adjacentes. Les thons sont la plupart du temps une prise accessoire pour de nombreux engins. La majorité des captures sont faites aux filets maillants (51,7%) et à la ligne (24,8%). Les autres engins qui capturent des thons sont la canne, la senne coulissante, la senne tournante, les chaluts et les filets à poche. Les captures sont essentiellement composées de neuf espèces, dont cinq de thons néritiques et quatre de thons océaniques. Les thons néritiques représentent 71% des captures totales de thons, avec des débarquements de 59 200 tonnes en 2011. Les captures de cette année ont connu une baisse marginale par rapport à celles de 2010, de 60 300t. La pêcherie capture des thonines (*Euthynnus affinis*, 34 400 t), des auxides (*Auxis thazard*, 10 200 t), des bonitous (*Auxis rochei*, 2 600 t), des thons mignons (*Thunnus tonggol*, 11 600t) et des bonites orientales (*Sarda orientalis*, 400t). »* Voir le document pour le résumé complet.
89. Le GTTN est **CONVENU** que, à l'heure actuelle, il existe très peu d'informations sur la structure de la population et le parcours migratoire de la plupart des espèces de thons néritiques, et qu'il est probable qu'elles constituent des stocks partagés par plusieurs pays. Ainsi, toute évaluation de stock de ces espèces nécessiterait d'être réalisée à une échelle biologiquement pertinente, une fois que des unités de gestion adéquates et leurs jeux de données associés auront été identifiés.

90. **NOTANT** les efforts de l'Inde pour réviser ses données de capture sur toutes les espèces depuis 2007, lesquelles comprennent désormais les prises des îles Lakshadweep et Andaman, le GTTN a **RECOMMANDE** de déclarer ces données révisées au Secrétariat de la CTOI, de préférence avant la prochaine réunion du GTTN.
91. Le GTTN a **RAPPELE** que la présentation de données au cours de la réunion d'un groupe de travail ne constitue pas une soumission officielle à la CTOI. Toute soumission de données doit être réalisée conformément à la résolution qui s'y rapporte, dans le cas présent la Résolution 10/02.

Pêcheries de la R.I. d'Iran ciblant les thons néritiques

92. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–11 Rev_1 qui fournit un aperçu des prises de thons néritiques par la R.I. d'Iran, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :
- « Les espèces de thons néritiques les plus importantes dans les zones de pêche iraniennes du golfe Persique et de la mer d'Oman comprennent : le thazard rayé, le thazard ponctué, le thon mignon, la thonine orientale et l'auxide. Elles sont cruciales pour l'activité économique des résidents de la côte. Près de 6 500 embarcations de pêche, sur un total de 12 000, sont engagées dans des activités de pêche thonières. Le niveau des captures de thons et espèces apparentées était égal à 183 000 tonnes en 2011, dont 105 000 tonnes produites par les eaux côtières et le reste (78 000 tonnes) par la pêche hauturière. Une planification et une programmation ont été entreprises pour améliorer les actions de conservation et de gestion des thons. Les principales mesures de gestion comprennent : des livres de bord thoniers, le choix d'observateurs et leur formation à bord des bateaux, un guide d'identification du patudo et du germon, un plan de collecte d'informations sur les prises accessoires et les rejets de thons, l'adaptation des règlements de la CTOI au niveau national, etc. – voir le document pour un résumé plus complet »*
93. Le GTTN a **NOTE** qu'au cours de ces dernières années le nombre de thons néritiques mesurés avait considérablement augmenté, de sorte que le nombre de thons et espèces apparentées mesurés en 2011 avoisinait les 50 000 poissons.
94. Le GTTN a **REMARQUE** les efforts de la R.I. d'Iran pour améliorer la gestion de ses ressources de thons néritiques, efforts qui comprennent la mise en œuvre d'un programme de livres de bord pour tous les thons, destiné dans un premier temps à 400 bateaux de pêche ; ainsi qu'un guide d'identification des espèces.

Pêcheries indonésiennes ciblant les thons néritiques

95. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–12 qui fournit la répartition des prises et des tailles des bonitoux et auxides capturés dans l'océan Indien par les filets maillants dérivants basés au port de pêche de Cilacap, en Indonésie, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :
- « En Indonésie, les bonitoux et auxides sont capturés dans l'océan Indien par divers engins de pêche, dont les filets maillants dérivants, et débarqués dans divers ports de pêche le long de la côte ouest de Sumatra (Banda Aceh, Pariaman, Bungus/Padang et Painan), sud de Java (Muarabaru/Jakarta et Cilacap), à Bali (Kedonganan et Benoa) et à Nusatenggara. A Cilacap, c'est surtout la pêcherie au filet maillant dérivant ciblant les thons qui produit des prises accessoires de bonitoux et d'auxides. Ce document présente des informations sur la répartition des prises et des tailles des bonitoux (*Auxis rochei* Risso, 1810) et des auxides (*Auxis thazard* Lacepède, 1800) capturés par les filets maillants dérivants basés au port de pêche de Cilacap. Les données et informations ont été obtenues par le biais du suivi des captures, de l'échantillonnage au port et des rapports de débarquement du port de pêche de Cilacap en 2011, de même qu'au moyen des statistiques de capture halieutiques de l'Indonésie en 2010. Les prises de bonitoux et d'auxides capturés par les filets maillants dérivants basés au port de pêche de Cilacap sont estimées en 2011 à environ 3 220 et 47 346 tonnes, respectivement. – voir le document pour un résumé plus complet »*
96. **NOTANT** que les données de capture nominale (NC) fournies lors de la réunion du GTTN02 semblent être contradictoires avec les données NC historiques fournies par l'Indonésie ces dernières années, ainsi qu'avec les données de prises et effort de la plupart de l'histoire de la flottille de fileyeurs, le GTTN a **RECOMMANDE** à l'Indonésie de contacter le Secrétariat de la CTOI afin de fournir, avant la prochaine réunion du GTTN, une révision des captures historiques pleinement justifiée, qui remplacera les données actuellement détenues par le Secrétariat de la CTOI.
97. Le GTTN a **NOTE** que les bonitoux et auxides capturés dans l'océan Indien par les filets maillants dérivants indonésiens basés au port de pêche de Cilacap sont considérés comme étant des espèces pêchées accessoirement, et représentant 0,4% et 1,6% des prises totales, respectivement.
98. Le GTTN a **NOTE** qu'il était surprenant qu'aucune prise de thon mignon ne soit actuellement enregistrée par la pêcherie au filet maillant basée à Cilacap, alors qu'environ 19 000 t de prises de thon mignon sont déclarées par l'Indonésie. L'Indonésie est convenue d'informer le GTTN des zones d'où les prises de thon mignon proviennent lors de sa prochaine session.

99. Le GTTN a **NOTE** que l'échantillonnage des thons et espèces apparentées n'est réalisé qu'à Cilacap et Bali, et qu'il est prévu d'élargir cet échantillonnage à d'autres ports grâce au projet BOBLME.

Pêcheries pakistanaïses ciblant les thons néritiques

100. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–13 qui présente un aperçu des prises de thons néritiques du Pakistan, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les thons néritiques forment une partie importante de la pêche thonière du Pakistan et d'autres pays du nord de l'océan Indien. Le thon mignon est l'espèce de thon néritique dominante, suivi par thonine, l'auxide et le thazard rayé. Le filet maillant est utilisé pour capturer les thons néritiques, mais cette technique entraîne d'importantes prises accessoires de requins, de cétacés et de tortues. L'augmentation incontrôlée de la flotte thonière, l'utilisation de filets maillants de très grande taille (longueur comprise entre 5 et 11 km), l'insuffisance de la collecte des données, une mauvaise manipulation à bord des navires et dans les centres de débarquement sont quelques-uns des principaux problèmes qui affectent les pêcheries de thon néritiques du Pakistan. »

101. Le GTTN a **NOTE** que le WWF et l'initiative « pêche intelligente » (SFI) avaient démarré un programme pour établir une alliance entre les pays de l'océan Indien nord (OIN), dans l'optique de rendre leurs pêcheries thonières conformes aux exigences de la CTOI et aux autres exigences internationales, d'élaborer et de mettre en œuvre des Plans d'amélioration des pêches (PAP) pour que les pêcheries choisies et le développement des ressources humaines puissent faire face aux défis de la gestion halieutique thonière. Le WWF/SFI ont démarré un programme d'appui aux systèmes de collecte des données sur les pêcheries thonières du Pakistan, afin de générer en particulier des informations sur les prises accessoires des pêcheries thonières au filet maillant.

102. Le GTTN a **NOTE** que les pêcheries au filet maillant se développaient rapidement dans les eaux du Pakistan. Les filets maillants utilisés au Pakistan mesurent souvent plus de 2,5 km de long et atteignent parfois 25 km ou plus, ce qui constitue une violation directe de la Résolution 12/12 de la CTOI *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI*.

103. Le GTTN a **RAPPELE** aux participants que la Résolution 12/12 *Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI*, paragraphe 1, stipule que : *L'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI est interdite* et a **RAPPELE** que cette résolution est contraignante. Les « grands filets dérivants » sont définis comme des filets maillants ou autres filets ou combinaison de filets mesurant plus de 2,5 kilomètres de long et servant à empêtrer, piéger ou emmêler les poissons en dérivant à la surface de, ou dans, la colonne d'eau.

104. Le GTTN a **PRIS NOTE** de l'excellent travail entrepris par le WWF en ce qui concerne son aide apportée au Pakistan pour enregistrer et échantillonner les prises de thons aux points de débarquement.

Prises indiennes de thazard ponctué

105. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–15 Rev_1 qui présente la pêche, la biologie et les dynamiques de population du thazard ponctué, *Scomberomorus guttatus*, exploité en Inde, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Scomberomorus guttatus, le thazard barré indo-pacifique, est un poisson de table recherché en Inde. La famille des Scombridae est représentée dans les captures de l'Inde par quatre espèces, à savoir. S. commerson (62,0%), S. guttatus (37,7%), S. lineolatus (0,1%) et Acanthocybium solandri (0,2%), et représente 1,6% des captures totales de poissons marins du pays. L'exploitation se fait principalement au filet maillant et à la ligne. S. guttatus est présent dans les pêcheries de tous les États côtiers de l'Inde avec des captures élevées le long du Bengale occidental, de l'Andhra Pradesh, du Gujarat et du Maharashtra. Les prises annuelles de S. guttatus pour la période 2007-2011 se situaient entre 15 225 et 23 796t avec une moyenne de 19 712t. L'après-mousson et l'hiver (septembre à janvier) sont les saisons les plus productives en termes de captures et de taux de captures. Les longueurs à la fourche des S. guttatus débarqués par les filets maillants ont varié entre 20cm et 60cm avec une moyenne à 42,2cm. » Voir le document pour le résumé complet.

106. **NOTANT** que les filets maillant en monofilament sont reconnus comme nuisant fortement aux écosystèmes halieutiques en raison de leur non sélectivité, et que l'utilisation de filets maillant en monofilament a déjà été interdite dans un grand nombre de CPC de la CTOI, le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de prévoir une révision de l'utilisation des filets maillant en monofilament par les CPC de la CTOI afin de i) déterminer le nombre de CPC qui les utilisent, ii) estimer les prises totales et les prises accessoires, etc., pêchées par les filets maillant en monofilament par rapport aux autres matériaux de filet, et iii) rendre compte de ces conclusions lors de la prochaine réunion du GTTN.

Pêcheries malgaches ciblant les thons néritiques

107. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–17 qui présente un aperçu des prises accessoires de thons néritiques par les palangriers de fond de Madagascar, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

*« Des flottilles nationales ciblant les poissons démersaux sont présentes dans la ZEE de Madagascar. Ce sont les palangriers de fond autorisés qui capturent également des thons néritiques en tant que prises accessoires. Les rapports de marée des observateurs du CSP ont été fournis pour la période allant de 2007 à 2011, couvrant environ 30% de la flotte, et ont été utilisés dans cette analyse des captures nationales des palangriers de fond, y compris la distribution spatiale et la composition spécifique des captures. La cartographie des pêcheries à partir des coordonnées géographiques, montre que la pêcherie à la palangre ciblant les poissons démersaux est présente sur la côte est de la ZEE malgache depuis 2007 et jusqu'à ce jour. Cependant, à partir de 2010, cette pêcherie côtière est également observée au centre-ouest de la ZEE de Madagascar. L'analyse de la composition des captures montre que cette pêcherie capture des thons néritiques. Pour la période d'observation, les taux de capture des thons néritiques varient d'année en année avec un taux n'excédant pas 11%. Deux espèces de thons néritiques furent identifiées par les observateurs. La première, *Acanthocybium solandri* (thazard bâtard), est prédominante, et la seconde, *Scomberomorus commerson* (thazard rayé), est une espèce peu représentée. »*

108. Le GTTN a **NOTE** que les thons néritiques et espèces apparentées sont davantage susceptibles d'être capturés au moment du filage et du virage de la palangre de fond et/ou si d'autres engins sont utilisés à bord du palangrier de fond (par ex. traîne sur le chemin vers les zones de pêche).

109. Le GTTN a **NOTE** que d'autres engins de pêche traditionnels peuvent aussi capturer des espèces de thons néritiques et a **ENCOURAGE** Madagascar à élaborer des systèmes de collecte des données destinés à ses pêcheries artisanales.

Structure de stock des thons dans l'océan Indien

110. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–18 qui présente la révision d'une étude entreprise sur la structure génétique du stock de deux espèces de thons (listao et albacore) dans le nord-ouest de l'océan Indien, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les thons sont de grands poissons pélagiques qui sont largement distribués à travers les océans de la planète. La perception générale sur les grandes espèces de thons a longtemps été celle de stocks homogènes dans de vastes bassins océaniques, hypothèse appuyée par des exemples signalés de mouvements transocéaniques. Cette perception et un manque général de connaissances détaillées sur les stocks de thons a conduit à ce que de nombreuses pêcheries de thons soient gérées à l'échelle des océans et comme des stocks uniques. Des études récentes sur certaines espèces de thons qui ont utilisés les otolithes, des marques électroniques et des approches génétiques ont cependant trouvé des preuves de l'hétérogénéité des stocks, ce qui plaide pour des unités de gestion multiples. » Voir le document pour le résumé complet.

111. **NOTANT** que les résultats de l'étude, s'ils sont exacts, auraient des répercussions majeures sur la manière dont les thons sont gérés dans la zone de compétence de la CTOI, le GTTN est **CONVENU** qu'il serait utile d'appliquer ce type d'étude à d'autres espèces et zones de l'océan Indien afin d'étudier la structure de stock potentielle.

112. Le GTTN est **CONVENU** qu'il est nécessaire de valider ces résultats et d'appliquer les méthodes utilisées aux thons néritiques à une échelle sous-régionale, dans l'océan Indien.

113. Le GTTN a **NOTE** que, outre la structure génétique du stock, une corrélation entre le groupe génétique et le type de longueur avait été identifiée dans la zone de l'étude.

Prises indonésiennes de thazard ponctué

114. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–19 qui présente une brève révision du thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) en Indonésie, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

*« Le thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) est classifié comme un produit halieutique destiné à l'export par le commerce industriel. La recherche sur la ressource, l'estimation des taux d'exploitation et les méthodes de transformation représentent les études nécessaires pour le développement et l'utilisation efficace de produits de haute qualité. Le document débute par une introduction sur le cycle de vie, l'habitat, le comportement, les mouvements migratoires et l'abondance du stock. Le thazard ponctué est connu pour avoir des migrations locales, i.e. anadrome ou catadrome. Des études sur leurs habitudes alimentaires montrent qu'ils préfèrent des petits poissons comme les *stolephorus*, et leur comportement se caractérise comme celui d'un prédateur jusqu'à l'âge adulte. L'intensification de leur utilisation avec l'augmentation*

de l'efficacité des engins de pêche et du nombre d'unité de pêche permettra un transfert des technologies permettant le développement des communautés de pêcheurs. »

115. Le GTTN a **PRIS NOTE** de la demande croissante de thazard ponctué à l'export, et que celle-ci avait un impact direct sur les prises de cette espèce dans les eaux indonésiennes car elles ont augmenté progressivement au cours de la dernière décennie.

Pêcheries malaisiennes ciblant les thons néritiques

116. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–20 qui présente une révision des prises des senneurs malaisiens dans le détroit de Malacca, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« La senne coulissante contribue pour environ 95% des captures de thons néritiques dans le détroit de Malacca, suivie par les chalutiers avec 3,5% et le reste est représenté par d'autres engins de pêche traditionnels. Les principales espèces de thons néritiques capturées à la senne tournante sont le thon mignon (Thunnus tonggol) et la thonine (Euthynnus affinis) avec un rapport de 3 à 1. Pour l'auxide (Auxis thazard), même si l'espèce est présente dans les stocks de thon mignon et de thonine, elle n'est que rarement capturée par les grands senneurs (>70TJB). Les captures mensuelles des senneurs varient de 8-32% autour de la moyenne et on n'observe pas de régime de débarquement évident, qui pourrait indiquer une forte saisonnalité de la pêcherie des thons du détroit de Malacca. En moyenne, les grands senneurs (>70GRT) présentent une plus grande PUE (tonnes/navire/marée) que celle petits navires. La tendance de la PUE annuelle des senneurs montre que les ressources thonières néritiques dans le détroit de Malacca sont encore à un niveau durable. » Voir le document pour le résumé complet.

117. Le GTTN a **NOTE** que la pêcherie malaisienne à la senne opérant dans le détroit de Malacca et ciblant des petits pélagiques capture également de grandes quantités de thons néritiques, et que l'effort et les prises de cette pêcherie ont progressivement augmenté au cours de la dernière décennie.
118. Le GTTN est **CONVENU** que les thons néritiques dans le détroit de Malacca nécessiteraient une gestion partagée entre les divers pays limitrophes, soit la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, et si possible en partenariat avec les autres pays voisins de la baie du Bengale, soit le Bangladesh, l'Inde, le Myanmar et le Sri Lanka.

Pêcheries tanzaniennes ciblant les thons néritiques

119. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–21 qui présente un aperçu des pêcheries tanzaniennes ciblant les thons néritiques, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les thons néritiques les plus souvent débarqués en Tanzanie sont la thonine, l'auxide, le thazard ainsi que des juvéniles d'albacore et de patudo. Les engins principaux utilisés pour capturer les poissons sont, de loin, les filets coulissants et les filets maillants, même si les lignes de traîne sont parfois utilisées. Il y a peu d'informations à jour concernant la composition spécifiques des thons néritiques de la pêcherie de surface au filet maillant, mais des études antérieures ont montré que leur proportion peut atteindre jusqu'à 80% du total des captures. Cela souligne leur importance dans les pêcheries pélagiques artisanales de Tanzanie. La pêche se déroule dans des zones abritées tout le long des côtes de Tanzanie, avec moins de poissons pêchés dans la partie sud du pays. »

120. Le GTTN a **NOTE** que les informations présentées dans le document s'avéreront très utiles pour mettre à jour les résumés exécutifs sur les espèces et, éventuellement, pour les futures évaluations de stock. Les scientifiques tanzaniens ont entrepris des recherches examinant la structure génétique des populations de *Euthynnus affinis* et *Scomberomorus commerson*, ainsi que leur parcours migratoire, dans les eaux côtières de Tanzanie et a **DEMANDE** à ce qu'une mise à jour de ces recherches soit présentée lors de la prochaine réunion du GTTN.

Pêcheries maldiviennes ciblant les thons néritiques

121. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC–2012–WPNT02–24 qui présente une révision des prises de thons néritiques aux Maldives et des remarques sur les nouvelles données issues des livres de bord, y compris du résumé suivant fourni par les auteurs :

« Les Maldives ont déclaré avoir capturé 2422 t de thonine orientale et 1696 t d'auxide en 2011. Cela représente environ 2.5% (thonine orientale) et 1.7% (auxide) des captures des principales espèces de thon. L'engin principal pour la capture de la thonine orientale et de l'auxide est la canne, capturant 75% et 80% respectivement. Les captures de thons néritiques sont sans doute sous-estimées pour le pays dû à une sous-déclaration. De meilleures estimations ainsi que de meilleures données de capture et d'effort pourraient être obtenues grâce au système de livre de bord qui a débuté en 2010. Cependant, malgré sa nature obligatoire, seulement 5% des marées ont été déclarées en 2011, incitant le ministère à prendre des mesures correctives. Une révision du format des livres de bord, le développement d'un logiciel pour la saisie des données ainsi que des programmes de sensibilisation ont été mis en place pour améliorer ce

nouveau système de livres de bord. Certains problèmes avec les données de livres de bord ainsi que les mesures qui sont mises en place pour améliorer leur collecte sont résumés. »

122. Le GTTN a **NOTE** que, bien que des livres de bord aient été élaborés et distribués à l'ensemble de la flottille maldivienne, seuls 5% des marées ont été déclarées en 2011 et que certains problèmes ont été identifiés dans les données recueillies.
123. Le GTTN a **NOTE** que les livres de bord sont en cours de révision et que des campagnes pour la prise de conscience sont menées afin d'accroître l'enregistrement et la déclaration des prises par les pêcheurs, et est **CONVENU** que ce système serait précieux pour la collecte de données exactes sur les espèces de thons néritiques aux Maldives.

10.3 Indicateurs d'état de stock des autres espèces de thons néritiques

Jeux de données disponibles

124. **NOTANT** que certaines CPC, en particulier l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande, ont recueilli de nombreux jeux de données sur les espèces de thons néritiques au cours de longues périodes temporelles, le GTTN a réitéré sa précédente **RECOMMANDATION** selon laquelle ces données, de même que celles d'autres CPC, devraient être soumises au Secrétariat de la CTOI, conformément aux exigences adoptées par les Membres de la CTOI dans la Résolution 10/02. Ceci permettrait au GTTN d'élaborer, à l'avenir, des indicateurs d'état des stocks, ou encore de réaliser des évaluations complètes des stocks d'espèces de thons néritiques.
125. Le GTTN a **ENCOURAGE** la coopération et la collaboration entre les scientifiques des divers pays pêchant des thons néritiques et espèces apparentées, afin de s'assurer que toute évaluation de stock future soit basée sur des jeux de données issus d'échelles spatiales biologiquement appropriées.

Structure de stock

126. Le GTTN est **CONVENU** que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le bonitou, l'auxide et le thazard ponctué seraient supposés exister en tant que stocks uniques dans l'ensemble de l'océan Indien. Les indicateurs d'état de stock présentés par le Secrétariat de la CTOI, y compris les données récentes de capture, d'effort et de taille devraient être fournis au CS dans l'avis de gestion.

Évaluations de stock

127. Le GTTN est **CONVENU** que, bien qu'aucune évaluation du stock de bonitou, d'auxide et de thazard ponctué capturés par les pêcheries de la CTOI n'ait été réalisée en 2012, une analyse exploratoire plus approfondie des données disponibles devrait être entreprise et présentée lors de la prochaine réunion du GTTN.
128. Le GTTN est **CONVENU** qu'une évaluation de stock intégrée de la ressource de bonitou, d'auxide et de thazard ponctué ne peut pas être entreprise à l'heure actuelle du fait de la rareté et de la pénurie d'informations disponibles de la part des CPC de la CTOI.

10.4 Élaboration d'avis de gestion sur les autres espèces de thons néritiques

129. Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de prendre note des avis de gestion élaborés pour le bonitou, l'auxide et le thazard ponctué et fournis dans le résumé d'état de stock provisoire de chacune de ces espèces :
- Bonitou (*Auxis rochei*) – [Annexe VII](#)
 - Auxide (*Auxis thazard*) – [Annexe VIII](#)
 - Thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) – [Annexe IX](#)
130. Reconnaissant l'impact potentiellement positif des zones de fermeture sur les thons néritiques et espèces apparentées, le GTTN est **CONVENU** que, si possible, les zones de fermeture devraient prendre en compte l'ensemble du parcours migratoire des espèces, afin de garantir que les stades de traits de vie adéquats soient protégés au sein de l'unité de gestion. Les objectifs de gestion ont peu de chance d'être atteints au moyen d'initiatives unilatérales émanant de quelque Etat littoral que ce soit. Une collaboration régionale en ce qui concerne l'évaluation et la gestion est impérative dans ce contexte.
131. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les espèces de thons néritiques constituent, dans de nombreux cas, les principales espèces commerciales de thons et espèces apparentées exploitées par la majorité des États côtiers de l'océan Indien et, en tant que telles, elles devraient avoir le même statut que les autres en termes d'investissement de temps et de ressources.

10.5 *Mise à jour des résumés exécutifs sur les autres espèces de thons néritiques pour étude par le Comité scientifique*

132. Le GTTN a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre à jour le résumé provisoire d'état de stock du bonitou, de l'auxide et du thazard ponctué avec les données de capture 2011 les plus récentes, et de fournir celles-ci au CS dans les résumés exécutifs provisoires, pour étude.

11. APPROCHES DE DETERMINATION DE L'ETAT DU STOCK FONDEES SUR LES RISQUES

133. Le GTTN a **PRIS NOTE** du document IOTC-2012-WPNT02-INF01 qui présente les grandes lignes de méthodes potentielles fondées sur les risques permettant de déterminer l'état des stocks des espèces pauvres en données et les actions de gestion appropriées.

134. Le GTTN a **NOTE** que l'approche selon le « poids des preuves » a été, et est actuellement, utilisée dans un certain nombre de pays pour déterminer systématiquement l'état des stocks dans le cas des pêcheries pauvres en données. L'approche implique d'élaborer et d'appliquer un cadre décisionnel en regroupant des preuves appuyant la détermination de l'état. Le cadre vise tout particulièrement à fournir un processus scientifique structuré destiné au regroupement et à l'examen des indicateurs de l'état de la biomasse et des niveaux de mortalité par pêche. Les arguments destinés à la détermination de l'état sont fondés sur des couches de preuves partielles. Dans l'idéal, ces couches devraient être indépendantes les unes des autres et élaborées selon un mélange de raisonnements quantitatifs et qualitatifs. Le cadre fournit une orientation pour interpréter ces indicateurs et vise à mettre en place un processus transparent et reproductible de détermination de l'état. Le cadre comprend des éléments décrivant les attributs du stock et de la pêche ; une documentation sur les sources des preuves ; et une documentation sur la détermination de l'état.

135. Le GTTN a **NOTE** qu'en ce qui concerne les stocks de thons néritiques et espèces apparentées, surtout des pêcheries à petite échelle, seul un sous-jeu des types de preuves pourrait être disponible et/ou utile. Par conséquent, le jugement d'experts joue un rôle important dans la détermination de l'état, en mettant l'accent sur la documentation des principaux éléments de preuve et la justification de la décision.

136. Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre en place un processus permettant de fournir les informations nécessaires au CS afin qu'il envisage d'utiliser l'approche selon le "poids des preuves" pour déterminer l'état des stocks d'espèces, en sus de l'approche actuelle reposant uniquement sur des techniques d'évaluation de stock entièrement quantitatives.

12. RECOMMANDATIONS ET PRIORITES DE RECHERCHE

12.1 *Révision du plan de travail du GTTN*

137. Le GTTN a **PRIS NOTE** des divers projets de recherche sur les thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI qui sont actuellement en cours ou en train d'être élaborés au sein de la zone de compétence de la CTOI, et a rappelé aux participants de s'assurer que les projets décrits soient inclus dans leur rapport national au CS, qui est dû le 26 novembre 2012.

Structure de stock

138. Le GTTN est **CONVENU** qu'il était clairement nécessaire de déterminer le degré de partage des stocks pour tous les thons néritiques sous mandat de la CTOI dans l'océan Indien, afin de mieux aider le Comité scientifique à fournir ses avis de gestion d'après des unités de gestion défendables.

139. Le GTTN est **CONVENU** d'utiliser le [Tableau 2](#) comme point de départ pour l'élaboration de projets de recherche visant à déterminer la structure de stock potentielle des thons néritiques dans l'océan Indien et a **RECOMMANDE** au CS de noter que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le bonitou, l'auxide, la thonine orientale, le thon mignon le thazard ponctué et le thazard rayé seraient supposés exister en tant que stocks uniques dans l'ensemble de l'océan Indien, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé.

140. Le GTTN est **CONVENU** que les recherches sur la structure des stocks devraient comporter deux approches distinctes :

- Recherches génétiques permettant de déterminer la connexité des thons néritiques dans l'ensemble de leur répartition : ces études devraient être élaborées à un niveau sous-régional (Tableau 2), avec l'aide du Secrétariat de la CTOI en ce qui concerne l'élaboration des propositions de projet.
- Recherches basées sur le marquage afin de mieux comprendre et estimer les taux d'exploitation, les dynamiques des mouvements, les éventuelles zones de frai, la mortalité naturelle, par pêche et après remise à l'eau des thons néritiques capturés par diverses pêcheries dans l'océan Indien.

141. Le GTTN a **NOTE** que les projets de marquage des thons néritiques pourraient être plus coûteux que ceux des thons océaniques, du fait de leur abondance plus faible et car les prises sont réalisées principalement par les bateaux artisanaux pour lesquels un vaste réseau de récupération devrait être mis en place au niveau des différents États côtiers de l'océan Indien.
142. Le GTTN a **PRIS NOTE** des divers projets de marquage des thons néritiques qui ont été entrepris dans l'océan Indien et a **DEMANDE** à la Malaisie/SEAFDEC de fournir les résultats de ces études lors de la prochaine réunion du GTTN.
143. Le GTTN a **NOTE** que les Maldives avaient préparé une proposition de projet concernant des études de marquage dans ses eaux et a **ENCOURAGE** les autres pays à élaborer des propositions similaires, avec l'aide du Secrétariat de la CTOI, si nécessaire.
144. Le GTTN est **CONVENU** que les recherches immédiates devraient porter sur les études génétiques en priorité, plutôt que sur les études de marquage, jusqu'à ce qu'un financement approprié ait été identifié. Toute étude devrait être conçue de manière à ce que les matériaux biologiques (par ex. tissus/coups de nageoires, otolithes, gonades, taille/poids et morphométrie éventuelle) soient recueillis simultanément afin d'estimer les paramètres biologiques en vue des futures évaluations de stock. Les études génétiques, sur le marquage et biologiques devront être rigoureusement planifiées et de préférence combinées, afin de s'assurer que les données soient recueillies dans toutes les strates spatio-temporelles pour chaque type d'engin et que les paramètres biologiques soient représentatifs de la (des) population(s) exploitée(s).
145. Le GTTN a **PRIS NOTE** de l'offre des experts invités, qui proposent d'aider à élaborer des études sur la structure des stocks à la *Queensland University of Technology* (QUT), Australie, ainsi que des études génétiques en collaboration avec le CSIRO, et ont invité les étudiants des CPC côtières à entreprendre ces analyses à la QUT. Dans un premier temps, la QUT a proposé d'organiser des ateliers et des formations pour les CPC de la CTOI afin d'encourager le transfert de technologie, activités qui seraient partiellement financées par la QUT, ainsi que par d'autres sources à identifier.

Informations biologiques

146. Le GTTN est **CONVENU** que des études biologiques quantitatives sont requises pour tous les thons néritiques dans l'ensemble de leur répartition afin de déterminer les principaux paramètres biologiques, notamment les relations âge à la maturité/longueur et âge à la fécondité/longueur, les clés âge-taille, l'âge et la croissance.
147. Le GTTN a **NOTE** que la R.I. d'Iran, les E.A.U, Oman et l'Australie possèdent tous des laboratoires équipés d'installations de traitement des otolithes et/ou génétique, de même que l'expertise qui y est associée. Les CPCs intéressées par les recherches biologiques devraient contacter les agences compétentes afin d'utiliser cette expertise/ces installations régionales.
148. Le GTTN est **CONVENU** que, dans les cas où la détermination de l'âge n'a pas été entreprise, la composition par âge pourrait être dérivée d'une analyse des fréquences de taille bien conçue.

Standardisation des PUE

149. Le GTTN est **CONVENU** qu'il était urgent de développer des séries de PUE standardisées pour chaque espèce de thons néritiques pour l'ensemble de l'océan Indien ou par sous-région, selon les cas, une fois que la structure du stock et les unités de gestion auront été déterminées.
150. Le GTTN est **CONVENU** que le Secrétariat de la CTOI et d'autres CPC apportent, si possible, un soutien au développement des séries de PUE standardisées pour chaque espèce de thons néritiques.
151. Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI d'entreprendre une série d'ateliers de formation initiale/d'exercices de renforcement des compétences sur la standardisation des PUE, les évaluations de stock et autres analyses de données en 2013 et 2014, et au CS de demander à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires à cette fin dans le budget de la CTOI.

Évaluation de stock

152. **NOTANT** qu'il est urgent d'entreprendre une détermination de l'état des stocks de thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI, et qu'à l'heure actuelle les données détenues par le Secrétariat de la CTOI seraient insuffisantes pour réaliser des évaluations de stock intégrées de quelque stock que ce soit, le GTTN est **CONVENU** d'envisager des approches alternatives permettant de déterminer l'état des stocks, en s'appuyant sur des couches de preuves partielles, telles que les indices de PUE combinés avec les données de capture, les paramètres des traits de vie et la production par recrue.

Espèces prioritaires pour les recherches en 2013

153. Le GTTN est **CONVENU** que la thonine orientale, le thon mignon et le thazard rayé devraient constituer les espèces prioritaires pour les recherches en 2013, même si les recherches sur les autres espèces de thons néritiques devraient se poursuivre. Les activités de renforcement des compétences organisées par le Secrétariat de la CTOI devraient se concentrer sur une seule espèce, choisie comme exemple.

Tableau 2. Thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI dont les sous-régions/stocks potentiels ont été identifiés

Espèce / Stock	Sous-régions et pays potentiels / Unités de gestion				
	Afrique orientale (Kenya, Tanzanie, Mozambique, Madagascar, Seychelles, île Maurice, La Réunion, Comores, Somalie)	Golf, mer d'Oman (R.I. d'Iran, Oman, Pakistan, E.A.U. , Yémen, Somalie , Qatar)	Inde occidentale (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Maldives)	Inde orientale/Baie du Bengal (Inde, Sri Lanka, Malaisie, Indonésie, Thaïlande, Myanmar , Bangladesh)	Indonésie et Australie (Australie, Malaisie, Indonésie, Thaïlande)
Bonitou (<i>Auxis rochei</i>)	—	—	████████████████████		████████████████████
Auxide (<i>Auxis thazard</i>)	████████████████████	████████████████████	████████████████████		████████████████████
Thonine orientale (<i>Euthynnus affinis</i>)	████████████████████	████████████████████		████████████████████	
Thon mignon (<i>Thunnus tonggol</i>)	████████████████████	████████████████████		████████████████████	
Thazard ponctué (<i>Scomberomorus guttatus</i>)	████████████████████	████████████████████	████████████████████		████████████████████
Thazard rayé (<i>Scomberomorus commerson</i>)	████████████████████	████████████████████	████████████████████		████████████████████

Les barres noires correspondent à des unités de gestion potentielles à étudier plus avant, par espèce. Les pays en rouge ne sont pas encore membres de la CTOI, toutefois les recherches réalisées en collaboration avec eux sont encouragées.

Projets prioritaires en 2013 et 2014

154. Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS d'approuver la liste des thèmes de recherche prioritaires sur les thons néritiques, qui est fournie dans le [Tableau 3](#), et aux CPC et autres parties qui en ont pris l'engagement de mener/débuter les projets en 2013.

Tableau 3. Projets de recherche prioritaires permettant d'obtenir les informations nécessaires à l'élaboration d'indicateurs d'état des stocks pour les espèces de thons néritiques de l'océan Indien.

Projet de recherche	Sous-projets	Priorité	Parties intéressées
Structure de stock (connexité)	Recherches génétiques permettant de déterminer la connexité des thons néritiques dans l'ensemble de leur répartition	Elevée	Pays de la baie du Bengal (proposition que la Malaisie doit initier) ; QUT (Australie) ; Maldives ; Iran, Pakistan, Oman, E.A.U.
	Recherches basées sur le marquage afin de mieux comprendre les dynamiques des mouvements, les éventuelles zones de frai, la mortalité naturelle, par pêche et après remise à l'eau des thons néritiques capturés par diverses pêcheries dans l'océan Indien.	Moy	Maldives, Malaisie, Indonésie
	Méthodologie du marquage génétique	Moy	
Informations biologiques (paramètres destinés aux évaluations de stock)	Recherches sur la microchimie des otolithes /sur les isotopes	Faible	
	Recherches sur l'âge et la croissance	Elevée	
	Age à la maturité	Elevée	
Informations écologiques	Fécondité par âge/relations de taille	Haute	
	Ecologie alimentaire	Faible	
Standardisation des PUE	Recherches sur les traits de vie	Faible	
	Elaborer des séries de PUE standardisées pour chaque espèce de thons néritiques de l'océan Indien	Elevée	
Evaluation de stock / Indicateurs de stock	A l'heure actuelle, les données détenues au Secrétariat de la CTOI seraient insuffisantes pour entreprendre toute évaluation de stock des espèces de thons néritiques sous mandat de la CTOI/des approches simplifiées pourraient être recherchées	Elevée	
	Elaborer des approches alternatives de détermination de l'état des stocks <i>via</i> une évaluation fondée sur les indicateurs	Elevée	Secrétariat de la CTOI

13. AUTRES QUESTIONS

13.1 *Elaboration de priorités pour la présence d'un expert invité lors de la prochaine réunion du GTTN*

155. Le GTTN a **REMERCIE** les experts invités de la réunion, Dr Shane Griffiths (CSIRO – Australie) et Dr Terrence Dammannagoda (QUT – Australie) pour leur contribution remarquable. Le GTTN les a tous deux **ENCOURAGE** à maintenir des liens avec les scientifiques de la CTOI afin de les aider à améliorer les approches de recherche sur les stocks de thons néritiques de la CTOI.
156. Le GTTN a **RECOMMANDE** les domaines d'expertise et les priorités de contribution suivants nécessitant d'être mis en valeur au cours de la prochaine réunion du GTTN en 2013, au travers d'un expert invité :
- Expertise : structure/connexité du stock ; y compris avec les régions autres que l'océan Indien ; approches d'évaluation prenant en compte peu de données.
 - Priorités de contribution : biologie écologie et pêcheries de la thonine orientale, du thon mignon et du thazard rayé.

13.2 *Date et lieu du troisième GTTN*

157. Les participants du GTTN ont unanimement remercié la Malaisie d'avoir hébergé la deuxième session du GTTN et a **FELICITE** la Malaisie pour son accueil chaleureux, la qualité des installations et l'assistance fournie au Secrétariat de la CTOI dans l'organisation et le fonctionnement de la session.
158. Suite à une discussion concernant l'hôte de la troisième session du GTTN, le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de contacter la Tanzanie afin de déterminer s'il serait possible d'organiser la prochaine réunion du GTTN à Dar es Salaam ou à Zanzibar, en juin/juillet 2013. Les dates exactes et le lieu de la réunion seront confirmés et communiqués par le Secrétariat de la CTOI au CS pour étude lors de sa prochaine session en décembre 2012.

Fonds de participation aux réunions

159. **NOTANT** que le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR), adopté par la Commission en 2010 (Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement*), avait permis la participation de 10 scientifiques nationaux à la réunion du GTTN02, le GTTN a **RECOMMANDE** de maintenir ce fonds à l'avenir, étant donné que les thons néritiques représentent des ressources très importantes pour de nombreux pays côtiers de l'océan Indien.
160. Le GTTN a **RECOMMANDE** de modifier le règlement intérieur régissant l'administration du FPR de la CTOI afin d'y inclure le financement des présidents et vice-présidents des États côtiers en développement, tout en notant que, s'ils n'ont pas accès à ce fonds, les scientifiques de ces États côtiers en développement auront beaucoup de mal à proposer leur candidature comme présidents et vice-présidents. Les règles de soumission des documents s'appliqueront de la même manière aux présidents et vice-présidents financés par le FPR, qu'aux autres.

13.3 *Examen et adoption du rapport provisoire du deuxième GTTN*

161. Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTTN02, fourni en [Annexe IV](#).
162. Le rapport de la deuxième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (IOTC-2012-WPNT02-R) a été **ADOPTE** le 21 novembre 2012.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président

Dr Prathibha Rohit
Central Marine Fisheries
Research Institute, Inde
Email : rohitrathi@yahoo.co.in

Vice-président

M. Farhad Kaymaram
Iranian Fisheries Research
Organisation
Email :
farhadkaymaram@gmail.com

Experts invités

Dr Sudath Terrence
Dammannagoda **Acharige**
Queensland University of
Technology, Australie
Email :
s.dammannagoda@qut.edu.au

Dr Shane Griffiths

Marine and Atmospheric
Research, Australie
Email : Shane.Griffiths@csiro.au

Autres participants

M. Said Al-Marzouqi **Abdulaziz**
Marine Science and Fisheries
Centre, Oman
Email :
aa.almarzouqi@ymail.com

Dr E. M. Abdussamad

Central Marine Fisheries
Research Institute, Inde
Email : emasamad2@yahoo.com

M. Mohamed Ahusan

Marine Research Centre
Maldives
Email : mahusan@mrc.gov.mv

Melle Kalukapuge Hansamali

Kishara **Bandaranayake**
National Aquatic Resources
Research and Development
Agency (NARA) – Sri Lanka
Email :
kisharabandaranayake@yahoo.com

M. Samsudin Bin Basir

Département des pêches, Malaisie
Email : s_basir@yahoo.com

Melle Nur Fadhlina Chan Binti

Mahadie **Chan**
Département des pêches, Malaisie
Email : fadhlina@dof.gov.my

M. Zahor El Kharousy

Tanzanian Deep Sea Fishing
Authority, Tanzanie
Email : zahor1m@hotmail.com

M. Rijaso Fanazava

Centre de Surveillance des
Pêches, Madagascar
Email : rijafanazava@yahoo.fr

M. Edwin Mark Grandcourt

Agence pour l'environnement,
Emirats arabes unis
Email : egradcourt@ead.ae

Dr Sujeewa Sisira Kumara

Haputhantri **Haputhantrige**
National Aquatic Resources
Research and Development
Agency (NARA) – Sri Lanka
Email :
sisirahaputhantri@yahoo.com

M. Raja Bidin bin Raja Hassan

SEAFDEC, Malaisie
Email : rbidin@seafdec.org.my

Prof. Siti Azizah binti Mohd Nor

Universiti Sains, Malaisie
Email : sazizah@usm.my

M. Sallehudin bin Jamon

Département des pêches, Malaisie
Email :
sallehudin_jamon@dof.gov.my

M. Ahmed Riyaz Jauharee

Marine Research Centre,
Maldives
Email : arjauhary@yahoo.com /
arjauharee@mrc.gov.mv

M. John Wanyoike Karungo

Ministry of Fisheries
Development, Kenya
Email : karungoj@yahoo.com

M. Muhammad Moazzam Khan

WWF Pakistan
Email :
mmoazzamkhan@gamil.com

M. Mustafa bin Man

University Malaysia Terengganu,
Malaisie
Email : mustafaman@umt.edu.my

M. Julien Million

Commission des thons de l'océan
Indien, Seychelles
Email : jm@iotc.org

M. Geoffrey F. Nanyaro

Tanzanian Deep Sea Fishing
Authority, Tanzanie
Email : gfnanyaro@yahoo.com

M. Mohammad Zaidi bin Zakaria

University Malaysia Terengganu,
Malaisie
Email : zaidi@umt.edu.my

M. Reza Abbaspour Naderi

Iran Fisheries Organization – Iran
Email : r_naderimail@yahoo.com

Melle Praulai Nootmorn

Département des pêches,
Thaïlande
Email : nootmorn@yahoo.com

Melle Masazurah A Rahim

Département des pêches, Malaisie
Email : masarahim@gmail.com

M. Supachai Rodpradit

Andaman Sea Fisheries Research
& Development Center, Thaïlande
Email : xylo39@yahoo.com

M. Richard Rumpet

Fisheries Research Institute
Sarawak, Malaisie
Email : richardrum@yahoo.com

M. Chalit Sa-nga-ngam
*Andaman Sea Fisheries Research
and Development Center,*
Thaïlande
Email : chalitster@gmail.com

Dr Rishi Sharma
Indian Ocean Tuna Commission,
Seychelles
Email : rishi.sharma@iotc.org

M. Myint Shwe
Département des pêches,
Myanmar
Email :
myintshwedof@gmail.com

M. Agustinus Anung Widodo
*Research Center for Fisheries
Management and Conservation,*
Indonésie
Email : anungwd@yahoo.co.id

Dr David Wilson
Commission des thons de l'océan
Indien, Seychelles
Email : david.wilson@iotc.org

M. Zarochman
*Center of Fishery Capture
Development,* Indonésie
Email :
zarochmankusdi@yahoo.com

Soutien technique

Mohd Noor bin Noordin
Département des pêches, Malaisie
Email : mnn@dof.gov.my

Nor Azlin binti Mokhtar
Département des pêches, Malaisie
Email : nor_azlin@dof.gov.my

Noraisyah binti Abu Bakar
Département des pêches, Malaisie
Email : noraisyah@dof.gov.my

Norhanida binti Daud
Département des pêches, Malaisie
Email : norhanidaud@yahoo.com

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR DU DEUXIEMES GROUPE DE TRAVAIL SUR LES THONS
NERITIQUES

Date : 19-21 novembre 2012

Lieu : Penang, Malaisie

Horaire : 09h00 – 17h00 tous les jours

Président : Dr Prathibha Rohit ; **Vice-président :** Dr Farhad Kaymaram

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION** (Président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (Président)
3. **CONCLUSIONS DE LA QUATORZIEME SESSION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE** (Secrétariat)
4. **CONCLUSIONS DES SESSIONS DE LA COMMISSION**
 - 4.1 Conclusions de la seizième session de la Commission (Secrétariat)
 - 4.2 Examen des mesures de conservation et de gestion relatives aux thons néritiques (Secretariat)
5. **PROGRES CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU GTTN01** (Président et Secrétariat)
6. **INFORMATIONS RECENTES SUR LES PECHERIES ET LES DONNEES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES RELATIVES AUX THONS NERITIQUES**
 - 6.1 Examen des informations récentes sur les pêcheries et les données environnementales associées (documents des CPC).
7. **THONINE ORIENTALE – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK**
 - 7.1 Examen des statistiques disponibles sur la thonine orientale (Secrétariat)
 - 7.2 Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives à la thonine orientale (documents des CPC)
 - 7.3 Données utilisées dans les évaluations de stock :
 - Prises et effort
 - Prises par taille
 - Courbes de croissance et clés âge-longueur
 - Prises par âge
 - Indices de PUE et indices de PUE standardisés
 - Données de marquage
 - 7.4 Mises à jour des évaluations de stock
 - 7.5 Sélection des indicateurs d'état de stock
 - 7.6 Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thonine orientale
8. **THON MIGNON – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK**
 - 8.1 Examen des statistiques disponibles sur le thon mignon (Secrétariat)
 - 8.2 Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives au thon mignon (documents des CPC)
 - 8.3 Données utilisées dans les évaluations de stock :
 - Prises et effort
 - Prises par taille
 - Courbes de croissance et clés âge-longueur
 - Prises par âge
 - Indices de PUE et indices de PUE standardisés
 - Données de marquage
 - 8.4 Mises à jour des évaluations de stock
 - 8.5 Sélection des indicateurs d'état de stock
 - 8.6 Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thon mignon

9. THAZARD RAYE – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DU STOCK

- 9.1 Examen des statistiques disponibles sur le thazard rayé (Secrétariat)
- 9.2 Examen des informations récentes sur la biologie, l'écologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées relatives au thazard rayé (documents des CPC)
- 9.3 Données utilisées dans les évaluations de stock :
 - Prises et effort
 - Prises par taille
 - Courbes de croissance et clés âge-longueur
 - Prises par âge
 - Indices de PUE et indices de PUE standardisés
 - Données de marquage
- 9.4 Mises à jour des évaluations de stock
- 9.5 Sélection des indicateurs d'état de stock
- 9.6 Élaboration d'avis techniques sur l'état du stock de thazard rayé

10. AUTRES ESPECES DE THONS NERITIQUES – EXAMEN DES INFORMATIONS RECENTES SUR L'ETAT DES STOCKS

- 10.1 Examen des données sur les autres espèces de thons néritiques disponibles au Secrétariat (Secrétariat)
- 10.2 Examen des informations récentes sur la biologie, la structure de stock, les pêcheries et les données environnementales associées (Tous)
- 10.3 Indicateurs d'état de stock des autres espèces de thons néritiques (Tous)
- 10.4 Élaboration d'avis de gestion sur les autres espèces de thons néritiques (Tous)
- 10.5 Mise à jour des résumés exécutifs sur les autres espèces de thons néritiques pour étude par le Comité scientifique (Tous)

11. APPROCHES DE DETERMINATION DE L'ETAT DU STOCK FONDEES SUR LES RISQUES (Secrétariat)**12. RECOMMANDATIONS ET PRIORITES DE RECHERCHE**

- 12.1 Révision du plan de travail du GTTN (Président)

13. AUTRES QUESTIONS

- 13.1 Elaboration de priorités pour la présence d'un expert invité lors de la prochaine réunion du GTTN (Président)
- 13.2 Date et lieu de la troisième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (Président et Secrétariat)
- 13.3 Examen et adoption du rapport provisoire de la deuxième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (Président)

ANNEXE III
LISTE DES DOCUMENTS

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2012-WPNT02-01a	Ebauche : Ordre du jour provisoire du deuxième Groupe de travail sur les thons néritiques	✓(17 août 2012)
IOTC-2012-WPNT02-01b	Ebauche : Ordre du jour annoté du deuxième Groupe de travail sur les thons néritiques	✓(14 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-02	Ebauche : Liste des documents	✓(7 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-03	Outcomes of the Fourteenth Session of the Scientific Committee (Secretariat)	✓(2 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-04	Outcomes of the Sixteenth Session of the Commission (Secretariat)	✓(4 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-05	Review of Conservation and Management Measures relating to temperate tuna (Secretariat)	✓(4 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-06	Progress made on the recommendations of WPEB06 (Secretariat and Chair)	✓(4 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-07	Review of the statistical data available for the neritic tuna species (Secretariat)	✓(7 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-08	Neritic tunas from purse seine fishery in the Andaman Sea coast of Thailand, 2012 (C. Sa-nga-ngam, P. Nootmorn, T. Jaiyen, S. Boonsuk, K. Loychuen and S. Rodpradit)	✓(18 octobre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-09 Rev_1	A review on neritic tuna resources in Sri Lanka (K.H.K. Haputhantri and R. Maldeniya)	✓(19 octobre 2012) ✓(16 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-10 Rev_1	Status and potential of neritic tunas exploited from Indian waters (E.M. Abdussamad, P. Rohit, K.P. Said Koya and M. Sivadas)	✓(4 novembre 2012) ✓(15 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-11 Rev_1	Fishery in Iran with particular reference to neritic tunas (R.A. Naderi)	✓(4 novembre 2012) ✓(10 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-12	Catch and size distribution of bullet and frigate tuna caught by drifting gillnet in Indian Ocean based at Cilacap fishing port-Indonesia (A.A. Widodo, F. Satria and A. Barata)	✓(4 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-13	Status of fisheries of neritic tuna in Pakistan (M.M. Khan)	✓(4 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-14 Rev_1	Growth and mortality parameters of <i>Euthynnus affinis</i> in the northern part of the Persian Gulf and Oman Sea (F. Kaymaram and M. Darvishi)	✓(4 novembre 2012) ✓(14 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-15 Rev_1	Fishery, biology and population dynamics of the Indo-Pacific king mackerel, <i>Scomberomorus guttatus</i> (Bloch & Schneider, 1801) exploited in India (P. Rohit and S. Ghosh)	✓(5 novembre 2012) ✓(8 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-16	Innovative and cost-effective approaches for surveying specialised recreational longtail tuna fishers in Australian waters (S. Griffiths, M.T. Zischke, M.L. Tonks, J.G. Pepperell and S. Tickell)	✓(7 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-17	Overview on neritic tunas bycatch by the national bottom longliners in Madagascar (R. Fanzava)	✓(8 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-18	Independent tuna length frequency and genotypic data sets suggest multiple breeding units in the Indian Ocean: Are the data correlated? (S.T. Dammannagoda, S.C. Ratnasiri, D.A. Hurwood and P.B. Mather)	✓(8 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-19	A brief review Indo-Pacific King mackerel (<i>Scomberomorus guttatus</i>) in Indonesia (K. Zarochman)	✓(8 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-20	Catch performance of the purse seines for the neritic tuna fishing in the Strait of Malacca (S. Basir and S. Jamon)	✓(12 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-21	Overview of Tanzania neritic tuna fisheries (Z. El Kharousy and J. Grayson)	✓(12 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-22	Stock assessment of longtail tuna in Australian waters: data input, model selection and assessing population status (S. Griffiths)	✓(14 novembre 2012)

Document	Titre	Disponibilité
IOTC-2012-WPNT02-23	A preliminary study of population structure of kawakawa, <i>Euthynnus affinis</i> (Cantor 1849) in the straits of Malacca (A.R. Masazurah, M.N. Siti Azizah and B. Samsidin)	✓(14 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-24 Rev_1	Catches of neritic tunas in Maldives and notes on the new logbook reporting scheme (Mohamed Ahusan, M. Shiham Adam)	✓(14 novembre 2012) ✓(20 novembre 2012)
IOTC-2012-WPNT02-25 Rev_1	Indian Ocean neritic tuna stock assessments (kawakawa and longtail): using surplus production models with effort: an observation error based approach (R. Sharma, M. Herrera and J. Million)	✓(14 novembre 2012) ✓(21 novembre 2012)
Documents d'information		
IOTC-2012-WPNT02-INF01	Development of national guidelines to improve the application of risk-based methods in the scope, implementation and interpretation of stock assessments for data-poor species (J. Scandol, M. Ives and M. Lockett)	✓(4 novembre 2012)

ANNEXE IV

RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES DE LA DEUXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES THONS NÉRITIQUES

Note : Les références aux annexes concernent le rapport de la deuxième session du Groupe de travail sur les thons néritiques (IOTC-2012-WPNT02-R)

Conclusions du Comité scientifique

WPNT02.01 (para. 7) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les thons néritiques et espèces apparentées sous mandat de la CTOI sont devenus aussi importants, voire plus importants, que les trois espèces de thons tropicaux (patudo, listao et albacore) pour la plupart des pays côtiers de la CTOI, avec des prises totales débarquées estimées à 605 359 t en 2011, par conséquent ils devraient recevoir des ressources convenables de la part de la CTOI pour en assurer la gestion.

Base de données de la CTOI

WPNT02.02 (para. 18) Le GTTN a **PRIS NOTE** des principaux problèmes concernant les données sur les thons néritiques considérés comme nuisant à la qualité des statistiques disponibles à la CTOI, par type de jeu de données et pêche, lesquels sont fournis en [Annexe VI](#), et a **RECOMMANDE** aux CPC listées dans l'Annexe de s'efforcer de remédier aux problèmes identifiés sur les données et d'en faire un compte-rendu au GTTN lors de sa prochaine réunion.

Identification des espèces

WPNT02.03 (para. 22) Le GTTN est **CONVENU** que des fiches d'identification des espèces de thons néritiques et espèces apparentées, présentant les divers stades des traits de vie pendant lesquels elles interagissent avec les pêcheries de la CTOI, doivent être élaborées et a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec les experts compétents, d'élaborer ces fiches d'identification des espèces d'ici la prochaine réunion du GTTN.

WPNT02.04 (para. 23) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de demander à la Commission d'allouer des fonds, dans le budget 2013, destinés à l'élaboration et à l'impression de jeux de fiches d'identification, tout en notant que les coûts d'impression sont estimés autour de 7 500 US\$ pour 1 000 jeux de fiches.

WPNT02.05 (para. 24) Le GTTN a **RECOMMANDE** aux CPC de la CTOI de traduire, imprimer et diffuser les fiches d'identification à leurs observateurs et échantillonneurs de terrain (Résolution 11/04) et, si possible, à leurs flottilles de pêche ciblant les thons néritiques et espèces apparentées. Ceci permettrait d'enregistrer des données précises d'observateurs, d'échantillonnage et de livres de bord sur les thons néritiques et espèces apparentées et de les déclarer au Secrétariat de la CTOI conformément aux exigences de la CTOI.

Discussion générale concernant les données

WPNT02.06 (para. 26) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de demander à la Commission d'accroître la ligne budgétaire allouée au renforcement des compétences au sein de la CTOI afin que des ateliers/formations sur le renforcement des compétences puissent être organisés en 2013 et 2014 concernant la collecte, la déclaration et l'analyse des données de prises et effort des thons néritiques et espèces apparentées. Si nécessaire, cette session de formation comprendra des informations expliquant l'ensemble du processus de la CTOI, depuis la collecte des données jusqu'à leur analyse, ainsi que la manière dont les informations recueillies sont utilisées par la Commission pour élaborer des mesures de conservation et de gestion.

WPNT02.07 (para. 27) Le GTTN a **NOTE** qu'actuellement certaines CPC ne possèdent pas de plan d'échantillonnage dédié à l'enregistrement des données de capture et de fréquences de taille des thons néritiques et leur a **RECOMMANDE** de mettre ce système en place.

WPNT02.08 (para. 30) Le GTTN a renouvelé sa précédente **RECOMMANDATION** selon laquelle le Secrétariat de la CTOI devrait demander à ce que tout jeu de données sur les espèces de thons néritiques détenu par le SWIOFP soit fourni au Secrétariat de la CTOI avant la prochaine réunion du GTTN.

Thonine orientale – Elaboration d'avis techniques sur son état

WPNT02.09 (para. 48) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour la thonine orientale (*Euthynnus affinis*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource – [Annexe IX](#)

Thon mignon – Elaboration d'avis techniques sur son état

WPNT02.10 (para. 64) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thon mignon (*Thunnus tonggol*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource – [Annexe X](#)

Thazard rayé – Elaboration d'avis techniques sur son état

WPNT02.11 (para. 76) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de prendre note de l'avis de gestion élaboré pour le thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) et fourni dans le résumé exécutif provisoire sur cette ressource - [Annexe XII](#)

Pêcheries thaïlandaises ciblant les thons néritiques

WPNT02.12 (para. 83) **NOTANT** que les données de capture nominale (NC) fournies lors de la réunion du GTTN02 semblent être contradictoires avec les données NC historiques fournies par la Thaïlande ces dernières années, ainsi qu'avec les données de prises et effort de la plupart de l'histoire de la flottille de fileyeurs, le GTTN a **RECOMMANDE** à la Thaïlande de contacter le Secrétariat de la CTOI afin de fournir, avant la prochaine réunion du GTTN, une révision des captures historiques pleinement justifiée, qui remplacera les données actuellement détenues par le Secrétariat de la CTOI.

Pêcheries indiennes ciblant les thons néritiques

WPNT02.13 (para. 90) **NOTANT** les efforts de l'Inde pour réviser ses données de capture sur toutes les espèces depuis 2007, lesquelles comprennent désormais les prises des îles Lakshadweep et Andaman, le GTTN a **RECOMMANDE** de déclarer ces données révisées au Secrétariat de la CTOI, de préférence avant la prochaine réunion du GTTN.

Pêcheries indonésiennes ciblant les thons néritiques

WPNT02.14 (para. 96) **NOTANT** que les données de capture nominale (NC) fournies lors de la réunion du GTTN02 semblent être contradictoires avec les données NC historiques fournies par l'Indonésie ces dernières années, ainsi qu'avec les données de prises et effort de la plupart de l'histoire de la flottille de fileyeurs, le GTTN a **RECOMMANDE** à l'Indonésie de contacter le Secrétariat de la CTOI afin de fournir, avant la prochaine réunion du GTTN, une révision des captures historiques pleinement justifiée, qui remplacera les données actuellement détenues par le Secrétariat de la CTOI.

Prises indiennes de thazard ponctué

WPNT02.15 (para. 106) **NOTANT** que les filets maillant en monofilament sont reconnus comme nuisant fortement aux écosystèmes halieutiques en raison de leur non sélectivité, et que l'utilisation de filets maillant en monofilament a déjà été interdite dans un grand nombre de CPC de la CTOI, le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de prévoir une révision de l'utilisation des filets maillant en monofilament par les CPC de la CTOI afin de i) déterminer le nombre de CPC qui les utilisent, ii) estimer les prises totales et les prises accessoires, etc., pêchées par les filets maillant en monofilament par rapport aux autres matériaux de filet, et iii) rendre compte de ces conclusions lors de la prochaine réunion du GTTN.

Jeux de données disponibles

WPNT02.16 (para. 124) **NOTANT** que certaines CPC, en particulier l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande, ont recueilli de nombreux jeux de données sur les espèces de thons néritiques au cours de longues périodes temporelles, le GTTN a réitéré sa précédente **RECOMMANDATION** selon laquelle ces données, de même que celles d'autres CPC, devraient être soumises au Secrétariat de la CTOI, conformément aux exigences adoptées par les Membres de la CTOI dans la Résolution 10/02. Ceci permettrait au GTTN d'élaborer, à l'avenir, des indicateurs d'état des stocks, ou encore de réaliser des évaluations complètes des stocks d'espèces de thons néritiques.

Elaboration d'avis de gestion pour les autres espèces de thons néritiques

WPNT02.17 (para. 129) Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de prendre note des avis de gestion élaborés pour le bonitou, l'auxide et le thazard ponctué et fournis dans le résumé d'état de stock provisoire de chacune de ces espèces :

- Bonitou (*Auxis rochei*) – [Annexe VII](#)
- Auxide (*Auxis thazard*) – [Annexe VIII](#)
- Thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) – [Annexe IX](#)

WPNT02.18 (para. 131) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS de noter que les espèces de thons néritiques constituent, dans de nombreux cas, les principales espèces commerciales de thons et espèces

apparentées exploitées par la majorité des États côtiers de l'océan Indien et, en tant que telles, elles devraient avoir le même statut que les autres en termes d'investissement de temps et de ressources.

Approches de détermination de l'état du stock fondées sur les risques

WPNT02.19 (para. 136) Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre en place un processus permettant de fournir les informations nécessaires au CS afin qu'il envisage d'utiliser l'approche selon le "poids des preuves" pour déterminer l'état des stocks d'espèces, en sus de l'approche actuelle reposant uniquement sur des techniques d'évaluation de stock entièrement quantitatives.

Recommandations et priorités de recherche – Révision du plan de travail du GTTN

Structure de stock

WPNT02.20 (para. 139) Le GTTN est **CONVENU** d'utiliser le Tableau 2 comme point de départ pour l'élaboration de projets de recherche visant à déterminer la structure de stock potentielle des thons néritiques dans l'océan Indien et a **RECOMMANDE** au CS de noter que, en l'absence de preuves fiables concernant la structure du stock, une approche de précaution devrait être appliquée, selon laquelle le bonitou, l'auxide, la thonine orientale, le thon mignon le thazard ponctué et le thazard rayé seraient supposés exister en tant que stocks uniques dans l'ensemble de l'océan Indien, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé.

Standardisation des PUE

WPNT02.21 (para. 151) Le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI d'entreprendre une série d'ateliers de formation initiale/d'exercices de renforcement des compétences sur la standardisation des PUE, les évaluations de stock et autres analyses de données en 2013 et 2014, et au CS de demander à la Commission d'allouer des fonds supplémentaires à cette fin dans le budget de la CTOI.

Projets prioritaires en 2013 et 2014

WPNT02.22 (para. 154) Le GTTN a **RECOMMANDE** au CS d'approuver la liste des thèmes de recherche prioritaires sur les thons néritiques, qui est fournie dans le Tableau 3, et aux CPC et autres parties qui en ont pris l'engagement de mener/débuter les projets en 2013.

Elaboration de priorités pour la présence d'un expert invité lors de la prochaine réunion du GTTN

WPNT02.23 (para. 156) Le GTTN a **RECOMMANDE** les domaines d'expertise et les priorités de contribution suivants nécessitant d'être mis en valeur au cours de la prochaine réunion du GTTN en 2013, au travers d'un expert invité :

- Expertise : structure/connexité du stock ; y compris avec les régions autres que l'océan Indien ; approches d'évaluation prenant en compte peu de données.
- Priorités de contribution : biologie écologie et pêcheries de la thonine orientale, du thon mignon et du thazard rayé.

Date et lieu du troisième GTTN

WPNT02.24 (para. 158) Suite à une discussion concernant l'hôte de la troisième session du GTTN, le GTTN a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de contacter la Tanzanie afin de déterminer s'il serait possible d'organiser la prochaine réunion du GTTN à Dar es Salaam ou à Zanzibar, en juin/juillet 2013. Les dates exactes et le lieu de la réunion seront confirmés et communiqués par le Secrétariat de la CTOI au Comité scientifique pour étude lors de sa prochaine session en décembre 2012.

Fonds de participation aux réunions

WPNT02.25 (para. 159) **NOTANT** que le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR), adopté par la Commission en 2010 (Résolution 10/05 *Sur la mise en place d'un Fonds de participation aux réunions scientifiques pour les Membres et Parties coopérantes non-contractantes en développement*), avait permis la participation de 10 scientifiques nationaux à la réunion du GTTN02, le GTTN a **RECOMMANDE** de maintenir ce fonds à l'avenir, étant donné que les thons néritiques représentent des ressources très importantes pour de nombreux pays côtiers de l'océan Indien.

WPNT02.26 (para. 160) Le GTTN a **RECOMMANDE** de modifier le règlement intérieur régissant l'administration du FPR de la CTOI afin d'y inclure le financement des présidents et vice-présidents des États côtiers en développement, tout en notant que, s'ils n'ont pas accès à ce fonds, les scientifiques de ces États côtiers en développement auront beaucoup de mal à proposer leur candidature comme présidents et vice-présidents. Les règles de soumission des documents s'appliqueront de la même manière aux présidents et vice-présidents financés par le FPR, qu'aux autres.

Examen et adoption du rapport provisoire du deuxième GTTN

WPNT02.27 (para. 161) Le GTTN a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTTN02, fourni en [Annexe IV](#).

ANNEXE VA

PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES AU BONITOU (*AUXIS ROCHEI*)

Extrait du document IOTC-2012-WPNT02-07

Bonitou – Pêcheries et tendances des captures

Le bonitou est principalement capturé au moyen de filets maillants, de ligne à main et de traînes dans l'ensemble de l'océan Indien (Tableau 1 ; Fig. 1). Cette espèce constitue également une prise importante des senneurs artisanaux. Les estimations de capture du bonitou ont été dérivées d'un très petit nombre d'informations et sont donc très incertaines¹.

TABLEAU 1. Bonitou : Meilleurs estimateurs scientifiques des prises de bonitou par type de pêche, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d'octobre 2012)

Pêche	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	-	3	10	81	164	200	210	209	169	169	208	213	214	199	171	226
Filet maillant	5	9	35	92	694	908	1 186	469	922	545	1 127	1 453	1 089	1 356	2 322	3 970
Ligne	12	16	72	187	495	595	553	541	473	478	596	808	729	686	617	754
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17	28	117	360	1 353	1 704	1 948	1 219	1 565	1 192	1 932	2 474	2 032	2 241	3 110	4 949

Les prises estimées de bonitou ont atteint environ 1 000 t au début des années 1990, s'accroissant considérablement les années suivantes pour atteindre un pic d'environ 2 800 t en 1998. Les prises ont fortement diminué les années suivantes et ont stagné autour de 2 000 t jusqu'au milieu des années 2000. Les prises les plus élevées de bonitou ont été enregistrées en 2011 avec 4 950 t débarquées, selon les estimations. Les prises élevées de bonitou enregistrées depuis 2006 semblent être très incertaines, par rapport à celles des années antérieures. Les différences dans les captures peuvent provenir d'une meilleure identification des spécimens d'auxide et de bonitou ces dernières années, entraînant ainsi une déclaration plus importante des prises de bonitou au Secrétariat de la CTOI.

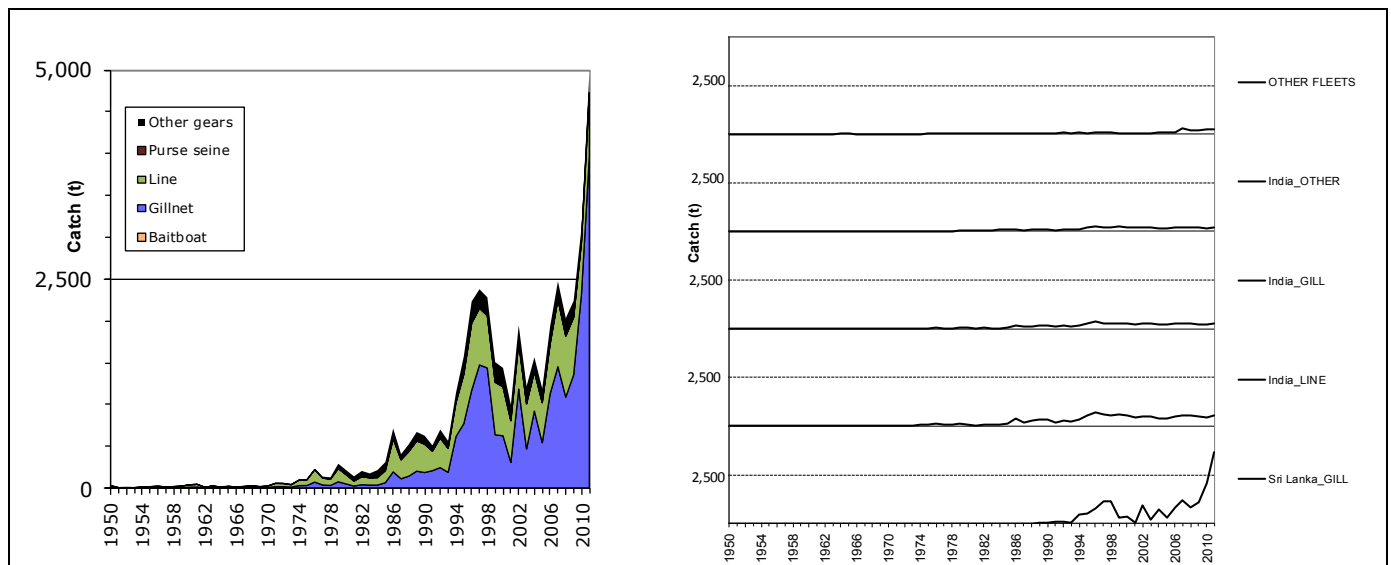


Fig. 1. Bonitou : Prises annuelles de bonitou par engin, telles qu'enregistrées dans la base de

Fig. 2. Bonitou : Prises de bonitou des principales flottilles de pêche, telles qu'enregistrées dans la base de données de la

¹ L'incertitude au niveau des estimations de capture est estimée par le Secrétariat et dépend de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d'agrégation des captures par espèce et par engin, et enfin du nombre de pêcheries non déclarantes pour lesquelles les

données de la CTOI (1950-2011).

CTOI (1950-2011)

Ces dernières années, les pays dont les prises de bonitou ont été les plus élevées sont le Sri Lanka et l'Inde (Fig. 2). Les données de fréquences de taille du bonitou ne sont disponibles que pour certaines pêcheries du Sri Lanka et certaines périodes.

Bonitou – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont très incertaines pour toutes les pêcheries (Figure 3) du fait :

- Agrégation : le bonitou n'est généralement pas déclaré en tant que tel et est agrégé avec l'auxide ou, moins fréquemment, d'autres espèces de petits thons.
- Mauvaise répertoriation : le bonitou est souvent mal répertorié et classé comme « auxide », leurs prises étant déclarées sous cette dernière espèce.
- Sous-déclaration : les prises de bonitou sont rarement, voire pas du tout, déclarées par les senneurs industriels.

Pour ces raisons, les prises de bonitou dans la base de données de la CTOI sont considérées comme représentant uniquement une petite fraction des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien. Les prises déclarées ces dernières années par l'Inde, en particulier, ne sont pas fiables et doivent être vérifiées.

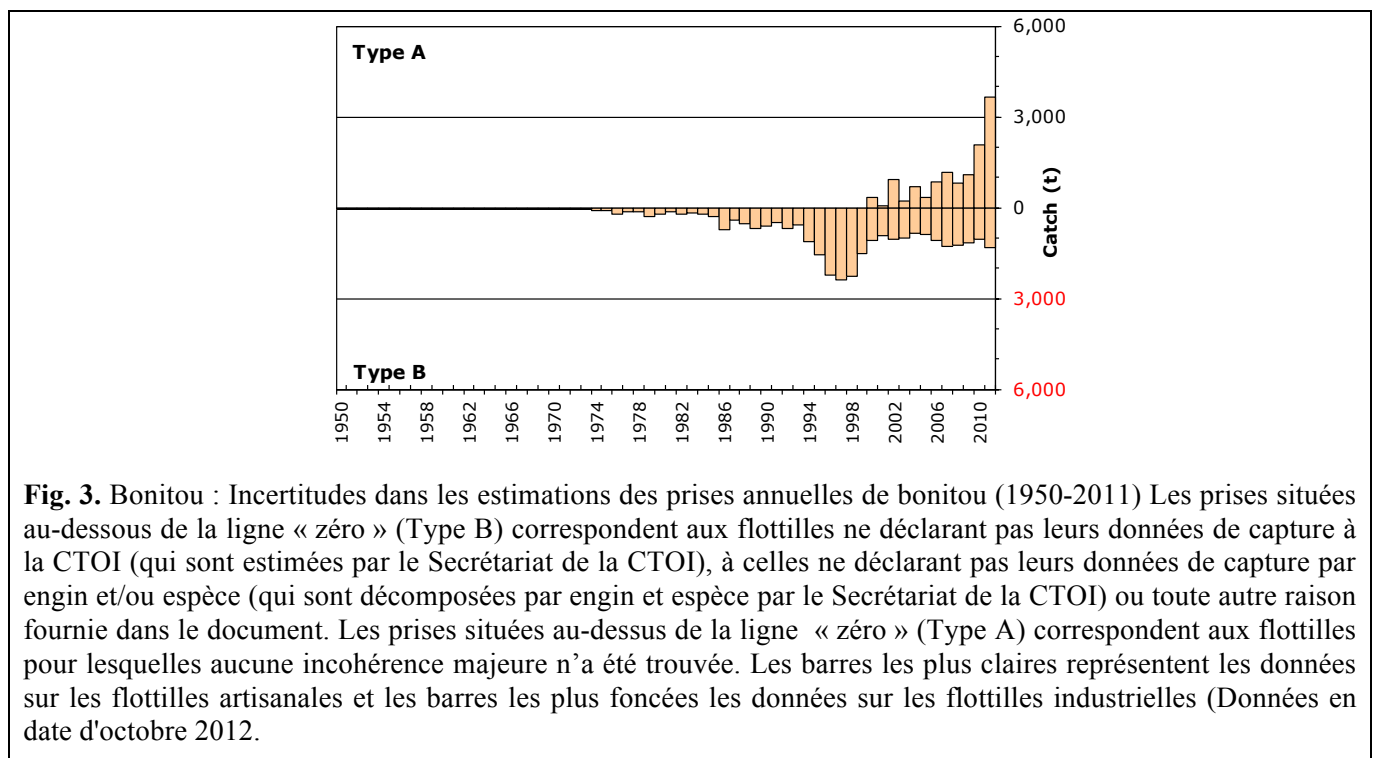


Fig. 3. Bonitou : Incertitudes dans les estimations des prises annuelles de bonitou (1950-2011) Les prises situées au-dessous de la ligne « zéro » (Type B) correspondent aux flottilles ne déclarant pas leurs données de capture à la CTOI (qui sont estimées par le Secrétariat de la CTOI), à celles ne déclarant pas leurs données de capture par engin et/ou espèce (qui sont décomposées par engin et espèce par le Secrétariat de la CTOI) ou toute autre raison fournie dans le document. Les prises situées au-dessus de la ligne « zéro » (Type A) correspondent aux flottilles pour lesquelles aucune incohérence majeure n'a été trouvée. Les barres les plus claires représentent les données sur les flottilles artisanales et les barres les plus foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012).

- Les niveaux de rejet des pêcheries industrielles à la senne sont modérés. L'UE a récemment déclaré les niveaux de rejet de bonitou de sa flottille de senneurs pour la période 2003-07, estimés à partir des données d'observateurs.
- Changements dans les séries de captures : Les séries de capture du bonitou ont beaucoup changé depuis la dernière réunion du GTTN en 2011, suite à des révisions des prises d'auxide et de bonitou par les pêcheries côtières d'Inde, qui ont révélé une proportion plus importante d'auxide par rapport aux prises totales combinées d'auxide et de bonitou précédemment déclarées.

Bonitou – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur le bonitou dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Bonitou – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de prises et effort sont indisponibles pour la plupart des pêcheries (Fig. 4) et, lorsqu'elles sont disponibles, elles sont généralement considérées comme étant de mauvaise qualité pour les pêcheries possédant des séries de données de prises et effort relativement longues, comme c'est le cas avec les pêcheries au filet maillant du Sri Lanka (Fig. 5).

TABLEAU 4. Bonitou : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)². Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–78

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10	
PSS-Indonesia								■	■	■												
PSS-Sri Lanka											■											
GILL-India					■																	
GILL-Indonesia								■	■													
GILL-Sri Lanka								■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
LINE-India					■																	
LINE-Indonesia								■	■													
LINE-Sri Lanka																						
LINE-Yemen																					■	■
OTHR-Sri Lanka																						■

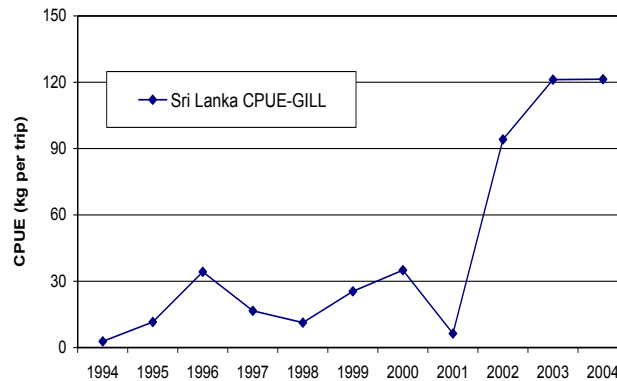


Fig. 5. Bonitou : Séries de PUE nominales de la pêcherie au filet maillant du Sri Lanka dérivées des données sur les prises et effort disponibles (1994–2004).

Bonitou – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

- La taille du bonitou capturé par les pêcheries de l'océan Indien est généralement comprise entre 13–48 cm, selon le type d'engin utilisé, la saison et le lieu.
- Les tendances des poids moyens ne peuvent pas être évaluées pour la plupart des pêcheries. Des séries de données de fréquence de taille relativement longues ne sont disponibles que pour les filets maillants et les lignes sri-lankais mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années (Tableau 5).
- Les tableaux des prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour le bonitou du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles et des incertitudes dans les prises de cette espèce. La répartition des tailles dérivée des données disponibles pour certaines pêcheries choisies est présentée dans la Fig. 6.
- Les données sur le sex-ratio n'ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.

TABLEAU 5. Bonitou : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêcherie et année (1980–2011)³. Veuillez noter qu'aucune donnée de fréquence de taille n'est disponible pour la période 1950–83

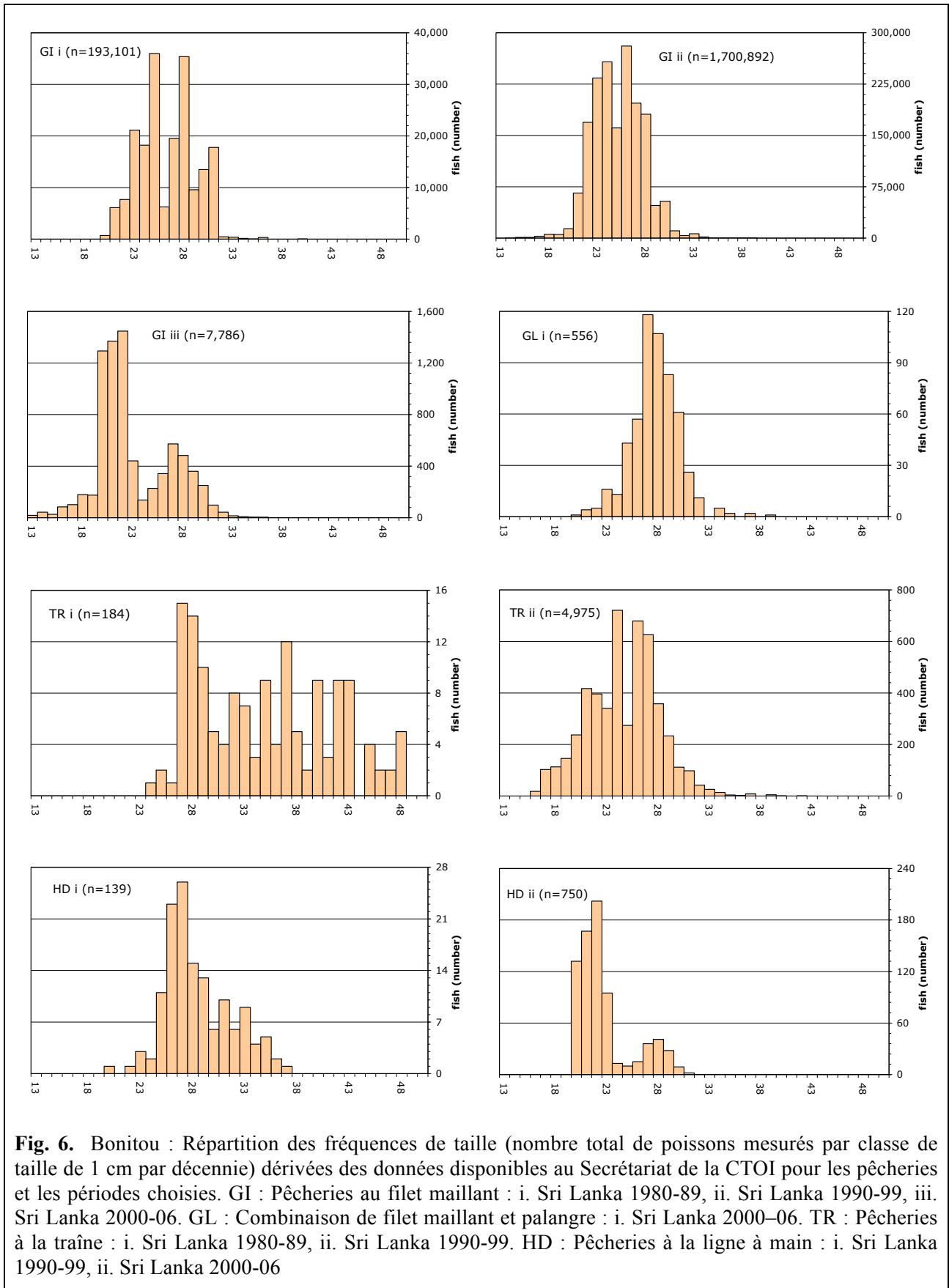
² A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les prises et effort peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

³ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données de taille sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les données de taille peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

Gear-Fleet	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10
PSS-Indonesia																
PSS-Sri Lanka																
PSS-Thailand																
GILL-Indonesia																
GILL-Sri Lanka																
LINE-Indonesia																
LINE-Sri Lanka																

Key

- More than 2,400 specimens measured
- Between 1,200 and 2,399 specimens measured
- Less than 1,200 specimens measured



ANNEXE VB

PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES A L'AUXIDE (*AUXIS THAZARD*)

Extrait du document IOTC-2012-WPNT02-07

Auxide – Pêcheries et tendances des captures

L'auxide est pêchée dans l'ensemble de l'océan Indien au moyen de filets maillants, de cannes, de lignes à main et de traînes (Tableau 1 ; Fig. 1). Cette espèce constitue également une prise accidentelle importante des senneurs industriels et est ciblée par certaines pêcheries à la bolinche. Les estimations de capture de l'auxide ont été dérivées d'un très petit nombre d'informations et sont donc très incertaines⁴.

Les données de capture présentées dans le Tableau 1 sont obtenues à partir des informations disponibles au Secrétariat de la CTOI, les commentaires qui suivent concernant les captures ne peuvent donc pas être vérifiés à ce jour. Les prises estimées d'auxide ont augmenté progressivement depuis la fin des années 1970, atteignant environ 15 000 t au début des années 1980 et plus de 45 000 t au milieu des années 1990, et se maintenant à un niveau stable au cours des dix années suivantes. Les prises ont énormément augmenté depuis 2005, les prises actuelles tournant autour de 80 000 t (Tableau 1 ; Fig. 2). Les prises d'auxide ont été plus élevées dans l'est depuis la fin des années 1990, les ¾ d'entre elles étant capturées dans l'océan Indien oriental ces dernières années.

Ces dernières années, les pays dont les prises d'auxide ont été les plus élevées sont l'Indonésie (65%), l'Inde (14%), l'Iran (7%) et le Sri Lanka (5%) (Tableau 1 ; Fig. 2).

TABLEAU 1. Auxide : Meilleurs estimateurs scientifiques des prises d'auxide par type de pêche, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d'octobre 2012)

Pêche	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	-	12	891	6 433	16 228	30 473	24 052	25 214	29 826	27 602	31 262	33 701	41 257	39 637	39 674	40 097
Filet maillant	265	407	1 252	3 689	10 456	14 926	12 025	11 971	11 023	10 509	14 399	20 880	22 401	24 651	28 525	32 121
Ligne	447	666	1 197	2 916	5 658	5 265	5 374	5 038	4 745	4 600	5 298	5 584	5 486	5 810	5 015	6 149
Autres	1 782	2 580	3 304	3 957	6 852	6 078	6 175	6 266	5 542	6 345	4 818	5 285	6 050	6 878	4 842	4 843
Total	2 494	3 666	6 644	16 995	39 194	56 742	47 626	48 489	51 134	49 055	55 778	65 449	75 194	76 976	78 056	83 210

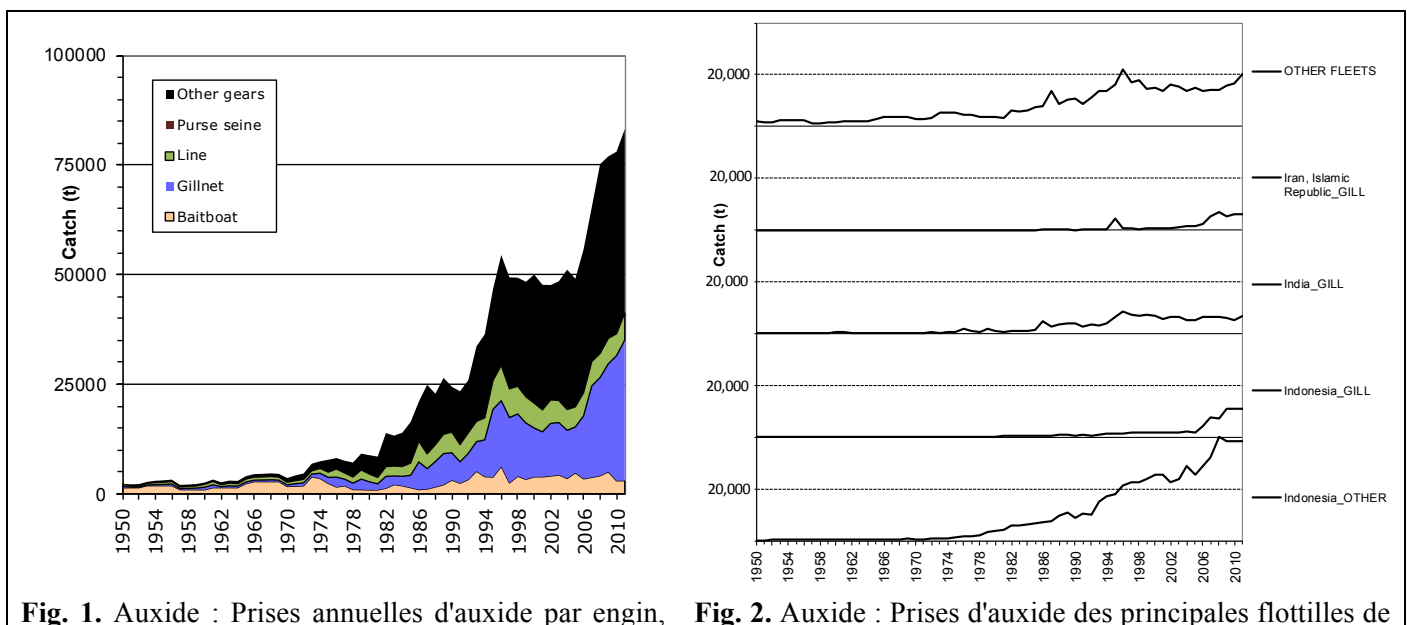


Fig. 1. Auxide : Prises annuelles d'auxide par engin, **Fig. 2.** Auxide : Prises d'auxide des principales flottilles de

⁴ L'incertitude au niveau des estimations de capture est estimée par le Secrétariat et dépend de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d'agrégation des captures par espèce et par engin, et enfin du nombre de pêcheries non déclarantes pour lesquelles les captures doivent être estimées.

telles qu'enregistrées dans la base de données de la pêche, telles qu'enregistrées dans la base de données de la CTOI (1950-2011).

Auxide – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont très incertaines (Fig. 3), notamment pour les pêcheries suivantes :

- Pêcheries artisanales d'Indonésie : L'Indonésie n'a pas déclaré ses prises d'auxide en tant que telles ou par engin pour la période 1950-2004 ; les prises d'auxide, de bonitou et d'autres espèces ont été déclarées de manière agrégée pour cette période. Le Secrétariat a utilisé les prises déclarées depuis 2005 pour décomposer les agrégations de la période 1950-2004 par engin et espèce. Les estimations des captures d'auxide représentent près de 65% des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien ces dernières années.
- Pêcheries artisanales d'Inde : Bien que l'Inde déclare ses prises d'auxide, elles ne le sont pas toujours par engin. Le Secrétariat de la CTOI a réparti les prises d'auxide par engin pour les années pour lesquelles cette information n'était pas disponible. Ces dernières années, les prises d'auxide de l'Inde représentaient 14% des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien.
- Pêcheries artisanales du Myanmar (et de la Somalie) : Ces pays n'ont jamais déclaré leurs prises d'auxide au Secrétariat de la CTOI. Les niveaux de capture sont inconnus.
- Autres pêcheries artisanales : Les prises d'auxide et de bonitou sont rarement déclarées par espèce et, lorsqu'elles le sont, elles se rapportent généralement aux deux espèces (du fait d'une mauvaise répertoriage, toutes les prises étant classées comme « auxide »).
- Pêcheries industrielles : Les enregistrements des prises d'auxide des senneurs industriels semblent correspondre à une fraction de celles conservées à bord. Etant donné que cette espèce est une prise accessoire, ses captures sont rarement enregistrées dans les livres de bord, et elles ne peuvent pas non plus être suivies au port. L'UE a récemment déclaré les niveaux de capture d'auxide de sa flottille de senneurs pour la période 2003-07, qui ont été estimés à partir des données d'observateurs.

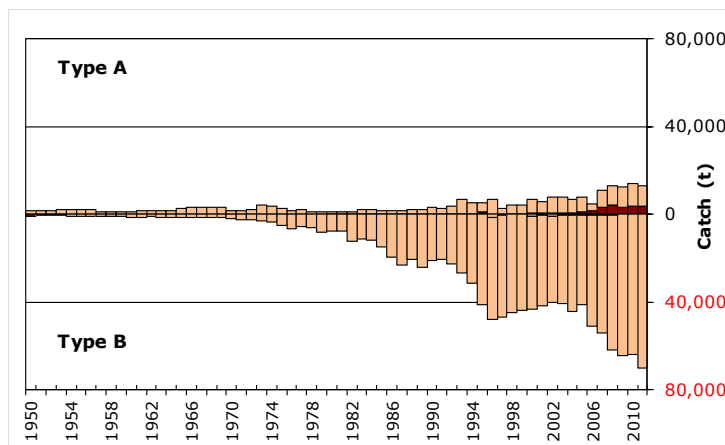


Fig. 3. Auxide : Incertitudes dans les estimations des prises annuelles d'auxide (1950-2011). Les prises situées au-dessous de la ligne « zéro » (Type B) correspondent aux flottilles ne déclarant pas leurs données de capture à la CTOI (qui sont estimées par le Secrétariat de la CTOI), à celles ne déclarant pas leurs données de capture par engin et/ou espèce (qui sont décomposées par engin et espèce par le Secrétariat de la CTOI) ou toute autre raison fournie dans le document. Les prises situées au-dessus de la ligne « zéro » (Type A) correspondent aux flottilles pour lesquelles aucune incohérence majeure n'a été trouvée. Les barres les plus claires représentent les données sur les flottilles artisanales et les barres les plus foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012).

- Les niveaux de rejet des pêcheries industrielles à la senne sont modérés. L'UE a récemment déclaré les niveaux de rejet d'auxide de sa flottille de senneurs pour la période 2003-07, estimés à partir des données d'observateurs.
- Changements dans les séries de captures : Les séries de capture de l'auxide n'ont pas beaucoup changé depuis la réunion du GTTN en 2011.

Auxide – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur l'auxide dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Auxide – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de PUE standardisées n'ont pas encore été développées. Les séries de prises et effort sont disponibles pour certaines pêcheries mais elles sont considérées comme étant très incomplètes (Fig. 4). Dans la plupart des cas, les données de prises et effort ne sont disponibles que pour de courtes périodes temporelles. Des séries de données de prises et effort relativement longues (s'étendant sur plus de 10 ans) ne sont disponibles que pour la canne, la ligne et la traîne des Maldives (Tableau 2) et les filets maillants du Sri Lanka. Les données de prises et effort enregistrées pour les filets maillants sri-lankais semblent toutefois être inexactes du fait des changements considérables dans les PUE enregistrées au cours d'années consécutives.

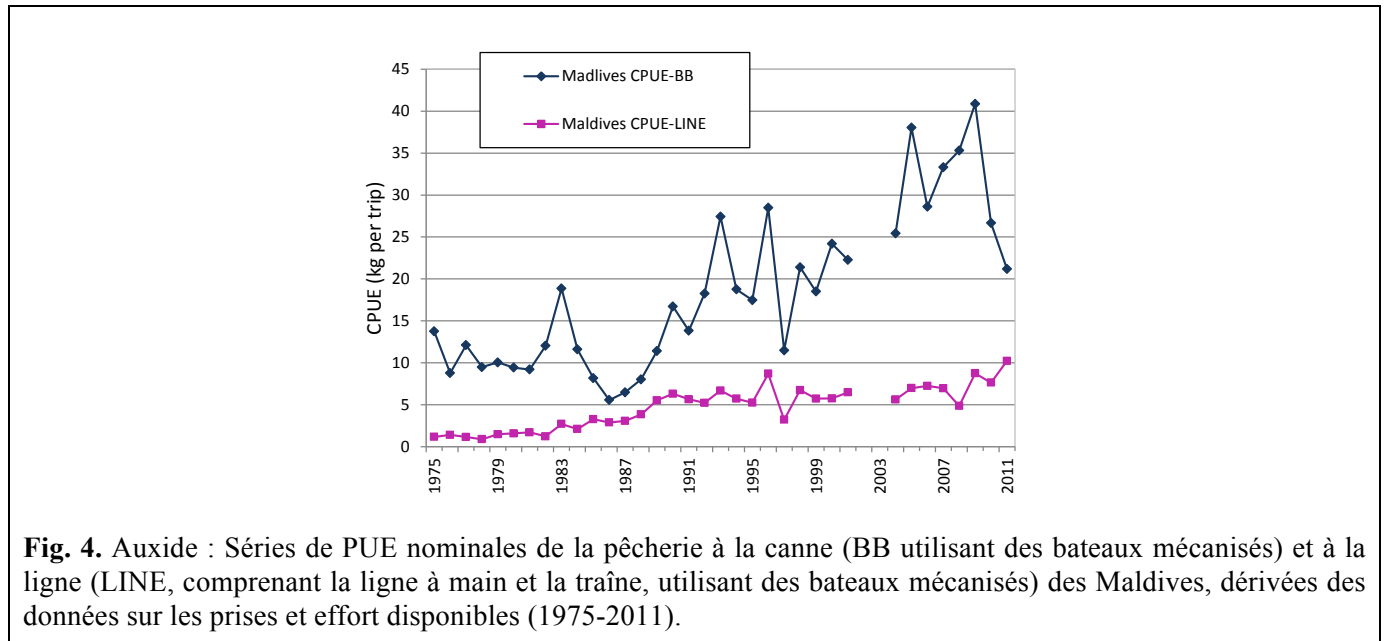


Fig. 4. Auxide : Séries de PUE nominales de la pêche à la canne (BB utilisant des bateaux mécanisés) et à la ligne (LINE, comprenant la ligne à main et la traîne, utilisant des bateaux mécanisés) des Maldives, dérivées des données sur les prises et effort disponibles (1975-2011).

TABLEAU 2. Auxide : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)⁵. Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–69 dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10	
PSS-Indonesia																						
PSS-Sri Lanka																						
BB-Maldives																						
GILL-India																						
GILL-Indonesia																						
GILL-Iran, IR																						
GILL-Maldives																						
GILL-Oman																						
GILL-Pakistan																						
GILL-Sri Lanka																						
LINE-India																						
LINE-Indonesia																						
LINE-Maldives																						
LINE-Sri Lanka																						
LINE-Yemen																						
OTHR-Maldives																						
OTHR-Sri Lanka																						

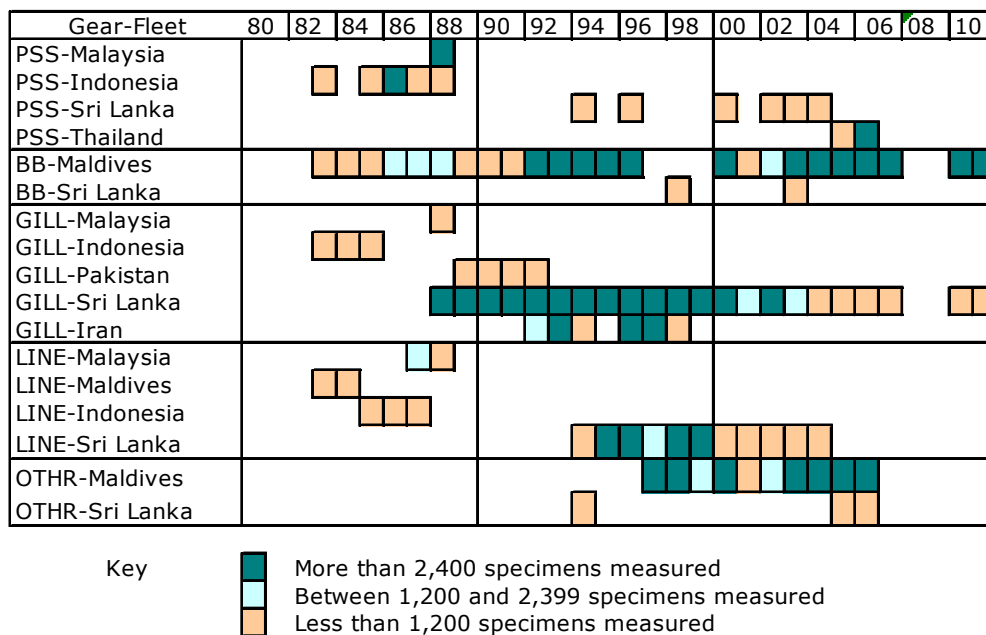
Auxide – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

- Les tendances des poids moyens ne peuvent être évaluées que pour les filets maillants sri-lankais et la canne maldivienne mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années (Tableau 3). Les données de fréquences de taille disponibles depuis le milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990 ont été obtenues avec le soutien de l'IPTP (*Indo-Pacific Tuna Programme*).

⁵ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les prises et effort peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

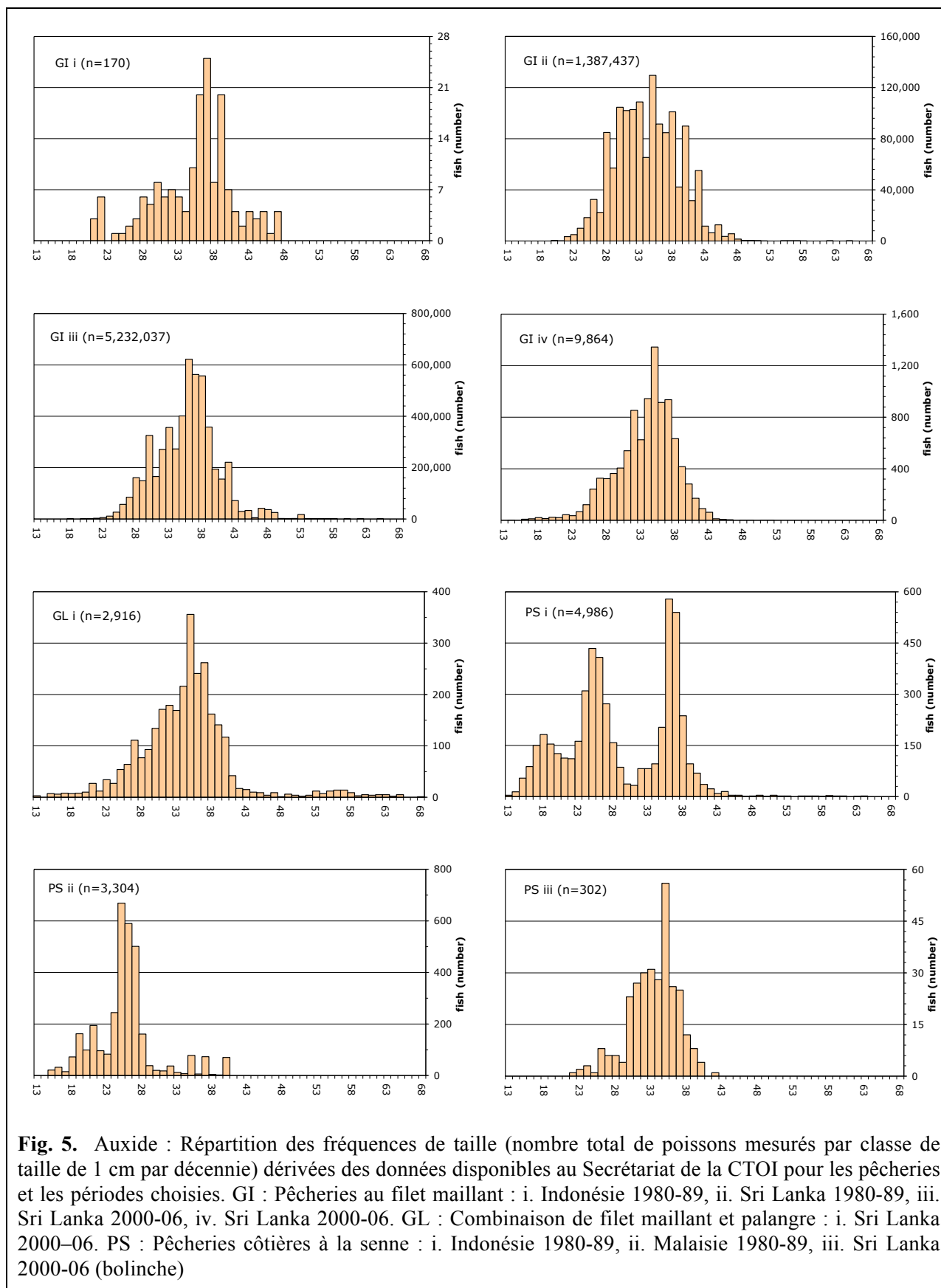
Malheureusement, la collecte de données ne s'est pas poursuivie dans la plupart des pays après la fin des activités de l'IPTP.

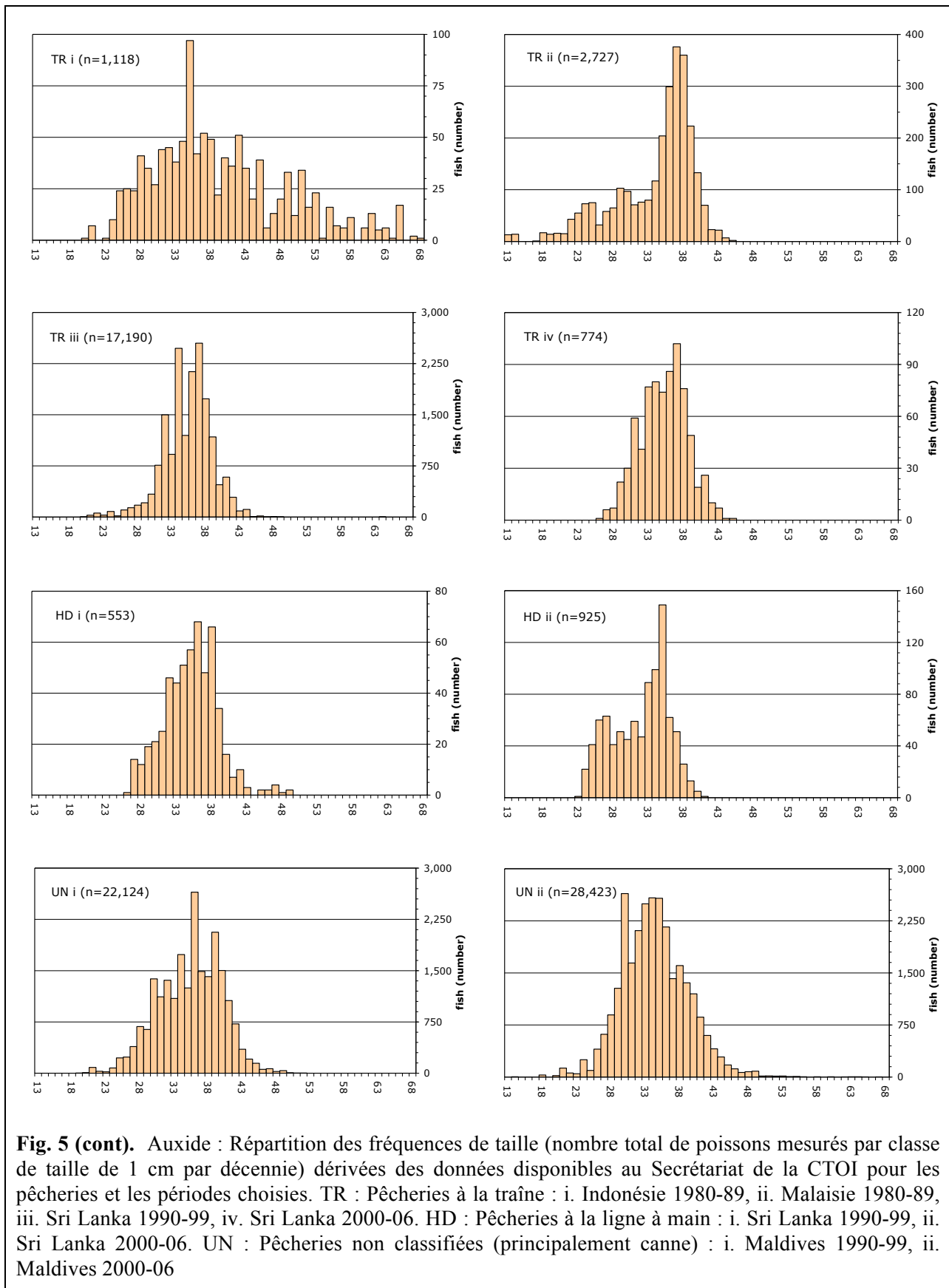
TABEAU 3: Auxide : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêcherie et année (1980–2011)⁶.
Veuillez noter qu'aucune donnée de fréquence de taille n'est disponible pour la période 1950-82



- La taille des auxides capturées dans l'océan Indien est généralement comprise entre 20 et 50 cm, selon le type d'engin employé, la saison et le lieu (Fig. 5). Les pêcheries opérant dans la mer d'Andaman (senne et traîne côtières) tendent à capturer des auxides de petite taille et de taille moyenne (15-40 cm) tandis que les pêcheries au filet maillant, à la canne et autres opérant dans l'océan Indien capturent habituellement des spécimens plus grands (25-50 cm).
- Les données des prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour l'auxide du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles (Tableau 3) et des incertitudes dans les prises de cette espèce (Fig. 3). La répartition des tailles dérivée des données disponibles pour certaines pêcheries choisies est présentée dans la Fig. 5.
- Les données sur le sex-ratio n'ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.

⁶ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données de taille sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les données de taille peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.





ANNEXE VC

PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES A LA THONINE ORIENTALE (*EUTHYNNUS AFFINIS*)

Extrait du document IOTC–2012–WPNT02–07

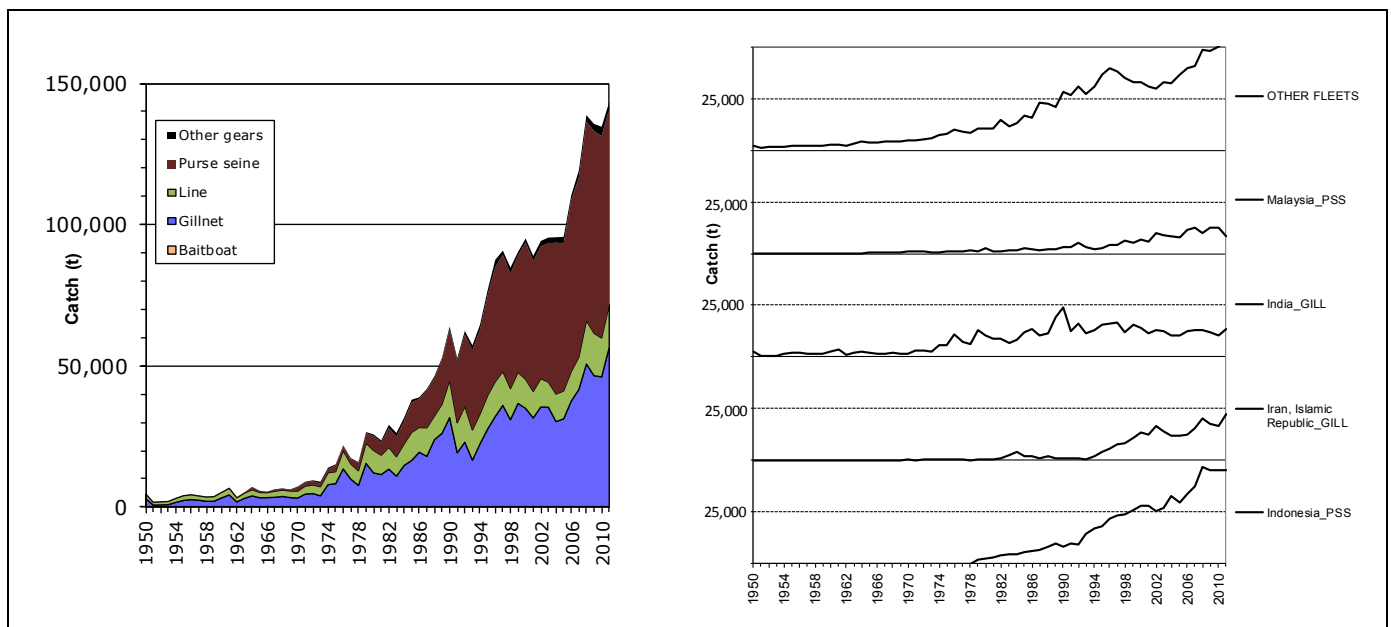
Thonine orientale – Pêcheries et tendances des captures

La thonine orientale est principalement capturée au moyen de sennes côtières, de filets maillants et, dans une moindre mesure, de lignes à main et de traînes (Tableau 1 ; Fig. 1) et peut également constituer une prise accessoire importante des senneurs industriels. Les estimations de capture de la thonine orientale ont été dérivées à partir d'un très petit nombre d'informations et comportent donc de fortes incertitudes⁷ (Fig. 2).

TABLEAU 1. Meilleurs estimateurs scientifiques des prises de thonine orientale par type de pêche, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d'octobre 2012)

Pêche	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	100	385	1 809	9 487	32 303	56 275	46 863	49 163	53 563	52 262	60 772	63 524	70 433	71 567	71 494	69 207
Filet maillant	1 908	3 411	8 055	16 754	27 630	37 542	35 484	35 359	30 302	31 340	37 589	41 616	50 676	46 533	46 107	56 601
Ligne	1 423	2 007	4 414	8 449	11 590	11 054	10 018	8 882	9 757	9 893	10 453	11 462	15 357	15 041	13 749	15 093
Autres	0	60	277	737	1 576	2 002	1 852	2 006	1 897	2 188	1 546	2 539	2 286	2 483	3 310	2 492
Total	3 431	5 863	14 555	35 427	73 098	106 873	94 216	95 410	95 520	95 683	110 360	119 141	138 752	135 625	134 660	143 393

Les données de capture présentées dans le Tableau 1 sont obtenues à partir des informations disponibles au Secrétariat de la CTOI, les commentaires qui suivent concernant les captures ne peuvent donc pas être vérifiés à ce jour. Les estimations des prises annuelles de thonine orientale ont énormément augmenté, passant de 10 000 t au milieu des années 1970 à 50 000 t au milieu des années 1980 et 143 000 t en 2011, qui représentent les prises les plus élevées jamais enregistrées pour cette espèce. Ces dernières années, la majorité des prises de thonine orientale ont été réalisées dans l'océan Indien oriental.



⁷ L'incertitude au niveau des estimations de capture est estimée par le Secrétariat et dépend de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d'agrégation des captures par espèce et par engin, et enfin du nombre de pêcheries non déclarantes pour lesquelles les captures doivent être estimées.

Fig. 1. Thonine orientale : Prises annuelles de thonine orientale par engin, telles qu'enregistrées dans la base de données de la CTOI (1950-2011).

Fig. 2. Thonine orientale : Prises de thonine orientale des principales flottilles de pêche, telles qu'enregistrées dans la base de données de la CTOI (1950-2011)

Ces dernières années, les pays dont les prises de thonine orientale ont été les plus élevées sont l'Indonésie (38%), l'Inde (17%), l'Iran (14%), la Malaisie (8%) et la Thaïlande (6%) (Fig. 2).

Thonine orientale – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont incertaines (Fig.3), notamment pour les pêcheries suivantes :

- Pêcheries artisanales d'Indonésie : L'Indonésie n'a pas déclaré ses prises de thonine orientale en tant que telles ou par engin pour la période 1950-2004 ; les captures de thonine orientale, de thon mignon et, dans une moindre mesure, d'autres espèces ont été déclarées de manière agrégée pour cette période. Le Secrétariat a utilisé les prises déclarées depuis 2005 pour décomposer les agrégations de la période 1950-2004 par engin et espèce. Les estimations des captures de thonine orientale pour cette composante représentent environ 38% des prises totales de cette espèce ces dernières années.
- Pêcheries artisanales d'Inde : Bien que l'Inde déclare les prises de thonine orientale, elles ne le sont pas toujours par engin. Le Secrétariat de la CTOI a réparti les prises de thonine orientale par engin pour les années pour lesquelles cette information n'était pas disponible. Ces dernières années, les prises de thonine orientale représentaient 17% des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien.
- Pêcheries artisanales du Myanmar (et de la Somalie) : Ces pays n'ont jamais déclaré leurs prises au Secrétariat de la CTOI. Les niveaux de capture sont inconnus.
- Autres pêcheries artisanales : Les prises de thonine orientale ne sont généralement pas déclarées en tant que telles, et sont combinées avec les prises d'autres espèces de petits thons comme le listao et l'auxide (par ex. senneurs côtiers de Malaisie et de Thaïlande).
- Pêcheries industrielles : Les enregistrements des prises de thonine orientale des senneurs industriels semblent correspondre à une fraction de celles conservées à bord. Etant donné que cette espèce est une prise accessoire, ses captures sont rarement enregistrées dans les livres de bord, et elles ne peuvent pas non plus être suivies au port. L'UE a récemment déclaré les niveaux de capture de thonine orientale de sa flottille de senneurs pour la période 2003-07, qui ont été estimés à partir des données d'observateurs.
- Les niveaux de rejet des pêcheries industrielles à la senne sont modérés. L'UE a récemment déclaré les niveaux de rejet de thonine orientale de sa flottille de senneurs pour la période 2003-07, estimés à partir des données d'observateurs.
- Les séries de capture de la thonine orientale n'ont pas beaucoup changé depuis la réunion du GTTN en 2011.

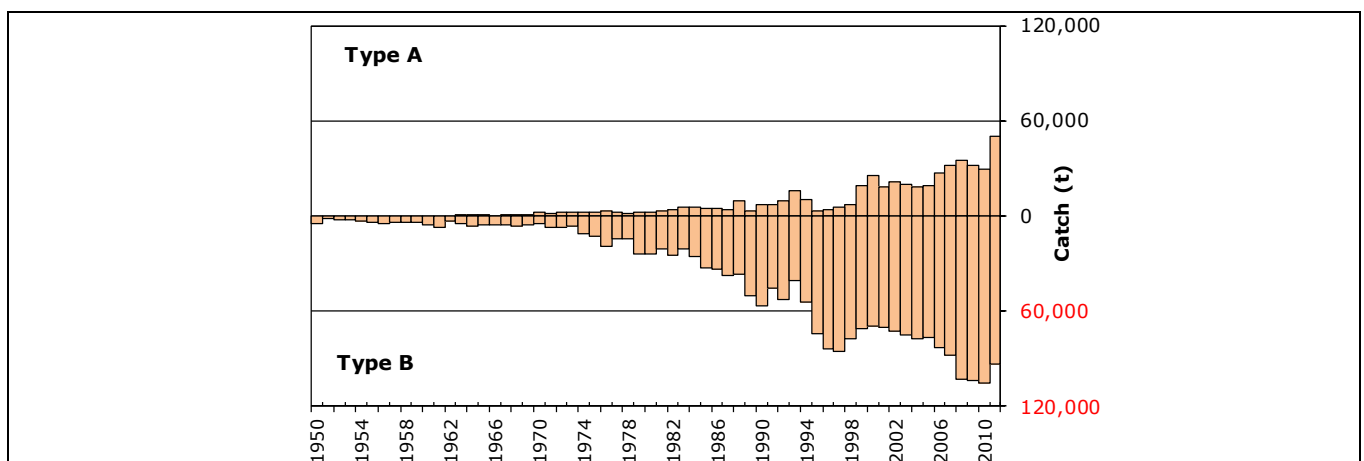


Fig. 3. Thonine orientale : Incertitudes dans les estimations des prises annuelles de thonine orientale (1950-2011) Les prises situées au-dessous de la ligne « zéro » (Type B) correspondent aux flottilles ne déclarant pas leurs données de capture à la CTOI (qui sont estimées par le Secrétariat de la CTOI), à celles ne déclarant pas leurs données de capture par engin et/ou espèce (qui sont décomposées par engin et espèce par le Secrétariat de la CTOI) ou toute autre raison fournie dans le document. Les prises situées au-dessus de la ligne « zéro » (Type A) correspondent aux flottilles pour lesquelles aucune incohérence majeure n'a été trouvée. Les barres les plus claires représentent les données sur les flottilles artisanales et les barres les plus foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012).

Thonine orientale – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur la thonine orientale dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Thonine orientale – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de PUE standardisées n'ont pas encore été développées. Les séries de prises et effort sont disponibles pour certaines pêcheries mais elles sont considérées comme étant très incomplètes. Dans la plupart des cas, les données de prises et effort ne sont disponibles que pour de courtes périodes temporelles (Tableau 2). Des séries de données de prises et effort relativement longues (s'étendant sur plus de 10 ans) ne sont disponibles que pour la canne et la traîne des Maldives et les filets maillants du Sri Lanka (Fig. 4). Les prises et effort enregistrées pour les filets maillants sri-lankais semblent, toutefois, être inexacts du fait des changements importants dans les PUE enregistrées d'une année sur l'autre.

TABLEAU 2. Thonine orientale : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)⁸. Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–69 dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10	
PSS-Indonesia																						
PSS-Malaysia																						
PSS-Sri Lanka																						
PSS-Thailand																						
BB-Indonesia																						
BB-Maldives																						
LL-Portugal																						
GILL-Indonesia																						
GILL-India																						
GILL-Iran, IR																						
GILL-Malaysia																						
GILL-Maldives																						
GILL-Oman																						
GILL-Pakistan																						
GILL-Sri Lanka																						
GILL-Thailand																						
LINE-EC-France																						
LINE-UK-OT																						
LINE-Indonesia																						
LINE-India																						
LINE-Sri Lanka																						
LINE-Maldives																						
LINE-Malaysia																						
LINE-Seychelles																						
LINE-Yemen																						
LINE-South Africa																						
OTHR-Sri Lanka																						
OTHR-Malaysia																						
OTHR-Maldives																						

⁸ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les prises et effort peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

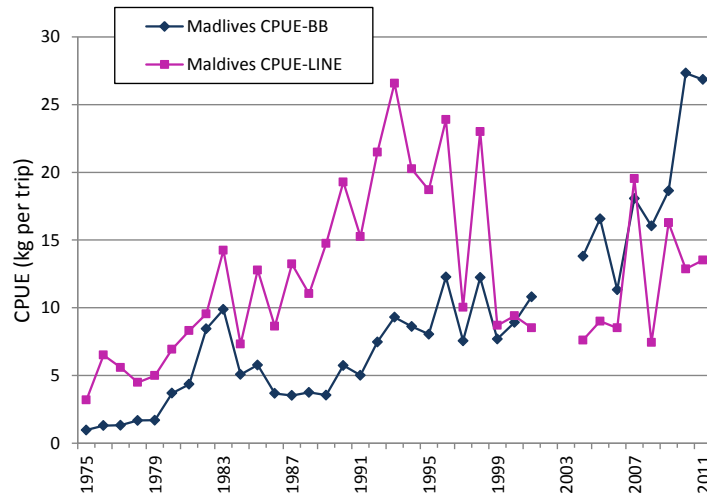


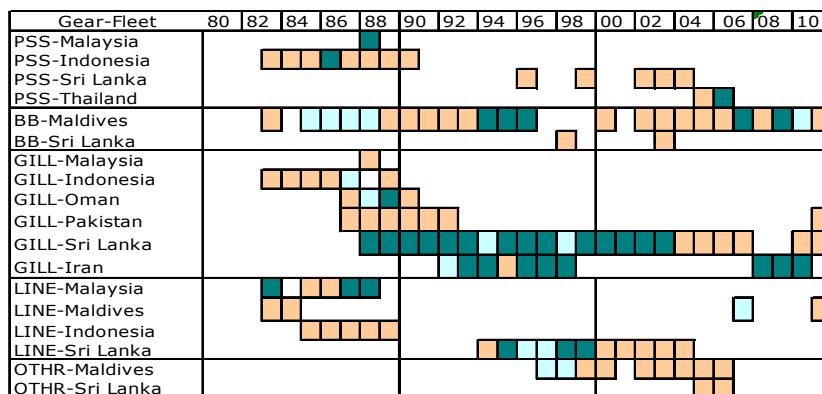
Fig. 4. Thonine orientale : Séries de PUE nominales de la pêche à la canne (BB) et à la traîne (TROL) des Maldives (1975-2011) dérivées des données sur les prises et l'effort disponibles

Thonine orientale – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

- La taille des thonines orientales capturées par les pêcheries de l'océan Indien se situe généralement entre 20 cm et 60 cm selon le type d'engin utilisé, la saison et le lieu (Fig. 5). Les pêcheries à la senne côtières opérant dans la mer d'Andaman tendent à capturer des thonines orientales de petite taille (15-30 cm) tandis que les pêcheries au filet maillant, à la canne et autres opérant dans l'océan Indien capturent généralement des spécimens plus grands (25-55 cm).
- Les tendances des poids moyens ne peuvent être évaluées que pour les filets maillants sri-lankais mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années (Tableau 3). Les données de fréquences de taille disponibles depuis le milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990 ont été obtenues avec le soutien de l'IPTP (*Indo-Pacific Tuna Programme*). Malheureusement, la collecte de données ne s'est pas poursuivie après la fin des activités de l'IPTP.
- Les données de prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour la thonine orientale du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles (Tableau 3) et des incertitudes dans les prises de cette espèce. La répartition des tailles dérivée des données disponibles pour certaines pêcheries choisies est présentée dans la Fig. 56.
- Les données sur le sex-ratio n'ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.

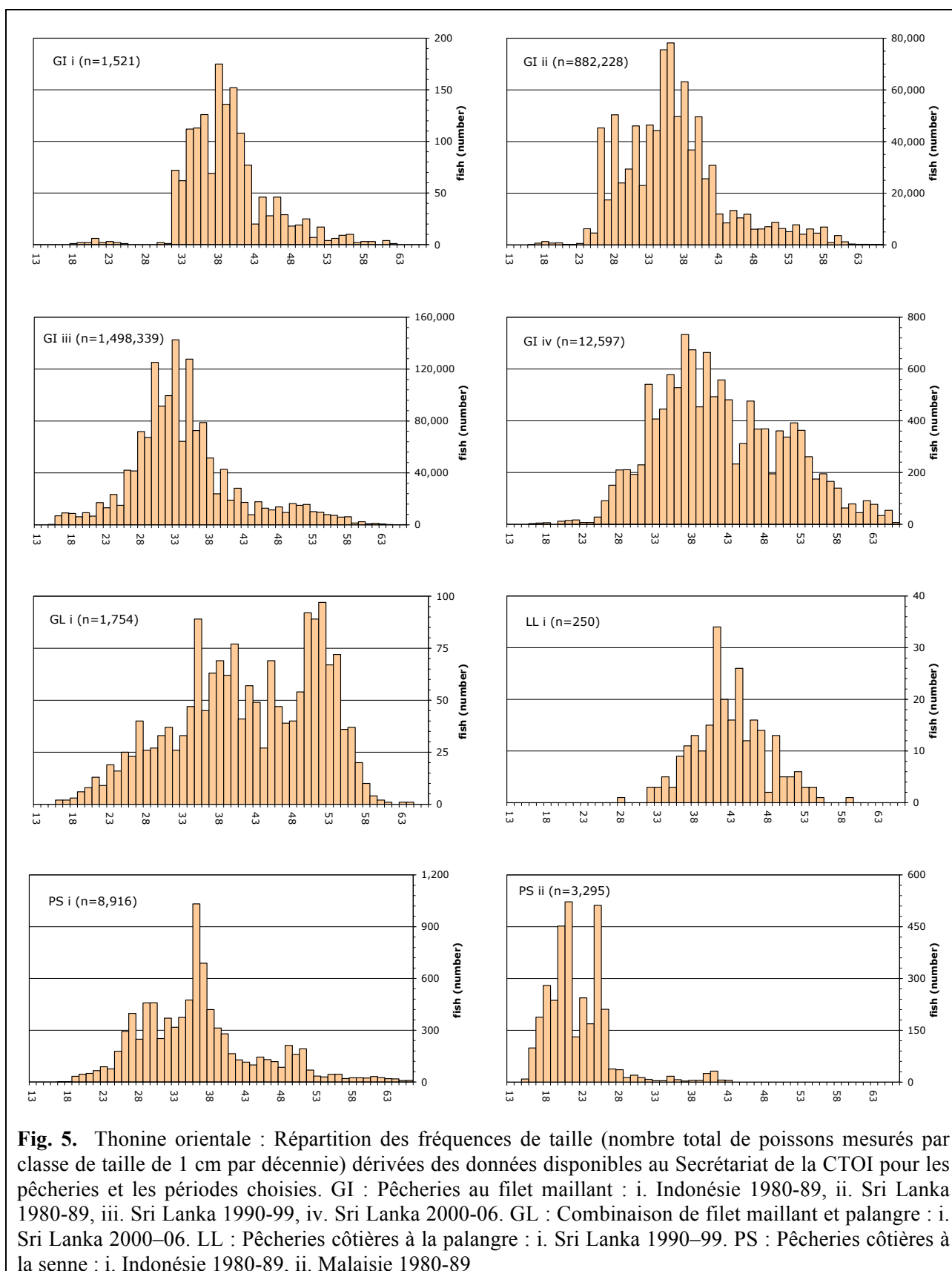
TABLEAU 3. Thonine orientale : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêche et année (1980–2011)⁹. Veuillez noter qu'aucune donnée de fréquence de taille n'est disponible pour la période 1950-82

⁹ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données de taille sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les données de taille peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.



Key

- More than 2,400 specimens measured
- Between 1,200 and 2,399 specimens measured
- Less than 1,200 specimens measured



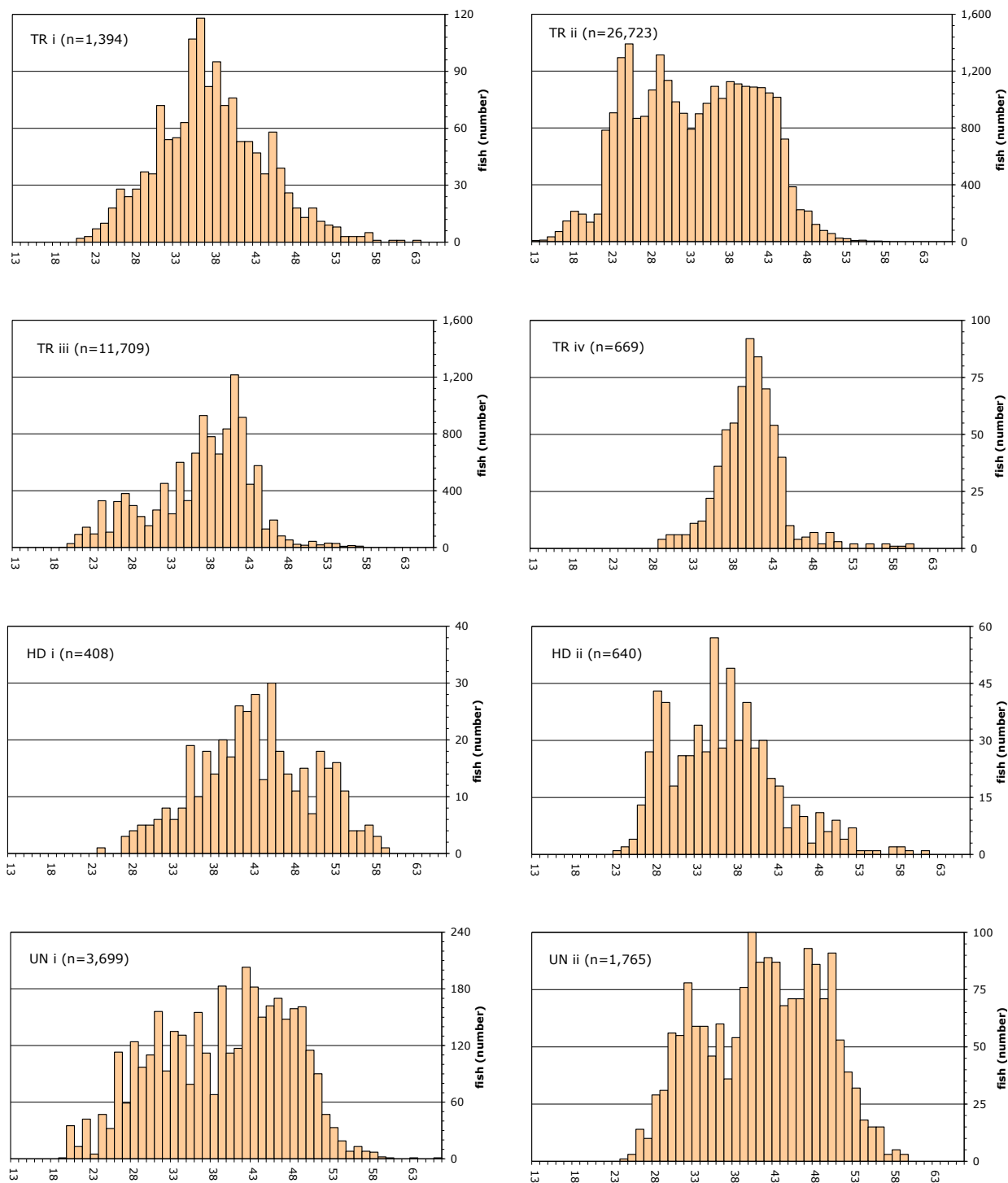


Fig. 5 (cont). Thonine orientale : Répartition des fréquences de taille (nombre total de poissons mesurés par classe de taille de 1 cm par décennie) dérivées des données disponibles au Secrétariat de la CTOI pour les pêcheries et les périodes choisies. TR : Pêcheries à la traîne : i. Indonésie 1980-89, ii. Malaisie 1980-89, iii. Sri Lanka 1990-99, iv. Sri Lanka 2000-06. HD : Pêcheries à la ligne à main : i. Sri Lanka 1990-99, ii. Sri Lanka 2000-06. UN : Pêcheries non classifiées (principalement cannet) : i. Maldives 1990-99, ii. Maldives 2000-06

ANNEXE Vd

PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES AU THON MIGNON (*THUNNUS TONGGOL*)

Extrait du document IOTC–2012–WPNT02–07

Thon mignon – Pêcheries et tendances des captures

Le thon mignon est principalement capturé au moyen de filets maillants et, dans une moindre mesure, de la senne et de la traîne (Tableau 1 ; Fig. 1). Les estimations de capture du thon mignon ont été dérivées d'un petit nombre d'informations et sont donc incertaines¹⁰. Les données de capture présentées dans le Tableau 1 sont obtenues à partir des informations disponibles au Secrétariat de la CTOI, les commentaires qui suivent concernant les captures ne peuvent donc pas être vérifiés à ce jour. Les prises estimées de thon mignon ont augmenté progressivement depuis le milieu des années 1950 jusqu'en 2000, où plus de 100 000 t ont été débarquées. Les prises ont ensuite diminué jusqu'en 2005 (77 361 t). Depuis 2005, les prises ont augmenté de manière continue, jusqu'à atteindre des prises record en 2011, avec près de 180 000 t débarquées.

Ces dernières années (2009-11), les pays dont les prises de thon mignon ont été les plus élevées sont l'Iran (42%) et l'Indonésie (29%) et, dans une moindre mesure, Oman, le Pakistan, la Malaisie, l'Inde et la Thaïlande (25%) (Tableau 1 ; Fig. 2). L'Iran, notamment, a déclaré de fortes augmentations des prises de thon mignon depuis 2009. L'accroissement des prises de thon mignon coïncide avec une baisse des prises de listao et semble être la conséquence d'un effort accru au filet maillant dans les eaux côtières, du fait de la menace de piraterie somalienne dans l'océan Indien tropical ouest.

TABLEAU 1. Thon mignon : Meilleurs estimateurs scientifiques des prises de thon mignon par type de pêche, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d'octobre 2012)

Pêche	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	44	204	999	4 388	8 195	13 379	15 348	13 369	11 223	9 333	13 107	17 552	14 215	16 404	15 483	23 972
Filet maillant	2 960	6 751	11 225	30 740	50 398	74 182	63 255	69 692	62 421	57 765	68 953	74 632	87 204	105 659	127 015	144 094
Ligne	978	1 277	2 697	3 484	5 630	8 085	7 839	6 984	8 220	8 974	10 538	10 742	6 573	6 487	6 503	7 003
Autres	290	489	1 054	2 164	2 500	1 802	1 710	1 603	1 665	1 290	1 338	1 890	2 090	1 804	2 306	2 726
Total	4 272	8 722	15 975	40 776	66 724	97 448	88 153	91 647	83 529	77 361	93 935	104 815	110 082	130 354	151 307	177 795

La taille des thons mignons capturés par les pêcheries de l'océan Indien se situe généralement entre 15 cm et 120 cm selon le type d'engin utilisé, la saison et le lieu (Fig. 9). Les pêcheries opérant dans la mer d'Andaman (senne et traîne côtières) tendent à capturer des thons mignons de petite taille (15-55 cm) tandis que les pêcheries au filet maillant opérant dans la mer d'Arabie capturent des spécimens plus grands (40–100cm).

¹⁰ L'incertitude au niveau des estimations des captures est estimée par le Secrétariat et est fonction de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d'agrégation des captures par espèce et par engin et enfin du nombre de pêcheries pour lesquelles les captures doivent être estimées.

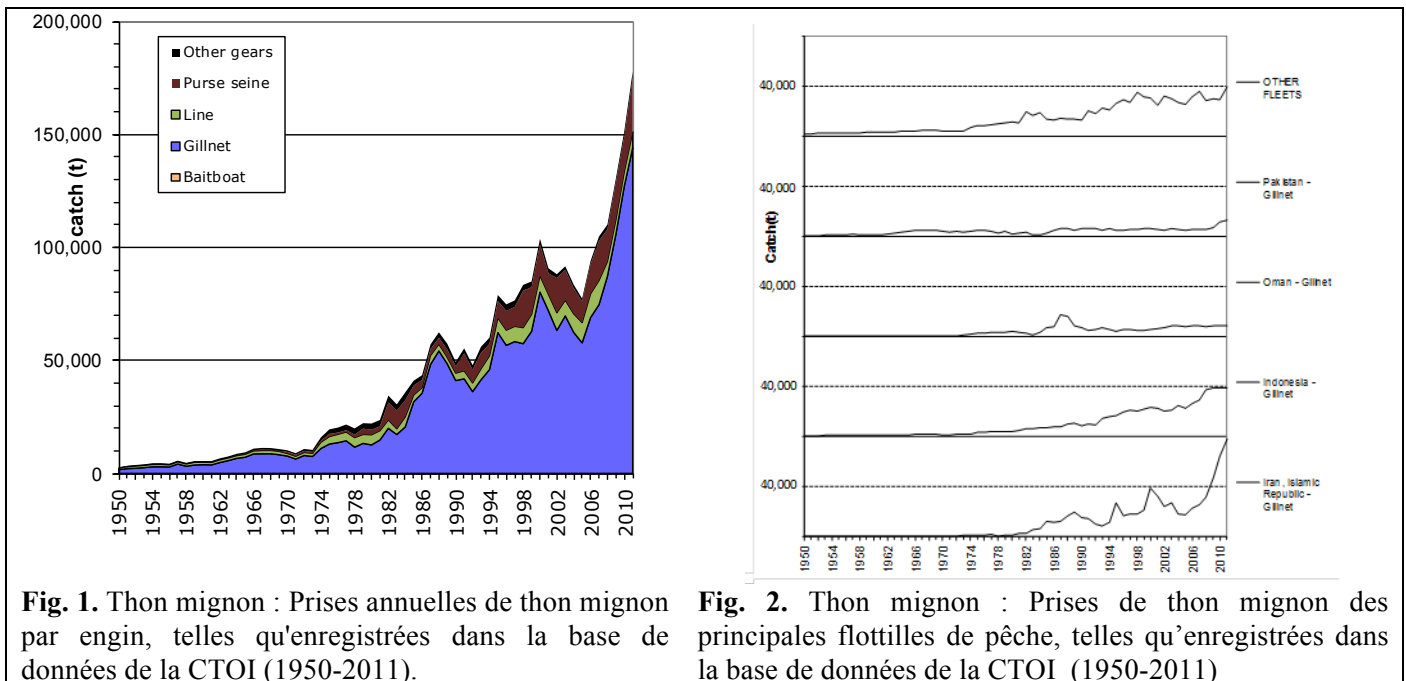


Fig. 1. Thon mignon : Prises annuelles de thon mignon par engin, telles qu'enregistrées dans la base de données de la CTOI (1950-2011).

Fig. 2. Thon mignon : Prises de thon mignon des principales flottilles de pêche, telles qu'enregistrées dans la base de données de la CTOI (1950-2011)

Thon mignon – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont incertaines (Fig.3), notamment pour les pêcheries suivantes :

- Pêcheries artisanales d'Indonésie : L'Indonésie n'a pas déclaré ses prises de thon mignon en tant que telles ou par engin pour la période 1950-2004 ; les captures de thon mignon, de thonine orientale et d'autres espèces ont été déclarées de manière agrégée pour cette période. Le Secrétariat a utilisé les prises déclarées depuis 2005 pour décomposer les agrégations de la période 1950-2004 par engin et espèce. Les estimations des prises de thon mignon représentent plus de 30% des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien ces dernières années.
- Pêcheries artisanales d'Inde et Oman : Bien que ces pays déclarent leurs prises de thon mignon, jusqu'à récemment elles ne l'étaient pas par engin. Le Secrétariat a utilisé d'autres informations pour répartir les prises déclarées par espèce. Ces dernières années, les prises de thon mignon qui ont dû être réparties par engin représentaient 9% des prises totales de cette espèce.
- Pêcheries artisanales du Mozambique, du Myanmar (et de la Somalie) : Ces pays n'ont jamais déclaré leurs prises de thon mignon au Secrétariat de la CTOI. Les niveaux de capture sont inconnus mais ne sont pas considérés comme conséquents.
- Autres pêcheries artisanales : Le Secrétariat a dû estimer les prises de thon mignon des pêcheries artisanales du Yémen (aucune donnée déclarée au Secrétariat de la CTOI) et de la Malaisie (prises non déclarées en tant que thon mignon). Les estimations des captures de thon mignon représentent 8% des prises totales de cette espèce ces dernières années.
- Les niveaux de rejet sont considérés comme très faibles bien qu'ils soient inconnus pour la plupart des pêcheries.
- Changements dans les séries de captures : Il n'y a pas eu de changement significatif dans les prises de thon mignon depuis la réunion du GTTN en 2011.

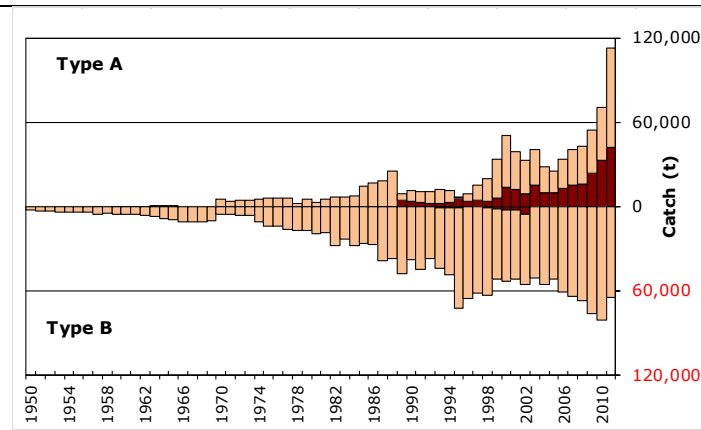


Fig. 3. Incertitudes dans les estimations des prises annuelles de thon mignon (1950-2011). Les prises situées au-dessous de la ligne « zéro » (Type B) correspondent aux flottilles ne déclarant pas leurs données de capture à la CTOI (qui sont estimées par le Secrétariat de la CTOI), à celles ne déclarant pas leurs données de capture par engin et/ou espèce (qui sont décomposées par engin et espèce by le Secrétariat de la CTOI) ou toute autre raison fournie dans le document. Les prises situées au-dessus de la ligne « zéro » (Type A) correspondent aux flottilles pour lesquelles aucune incohérence majeure n'a été trouvée. Les barres les plus claires représentent les données sur les flottilles artisanales et les barres les plus foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012).

Thon mignon – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur le thon mignon dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Thon mignon – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de PUE standardisées n'ont pas encore été développées. Les séries de PUE nominales sont toutefois disponibles pour certaines pêcheries mais elles sont considérées comme étant très incomplètes (Tableau 2). Dans la plupart des cas, les données de prises et effort ne sont disponibles que pour de courtes périodes temporelles. Des séries de données de prises et effort relativement longues (s'étendant sur plus de 10 ans) ne sont disponibles que pour les petits senneurs et les fileyeurs de Thaïlande (Fig. 4). Aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour les pêcheries sportives, excepté des données partielles sur les pêcheries sportives du Kenya.

TABLEAU 2. Thon mignon : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)¹¹. Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–1971 dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10	
PSS-Indonesia																						
PSS-Malaysia																						
PSS-Thailand																						
PS-Iran, IR																						
PS-Seychelles																						
PS-NEI																						
GILL-India																						
GILL-Indonesia																						
GILL-Iran, IR																						
GILL-Malaysia																						
GILL-Oman																						
GILL-Pakistan																						
GILL-Thailand																						
LINE-Australia																						
LINE-Indonesia																						
LINE-Malaysia																						
LINE-Yemen																						
OTHR-Australia																						
OTHR-Malaysia																						

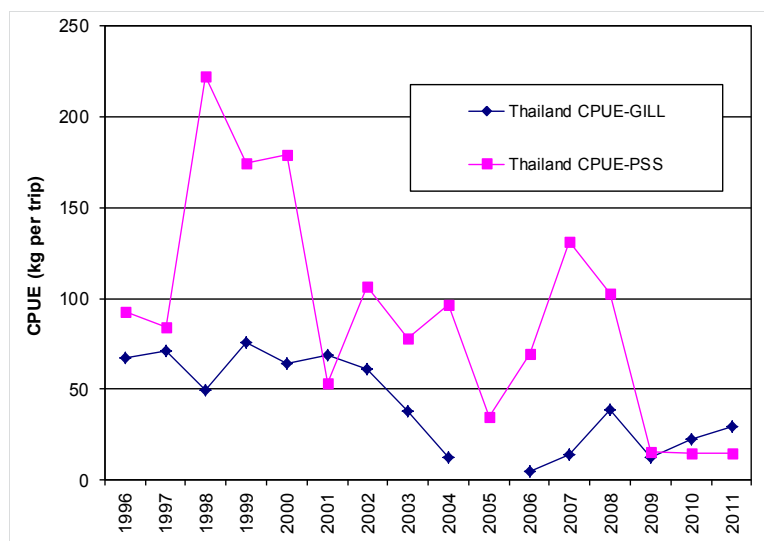


Fig. 4. Thon mignon : Séries de PUE nominales de la pêcherie au filet maillant (GILL) et à la senne côtière (PSS) de Thaïlande dérivées des données sur les prises et effort disponibles (1996-2011)

Thon mignon – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

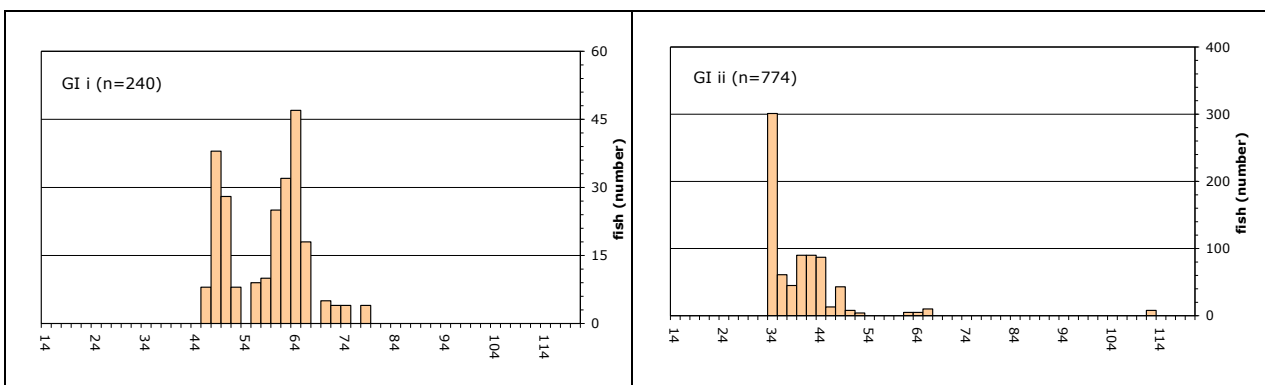
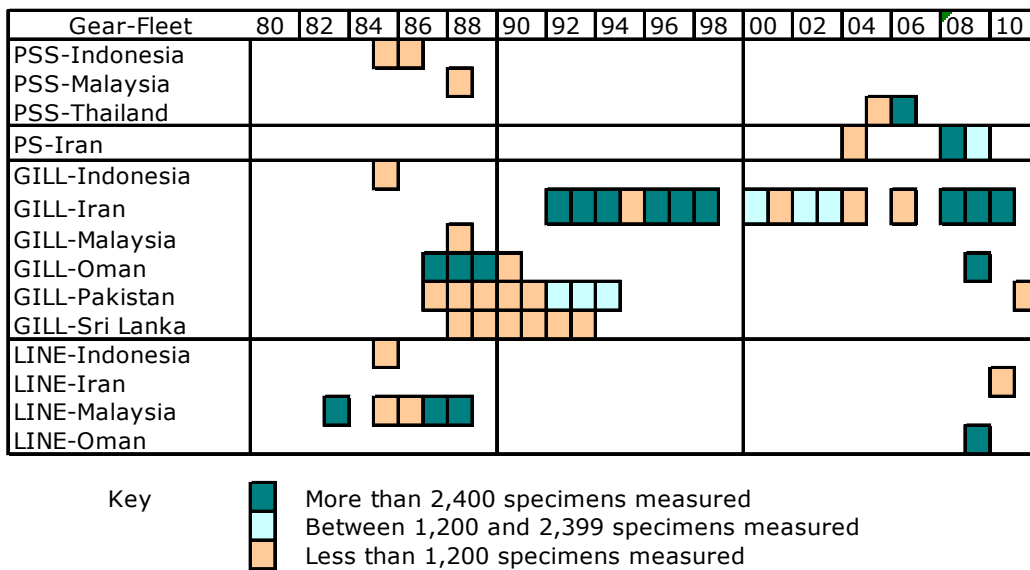
- La taille des thons mignons capturés par les pêcheries de l'océan Indien est généralement comprise entre 15 cm et 120 cm selon le type d'engin utilisé, la saison et le lieu. Les pêcheries opérant dans la mer d'Andaman (senne et traîne côtières) tendent à capturer des thons mignons de petite taille (15-55 cm) tandis que les pêcheries au filet maillant dérivant opérant dans la mer d'Arabie capturent des spécimens plus grands (40–100 cm).
- Les tendances des poids moyens ne peuvent être évaluées que pour les filets maillants dérivants de la R.I. d'Iran, mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années (Tableau 3). Les

¹¹ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. De plus, les données sur les prises et effort sont parfois incomplètes pour une année donnée et ne sont fournies que pour de courtes périodes temporelles.

données de fréquences de taille disponibles depuis le milieu des années 1980 jusqu’au début des années 1990 ont été obtenues avec le soutien de l’IPTP (Indo-Pacific Tuna Programme). Malheureusement, la collecte de données ne s’est pas poursuivie après la fin des activités de l’IPTP.

- Les tableaux des prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour le thon mignon du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles et des incertitudes dans les prises de cette espèce. La répartition des tailles dérivée des données disponibles pour certaines pêcheries choisies est présentée dans la Fig. 5.
- Les données sur le sex-ratio n’ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.
- Les tendances des poids moyens ne peuvent être évaluées que pour les filets maillants iraniens mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années (Tableau 3). Les données de fréquences de taille disponibles depuis le milieu des années 1980 jusqu’au début des années 1990 ont été obtenues avec le soutien de l’IPTP (Indo-Pacific Tuna Programme). Malheureusement, la collecte de données ne s’est pas poursuivie après la fin des activités de l’IPTP.

TABLEAU 3. Thon mignon : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêcherie et année (1980–2011)¹². Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–1982 dans les bases de données du Secrétariat de la CTOI



¹² A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données de taille sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les données de taille peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

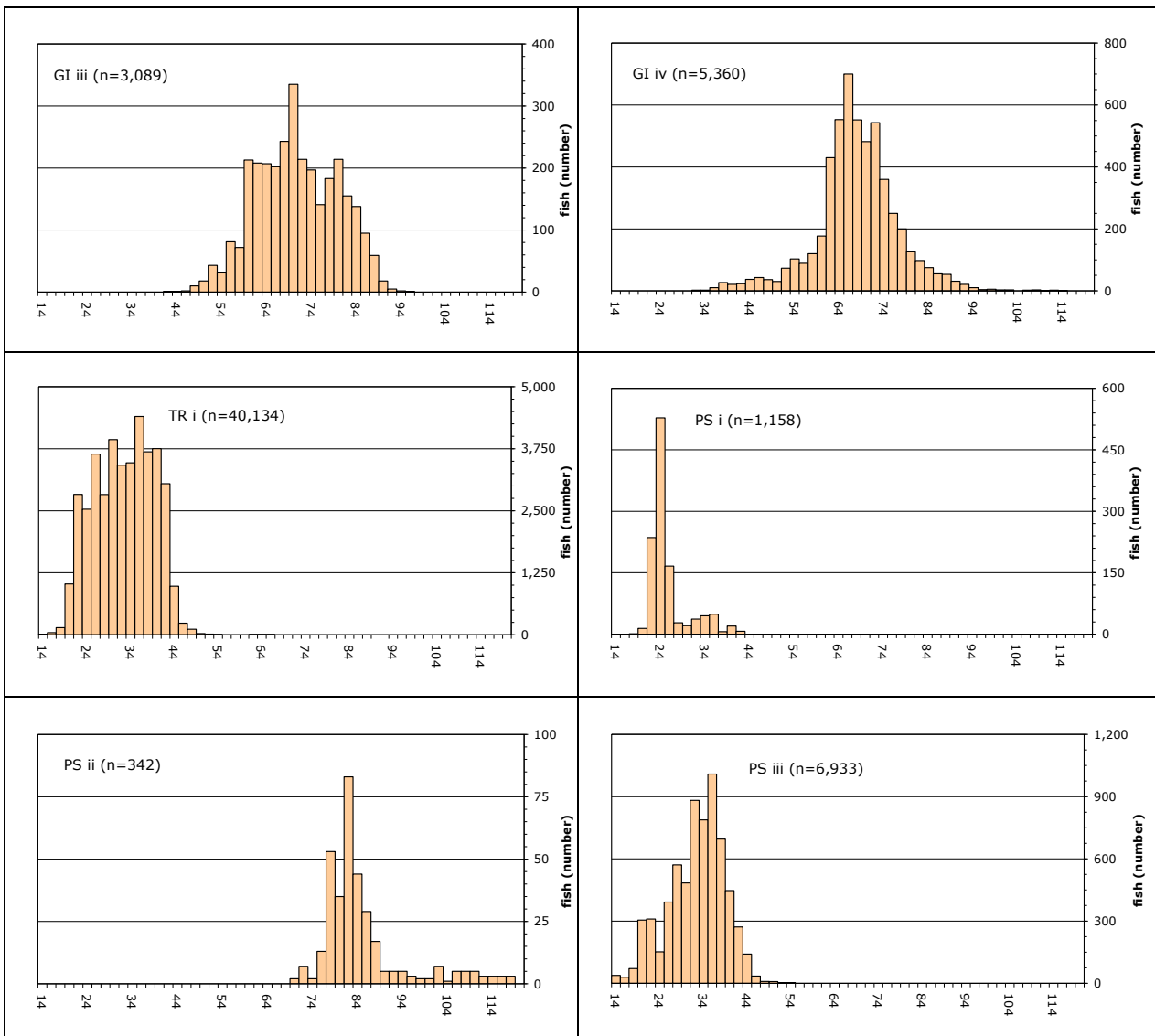


Fig. 5. Thon mignon : Répartition des fréquences de taille (nombre total de poissons mesurés par classe de taille de 2 cm, par décennie) dérivées des données disponibles au Secrétariat de la CTOI pour les pêcheries et les périodes choisies. GI : Pêcheries au filet maillant : i. Sri Lanka 1980-89, ii. Sri Lanka 1990-99, iii. Pakistan 1990-99, iv. Iran 2000-06 TR : Pêcheries à la traîne : i. Malaisie 1980-89, ii. PS : Pêcheries côtières à la senne : i. Malaisie 1980-89, ii. Iran 2000-06, iii. Thaïlande 2000-06

ANNEXE VE
PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES AU THAZARD PONCTUE
(*SCOMBEROMORUS GUTTATUS*)

Extrait du document IOTC–2012–WPNT02–07

Thazard ponctué – Pêcheries et tendances des captures

Le thazard ponctué¹³ est principalement capturé par les pêcheries au filet maillant dans l’océan Indien mais un nombre important de thazards ponctué sont également pêchés à la traîne (Tableau 1 ; Fig. 1). Les estimations de capture du thazard ponctué ont été dérivées à partir d’un très petit nombre d’informations et comportent donc de fortes incertitudes¹⁴ (Fig. 1).

TABLEAU 1. Thazard ponctué : Meilleurs estimateurs scientifiques des prises de thazard ponctué par type de pêcherie, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d’octobre 2012)

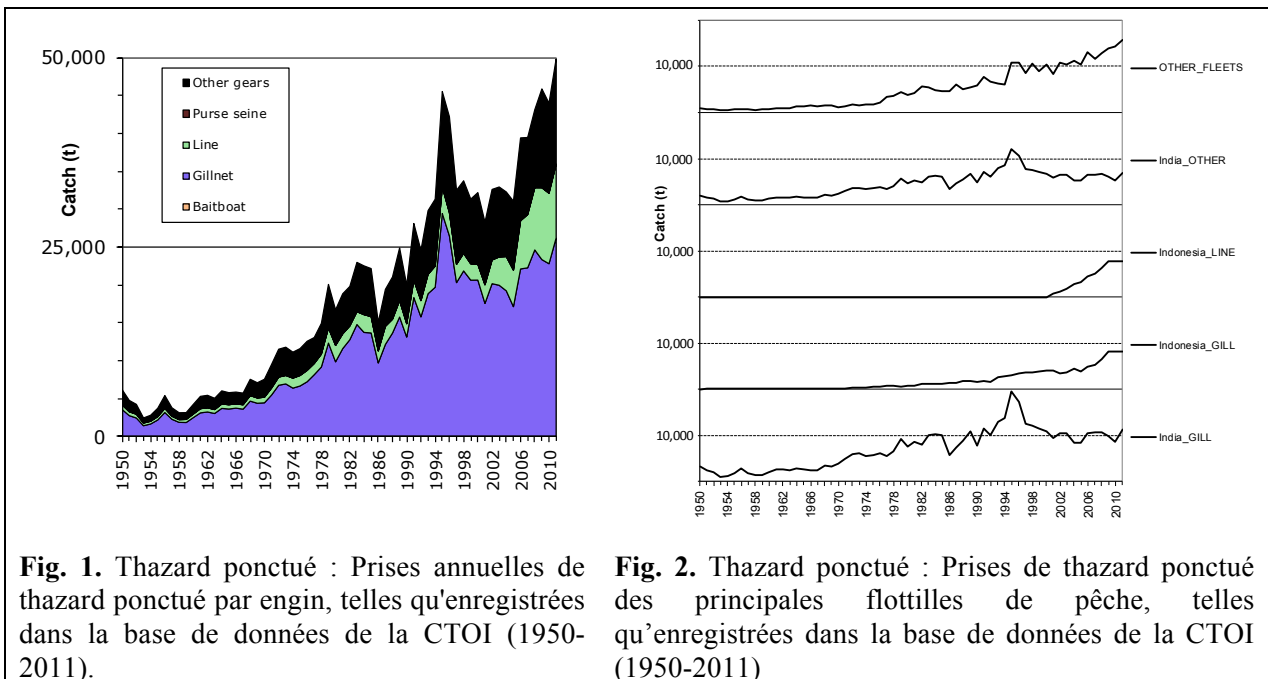
Pêcherie	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	0	0	48	239	493	294	286	352	222	229	296	263	269	526	513	541
Filet maillant	2 315	3 562	7 354	12 764	20 446	20 702	20 169	19 958	19 222	17 129	22 112	22 259	24 622	23 343	22 799	26 194
Ligne	455	585	1 330	2 017	2 512	5 189	3 132	3 743	4 529	4 829	6 364	7 033	8 220	9 494	9 306	9 740
Autres	1 193	1 657	3 641	5 324	8 460	9 537	9 019	8 877	8 294	8 871	10 639	9 907	10 017	12 513	11 370	13 357
Total	3 963	5 805	12 372	20 344	31 911	35 721	32 606	32 929	32 268	31 058	39 411	39 462	43 128	45 876	43 988	49 832

Les données de capture présentées dans le Tableau 1 sont obtenues à partir des informations disponibles au Secrétariat de la CTOI, les commentaires qui suivent concernant les captures ne peuvent donc pas être vérifiés à ce jour. Les prises estimées de thazard ponctué ont augmenté progressivement depuis le milieu des années 1960, atteignant environ 10 000 t au début des années 1970 et plus de 25 000 t au milieu des années 1990. Les prises ont progressivement augmenté ensuite jusqu’en 1995, année où des prises atteignant près de 43 000 t ont été enregistrées. Les prises de thazard ponctué entre 1997 et 2005 sont restées plus ou moins stables et sont estimées à environ 30 000 t. Les prises actuelles sont plus élevées, proches de 45 000 t. Les prises les plus élevées ont été enregistrées en 2011, avec près de 50 000 t.

Ces dernières années, les pays dont les prises de thazard ponctué ont été les plus élevées sont l’Inde (38%) et l’Indonésie (34%) et, dans une moindre mesure, le Myanmar et l’Iran (17%) (Fig. 2).

¹³ Dénommé ci-après « thazard ponctué »

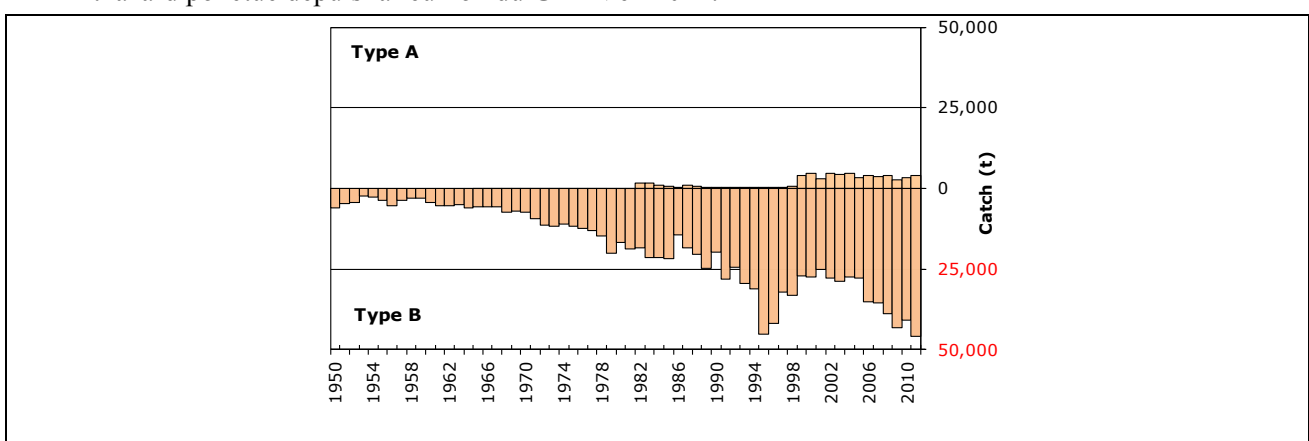
¹⁴ L’incertitude au niveau des estimations de capture est estimée par le Secrétariat et dépend de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d’agrégation des captures par espèce et par engin, et enfin du nombre de pêcheries non déclarantes pour lesquelles les captures doivent être estimées.



Thazard ponctué – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont très incertaines (Fig. 3) pour toutes les pêcheries du fait de :

- L'agrégation : Le thazard ponctué n'est généralement pas déclaré en tant que tel et est agrégé avec le thazard rayé ou, moins fréquemment, d'autres espèces de petits thons.
- Une mauvaise répertoriage : Le thazard ponctué est souvent mal répertorié et classé comme « thazard rayé », leurs prises étant déclarées sous cette dernière espèce.
- Sous-déclaration : Les prises de thazard ponctué pourraient ne pas être déclarées par certaines pêcheries les pêchant en tant que prises accessoires.
- C'est pour les raisons ci-dessus que les prises de thazard ponctué enregistrées dans la base de données de la CTOI semblent correspondre à une fraction des prises totales de cette espèce dans l'océan Indien.
- Les niveaux de rejet sont considérés comme faibles bien qu'ils soient inconnus pour la plupart des pêcheries.
- Changements dans les séries de captures : Il n'y a pas eu de changement significatif dans les prises de thazard ponctué depuis la réunion du GTTN en 2011.



foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012.

Thazard ponctué – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur le thazard ponctué dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Thazard ponctué – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de PUE standardisées n'ont pas encore été développées. Les séries de PUE nominales sont toutefois disponibles pour certaines pêcheries mais elles sont considérées comme étant très incomplètes. Dans la plupart des cas, les données de prises et effort ne sont disponibles que pour de courtes périodes temporelles. Ceci empêche de dériver des PUE significatives à partir des données existantes (Tableau 2). Ceci empêche de dériver des PUE significatives à partir des données existantes.

TABLEAU 2. Thazard ponctué : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)¹⁵. Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour la période 1950–85 au Secrétariat de la CTOI

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10		
PSS-Indonesia																							
LINE-South Africa																							
LINE-Yemen																							




Thazard ponctué – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

- Les tendances des poids moyens ne peuvent pas être évaluées pour la plupart des pêcheries. Des échantillons de thazard ponctué ne sont disponibles que pour les senneurs côtiers thaïlandais et les fileyeurs sri-lankais mais ils se rapportent à de très courtes périodes temporelles et les quantités échantillonnées sont très faibles (Tableau 3).
- Les données sur les prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour le thazard ponctué du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles et des incertitudes dans les prises de cette espèce.
- Les données sur le sex-ratio n'ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.

TABLEAU 3. Thazard ponctué : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêcherie et année (1980–2011)¹⁶. Veuillez noter qu'aucune donnée de fréquence de taille n'est disponible pour la période 1950–82

Gear-Fleet	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10
PSS-Thailand																
GILL-Sri Lanka																

Key

	More than 2,400 specimens measured
	Between 1,200 and 2,399 specimens measured
	Less than 1,200 specimens measured

¹⁵ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les prises et effort peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

¹⁶ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données de taille sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les données de taille peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.

ANNEXE VF

PRINCIPALES STATISTIQUES RELATIVES AU THAZARD RAYE (*SCOMBEROMORUS COMMERSON*)

Extrait du document IOTC-2012-WPNT02-07

Thazard rayé – Pêcheries et tendances des captures

Le thazard rayé est ciblé dans l'ensemble de l'océan Indien par les pêcheurs artisanaux et récréatifs. La méthode de capture principale est le filet maillant, mais un nombre important de thazards rayés sont également pêchés à la traîne (Tableau 1 ; Fig. 1).

TABLEAU 1. Thazard rayé : Meilleurs estimateurs scientifiques des prises de thazard rayé par type de pêche, pour la période 1950–2011 (en tonnes) (Données en date d'octobre 2012)

Pêche	Par décennie (moyenne)						Par année (pour ces dix dernières années)									
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Senne	0	0	237	1 137	2 633	2 252	1 953	2 350	1 610	2 136	3 950	1 902	1 969	3 275	4 126	3 781
Filet maillant	7 161	15 163	26 820	57 670	73 907	80 768	73 513	77 674	75 970	67 372	78 848	84 687	97 639	91 822	98 972	107 815
Ligne	2 806	4 027	7 722	11 558	11 894	13 019	12 127	13 339	11 764	12 464	13 442	12 574	14 211	14 188	13 815	14 495
Autres	1 368	2 011	4 257	6 630	11 340	15 379	15 646	14 856	13 245	13 792	16 549	15 851	16 015	18 521	16 631	20 090
Total	11 336	21 201	39 036	76 996	99 774	111 418	103 239	108 220	102 587	95 764	112 789	115 014	129 834	127 806	133 544	146 180

Les estimations de capture de thazard rayé ont été dérivées d'un très petit nombre d'information et sont donc très incertaines¹⁷. Les données de capture présentées dans le Tableau 1 sont obtenues à partir des informations disponibles au Secrétariat de la CTOI, les commentaires qui suivent concernant les captures ne peuvent donc pas être vérifiés à ce jour. Les prises de thazard rayé ont augmenté de 50 000 t au milieu des années 1970 à plus de 100 000 t au milieu des années 1990. Les prises les plus élevées de thazard rayé ont été enregistrées en 2011 et s'élevaient à 146 000 t. Le thazard rayé est pêché dans les deux bassins de l'océan Indien, des prises plus élevées étant enregistrées à l'ouest.

Ces dernières années, les pays dont les prises de thazard rayé ont été les plus élevées sont l'Indonésie (27%) et l'Inde (25%) et, dans une moindre mesure, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan et les E.A.U. (25%) (Fig. 2).

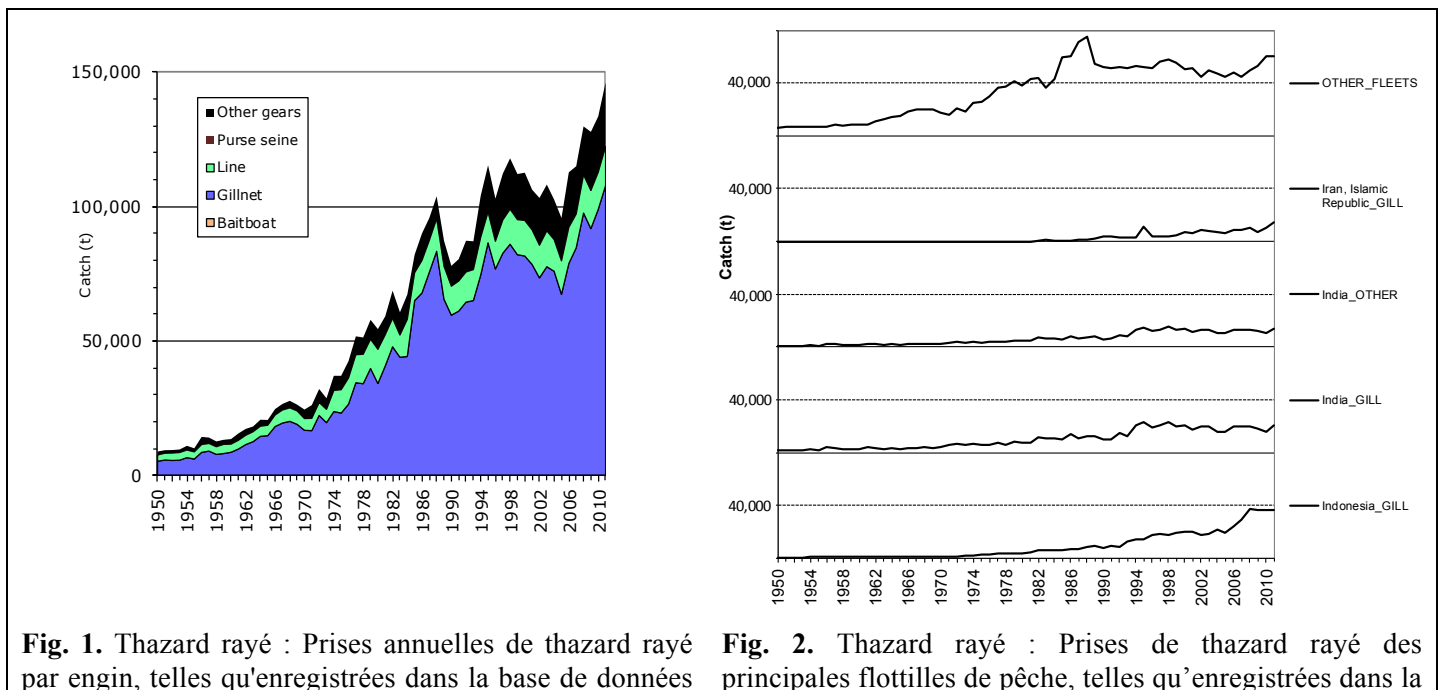


Fig. 1. Thazard rayé : Prises annuelles de thazard rayé par engin, telles qu'enregistrées dans la base de données

Fig. 2. Thazard rayé : Prises de thazard rayé des principales flottilles de pêche, telles qu'enregistrées dans la

¹⁷ L'incertitude au niveau des estimations de capture est estimée par le Secrétariat et dépend de la quantité de traitements nécessaires lors de déclarations contradictoires des captures, du niveau d'agrégation des captures par espèce et par engin, et enfin du nombre de pêcheries non déclarantes pour lesquelles les captures doivent être estimées.

Thazard rayé – Incertitudes dans les prises

Les prises conservées sont incertaines (Fig.3), notamment pour les pêcheries suivantes :

- Pêcheries artisanales d'Inde et d'Indonésie : L'Inde et l'Indonésie ne déclarent leurs prises de thazard rayé par engin que depuis peu, à savoir pour les années 2005-08 et 2007-08, respectivement. Dans les deux cas, le Secrétariat de la CTOI a utilisé les prises déclarées par engin pour décomposer les prises antérieures de cette espèce par engin. Ces dernières années, les prises de thazard rayé estimées pour cette composante représentaient plus de 52% des prises totales de cette espèce.
- Pêcheries artisanales de Madagascar : A ce jour, Madagascar n'a pas déclaré ses prises de thazard rayé au Secrétariat de la CTOI. En 2010, le Secrétariat de la CTOI a réalisé une révision visant à décomposer par espèce les prises enregistrées dans la base de données de la FAO en tant que thazard rayé, en supposant que toutes les prises de thons néritiques avaient été combinées sous ce nom. Les nouvelles estimations de capture semblent être très incertaines.
- Pêcheries artisanales du Mozambique (et de la Somalie) : Ces pays n'ont jamais déclaré leurs prises de thazard rayé au Secrétariat de la CTOI. Les niveaux de capture sont inconnus.
- Autres pêcheries artisanales : Oman et les E.A.U. n'ont pas déclaré leurs prises de thazard rayé par engin. Bien qu'il semble que la plupart des captures soient pêchées par des filets maillants, certains thazards rayés pourraient aussi être pêchés avec des petits filets encerclants, des lignes ou autres engins artisanaux. La Thaïlande et la Malaisie déclarent leurs prises de thazard rayé et ponctué de manière agrégée.
- Toutes les pêcheries : Dans certains cas, les prises d'espèces de thazards sont mal répertoriées, les prises de thazard ponctué et, dans une moindre mesure, d'autres espèces de thazards, étant classées comme thazard rayé. De la même manière, les prises de thazard-bâtard dans certaines pêcheries palangrières semblent être mal répertoriées et classées comme « thazard rayé ». Cette mauvaise répertoriations semble avoir peu d'impact sur le thazard rayé mais pourrait avoir un impact important sur d'autres espèces de thazards.
- Les niveaux de rejet sont considérés comme faibles bien qu'ils soient inconnus pour la plupart des pêcheries.
- Changements dans les séries de captures : Les séries de capture du thazard rayé n'ont pas beaucoup changé depuis la réunion du GTTN en 2011.

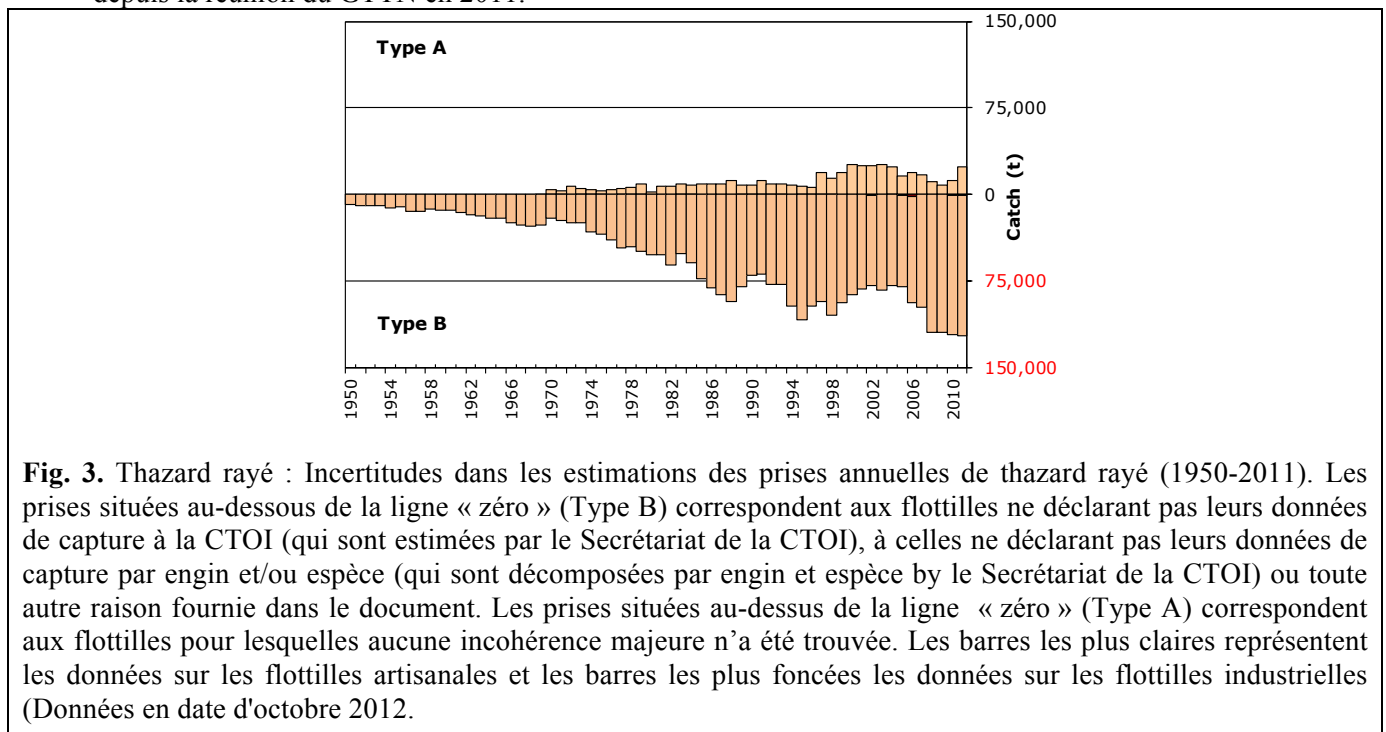


Fig. 3. Thazard rayé : Incertitudes dans les estimations des prises annuelles de thazard rayé (1950-2011). Les prises situées au-dessous de la ligne « zéro » (Type B) correspondent aux flottilles ne déclarant pas leurs données de capture à la CTOI (qui sont estimées par le Secrétariat de la CTOI), à celles ne déclarant pas leurs données de capture par engin et/ou espèce (qui sont décomposées par engin et espèce by le Secrétariat de la CTOI) ou toute autre raison fournie dans le document. Les prises situées au-dessus de la ligne « zéro » (Type A) correspondent aux flottilles pour lesquelles aucune incohérence majeure n'a été trouvée. Les barres les plus claires représentent les données sur les flottilles artisanales et les barres les plus foncées les données sur les flottilles industrielles (Données en date d'octobre 2012).

Thazard rayé – Tendances de l'effort

Les tendances de l'effort sur le thazard rayé dans l'océan Indien ne sont pas connues.

Thazard rayé – Tendances des prises par unité d'effort (PUE)

Les séries de PUE standardisées n'ont pas encore été développées. Les séries de PUE nominales sont disponibles pour certaines pêcheries mais elles sont considérées comme étant très incomplètes (Tableau 2). Dans la plupart des cas, les données de prises et effort ne sont disponibles que pour de courtes périodes temporelles. Des séries de données de prises et effort relativement longues (s'étendant sur plus de 10 ans) ne sont disponibles que pour les filets maillants du Sri Lanka (Fig. 4). Les prises et effort enregistrées semblent toutefois être irréalistes du fait des changements considérables dans les PUE enregistrées en 2003 et 2004.

TABLEAU 2. Thazard rayé : Disponibilité des séries de prises et effort, par pêcherie et année (1970–2011)¹⁸. Veuillez noter qu'aucune donnée sur les prises et effort n'est disponible pour les périodes 1950-84 et 2008-11

Gear-Fleet	70	72	74	76	78	80	82	84	86	88	90	92	94	96	98	00	02	04	06	08	10	
PSS-Indonesia																						
PSS-Sri Lanka																						
PSS-Malaysia																						
GILL-Indonesia																						
GILL-Sri Lanka																						
GILL-Malaysia																						
GILL-Oman																						
GILL-Pakistan																						
LINE-Australia																						
LINE-Malaysia																						
LINE-Yemen																						
LINE-South Africa																						
OTHR-Sri Lanka																						
OTHR-Malaysia																						

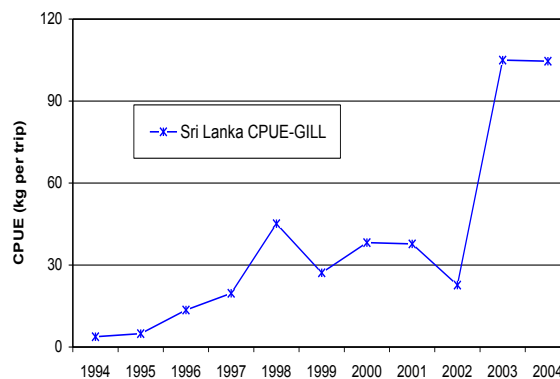


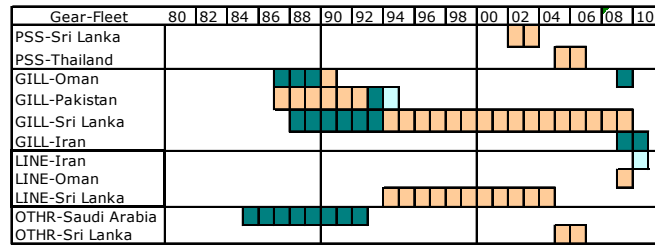
Fig. 4. Thazard rayé : Séries de PUE nominales de la pêcherie au filet maillant du Sri Lanka dérivées des données sur les prises et l'effort disponibles (1994–2004).

Thazard rayé – Tendances des tailles ou des âges des poissons (par ex. par longueur, poids, sexe et/ou maturité)

- La taille des thazards rayés capturés par les pêcheries de l'océan Indien est généralement comprise entre 30 cm et 140 cm selon le type d'engin utilisé, la saison et le lieu. La taille des thazards rayés varie suivant les régions, entre 32 et 119 cm dans la partie est de la péninsule malaisienne, entre 17 et 139 cm dans l'est de la Malaisie et entre 50 et 90 cm dans le Golf de Thaïlande. De la même manière, les thazards rayés capturés dans la mer d'Oman sont généralement plus grands que ceux pêchés dans le golfe Persique.
- Les tendances des poids moyens ne peuvent être évaluées que pour les filets maillants sri-lankais (Fig. 5) mais la quantité de spécimens mesurés était très faible ces dernières années. Les données de fréquences de taille disponibles depuis le milieu des années 1980 jusqu'au début des années 1990 ont été obtenues avec le soutien de l'IPTP (Indo-Pacific Tuna Programme). Malheureusement, la collecte de données ne s'est pas poursuivie après la fin des activités de l'IPTP.
- Les données sur les prises par taille (âge) ne sont pas disponibles pour le thazard rayé du fait de la pénurie de données de taille disponibles pour la plupart des flottilles (Tableau 3) et des incertitudes dans les prises de cette espèce. La répartition des tailles dérivées des données disponibles pour certaines pêcheries choisies est présentée dans la Fig. 5.
- Les données sur le sex-ratio n'ont pas été fournies au Secrétariat par les CPC.

TABLEAU 3. Thazard rayé : Disponibilité des données de fréquences de taille, par pêcherie et année (1980–2011). Veuillez noter qu'aucune donnée de fréquence de taille n'est disponible pour la période 1950-84

¹⁸ A noter : la liste ci-dessus n'est pas exhaustive, elle ne montre que les pêcheries pour lesquelles les données sur les prises et effort sont disponibles dans la base de données de la CTOI. En outre, lorsqu'elles sont disponibles, les prises et effort peuvent ne l'être que pour des périodes courtes et non pour l'ensemble de l'année.



Key

- More than 2,400 specimens measured
- Between 1,200 and 2,399 specimens measured
- Less than 1,200 specimens measured

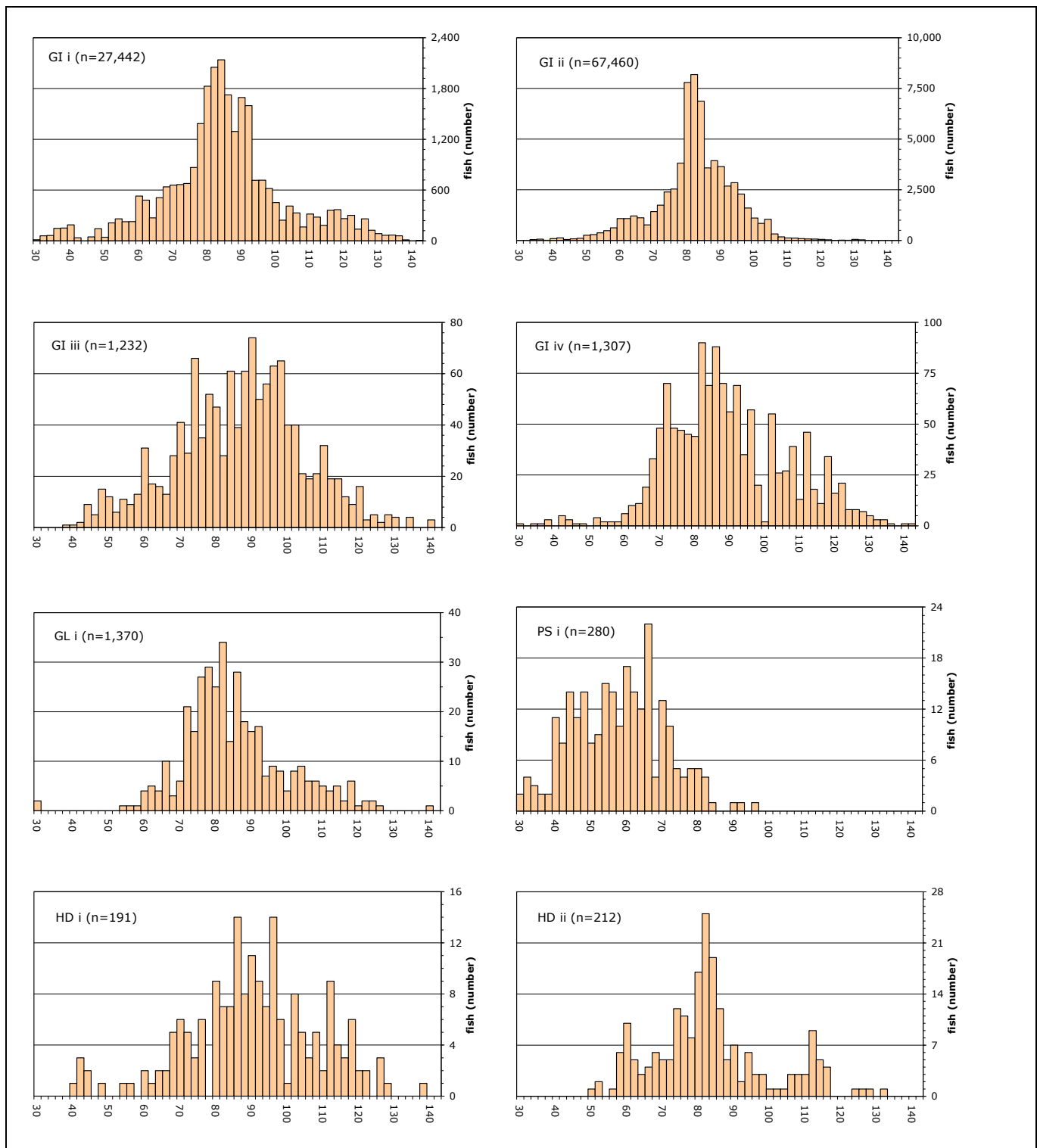


Fig. 5. Thazard rayé : Répartition des fréquences de taille (nombre total de poissons mesurés par classe de taille de 2 cm, par décennie) dérivées des données disponibles au Secrétariat de la CTOI pour les pêcheries et les périodes choisies. GI : Pêcheries au filet maillant : i. Sri Lanka 1980-89, ii. Sri Lanka 1990-99, iii. Pakistan 1990-99, iv. Sri Lanka 2000-06. GL : Combinaison de filet maillant et palangre : i. Sri Lanka 2000-06. PS : Pêcheries côtières à la senne : i. Thaïlande 2000-06, ii. HD : Pêcheries à la ligne à main : i. Sri Lanka 1990-99, ii. Sri Lanka 2000-06

ANNEXE V

PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES CONCERNANT LES STATISTIQUES SUR LES THONS NERITIQUES

Extrait du document IOTC-2012-WPNT02-07

La liste suivante est fournie par le Secrétariat de la CTOI pour étude par le GTTN. La liste couvre les principaux problèmes que le Secrétariat de la CTOI estime nuire à la qualité des statistiques disponibles à la CTOI, par type de jeu de données et de pêche.

1. Données de prises et effort des pêcheries côtières :

- Pêcheries côtières du **Yémen**, de **Madagascar**, du **Mozambique** et du **Myanmar** : Les prises de thons néritiques de ces pêcheries ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI ces dernières années. La qualité des estimations semble être mauvaise du fait de la pénurie d'informations disponibles sur les pêcheries opérant dans ces pays.
- Pêcheries côtières du **Sri Lanka**, d'**Indonésie**, d'**Inde**, d'**Oman**, de **Thaïlande** et de **Malaisie** : Ces pays ne déclarent pas leurs prises de thons néritiques par espèce et/ou engin, comme l'exige la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI a réparti les prises par engin et espèce lorsque cela était nécessaire.

2. Données de prises et effort des pêcheries de surface et palangrières :

- Pêcheries au **filet maillant dérivant** d'**Iran** et du **Pakistan**, et pêche au **filet maillant** et à la **palangre** du **Sri Lanka** : Une composante importante de ces flottilles opère en haute mer, y compris dans des eaux situées au-delà de la ZEE du pays de leur pavillon. Bien que tous ces pays aient déclaré leurs prises totales de thons néritiques, ils n'ont pas déclaré leurs données de prises et effort conformément aux normes de la CTOI.
- **Toutes les pêcheries à la senne thonière industrielle** : Les prises totales d'auxide, de bonitou et de thonine orientale déclarées par les flottilles de senneurs industriels sont considérées comme étant très incomplètes, car elles ne tiennent pas compte de toutes les captures conservées à bord et ne comprennent pas du tout les quantités de thons néritiques rejetés¹⁹. Il en est de même avec les données de prises et effort.
- **Niveaux de rejet de toutes les pêcheries** : La quantité totale de thons néritiques rejetés à l'eau demeure inconnue pour la plupart des pêcheries et périodes temporelles.

3. Données de taille pour toutes les pêcheries :

- Pêcheries côtières du **Sri Lanka**, d'**Indonésie**, d'**Inde**, d'**Oman**, de **Thaïlande**, de **Malaisie**, du **Yémen**, de **Madagascar**, du **Mozambique** et du **Myanmar** : Aucun de ces pays n'a déclaré ses données de fréquence de taille pour les espèces de thons néritiques ces dernières années.
- Pêcheries au **filet maillant dérivant** d'**Iran** et du **Pakistan**, et pêche au **filet maillant** et à la **palangre** du **Sri Lanka** : Une composante importante de ces flottilles opère en haute mer, y compris dans des eaux situées au-delà de la ZEE du pays de leur pavillon. Bien que tous ces pays aient déclaré leurs prises totales, et que la R.I. d'Iran et le Sri Lanka aient fourni des données sur les tailles des thons néritiques capturés par leurs pêcheries, les données de fréquence de taille n'ont pas été fournies conformément aux normes de la CTOI.
- **Toutes les pêcheries à la senne thonière industrielle** : Il existe un manque généralisé de données sur les fréquences de taille des captures conservées et des rejets des espèces de thons néritiques capturées par les senneurs industriels, notamment du thon mignon (senneurs d'Iran opérant dans la mer d'Arabie), de l'auxide, du bonitou et de la thonine orientale (toutes les flottilles de senneurs).

4. Données biologiques pour toutes les espèces de thons tropicaux :

Toutes les pêcheries : Il existe un manque généralisé de données biologiques sur la plupart des espèces de thons néritiques, en particulier de données de base qui seraient utilisées pour établir des clés longueur-poids-âge, mesure non-standard-longueur à la fourche et poids traité-poids vif pour ces espèces.

¹⁹ Ces informations sont disponibles pour les senneurs opérant sous pavillon de l'UE pour la période 2003-07, car elles sont estimées au moyen des données recueillies par les observateurs.

ANNEXE VII

BONITOU – RESUME PROVISOIRE D'ETAT DE STOCK DE LA RESSOURCE

EBAUCHE : ÉTAT DE LA RESSOURCE DE BONITOU DE L'OCEAN INDIEN (BLT : *AUXIS ROCHEI*)

TABLEAU 1. Bonitou : Etat du bonitou (*Auxis rochei*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 4 949 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 2 961 t PME : inconnu F_{2011}/F_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_0 : inconnu	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l'activité des bateaux déclarées par d'autres parties ; et des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} \leq 1$)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Aucune évaluation quantitative du stock de bonitou dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l'état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude.

Perspectives. L'augmentation continue des prises annuelles de bonitou a probablement accru la pression de pêche sur l'ensemble du stock de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur la ressource. Il convient de mettre l'accent sur les recherches permettant d'améliorer les indicateurs, d'étudier la structure du stock et d'explorer les approches d'évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l'estimation de la production maximale équilibrée de l'ensemble de l'océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.

ANNEXE VIII

AUXIDE – RESUME PROVISoire D'ETAT DE STOCK DE LA RESSOURCE

EBAUCHE : ÉTAT DE LA RESSOURCE D'AUXIDE DE L'OCEAN INDIEN (FRI : AUXIS THAZARD)

TABLEAU 1. Auxide : Etat de l'auxide (*Auxis thazard*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 83 210 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 75 777 t PME : inconnu F ₂₀₁₁ /F _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ /SB _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ /SB ₀ : inconnu	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l'activité des bateaux déclarées par d'autres parties ; et des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{PME} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{PME} ≥ 1)
Stock sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)		
Stock non sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Aucune évaluation quantitative du stock d'auxide dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l'état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude.

Perspectives. L'augmentation continue des prises annuelles d'auxide a probablement accru la pression de pêche sur l'ensemble du stock de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur la ressource. Il convient de mettre l'accent sur les recherches permettant d'améliorer les indicateurs, d'étudier la structure du stock et d'explorer les approches d'évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l'estimation de la production maximale équilibrée de l'ensemble de l'océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.

ANNEXE IX
THONINE ORIENTALE – RESUME PROVISOIRE D’ETAT DE STOCK DE LA
RESSOURCE

EBAUCHE : ÉTAT DE LA RESSOURCE DE THONINE ORIENTALE DE L’OCEAN
INDIEN(KAW : *EUTHYNNUS AFFINIS*)

TABLEAU 1. Thonine orientale : Etat de la thonine orientale (*Euthynnus affinis*) dans l’océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l’état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 143 393 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 134 314 t PME : inconnu F ₂₀₁₁ / F _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ / SB _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ /SB ₀ : inconnu	

¹ Les limites de l’évaluation de stock de l’océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d’un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l’activité des bateaux déclarées par d’autres parties ; et des données recueillies au moyen d’un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{PME} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{PME} ≥ 1)
Stock sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)		
Stock non sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} < 1)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L’OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Une évaluation provisoire au moyen d’une méthode de production excédentaire, entreprise en 2012, indique que le stock de l’océan Indien serait pleinement exploité/surexploité et que la taille actuelle du stock reproducteur se situerait à un niveau optimal. Toutefois, une analyse exploratoire plus poussée des données disponibles devrait être entreprise en préparation de la prochaine réunion du GTTN, avant que les résultats de cette évaluation ne puissent être utilisés pour déterminer l’état du stock. Du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l’état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d’inquiétude.

Perspectives. L’augmentation continue des prises annuelles de thonine orientale a probablement accru la pression de pêche sur l’ensemble du stock de l’océan Indien, toutefois il n’existe pas assez d’informations pour évaluer l’effet qu’elle aura sur la ressource. Il convient de mettre l’accent sur les recherches permettant d’améliorer les indicateurs, d’étudier la structure du stock et d’explorer les approches d’évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l’estimation de la production maximale équilibrée de l’ensemble de l’océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.

ANNEXE X

THON MIGNON – RESUME PROVISOIRE D'ETAT DE STOCK DE LA RESSOURCE

EBAUCHE : ÉTAT DE LA RESSOURCE DE THON MIGNON DE L'OCEAN INDIEN (LOT : *THUNNUS TONGGOL*)TABLEAU 1. Thon mignon : Etat du thon mignon (*Thunnus tonggol*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 177 795 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 134 871 t PME : inconnu F_{2011}/F_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_0 : inconnu	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l'activité des bateaux déclarées par d'autres parties ; et des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Une évaluation provisoire au moyen d'une méthode de production excédentaire, entreprise en 2012, indique que le stock de l'océan Indien serait pleinement exploité/surexploité et que la taille actuelle du stock reproducteur dépasserait S_{PME} de 50%, donc il est nécessaire de compléter ces travaux de toute urgence en 2013. Toutefois, une analyse exploratoire plus poussée des données disponibles devrait être entreprise en préparation de la prochaine réunion du GTTN, avant que les résultats de cette évaluation ne puissent être utilisés pour déterminer l'état du stock. Du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l'état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects de la biologie, de la productivité et des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude.

Perspectives. L'augmentation continue des prises annuelles de thon mignon a accru la pression de pêche sur l'ensemble du stock de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur la ressource. La fidélité apparente du thon mignon à des zones/régions particulières constitue une source d'inquiétude car une surpêche dans ces zones peut mener à un épuisement localisé. Il convient de mettre l'accent sur les recherches permettant d'améliorer les indicateurs, d'étudier la structure du stock et d'explorer les approches d'évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l'estimation de la production maximale équilibrée de l'ensemble de l'océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.

ANNEXE XI

THAZARD PONCTUE – RESUME PROVISOIRE D'ETAT DE STOCK DE LA RESSOURCE

EBAUCHE : ÉTAT DE LA RESSOURCE DE THAZARD PONCTUE DE L'OCEAN INDIEN (GUT : *SCOMBEROMORUS GUTTATUS*)TABLEAU 1. Thazard ponctué : Etat du thazard ponctué (*Scomberomorus guttatus*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 49 832 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 44 457 t PME : inconnu F ₂₀₁₁ /F _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ /SB _{PME} : inconnu SB ₂₀₁₁ /SB ₀ : inconnu	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l'activité des bateaux déclarées par d'autres parties ; et des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité (SB _{année} /SB _{PME} < 1)	Stock non surexploité (SB _{année} /SB _{PME} ≥ 1)
Stock sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)		
Stock non sujet à la surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Aucune évaluation quantitative du stock de thazard ponctué dans l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l'état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude.

Perspectives. L'augmentation continue des prises annuelles de thazard ponctué a probablement accru la pression de pêche sur l'ensemble du stock de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur la ressource. Il convient de mettre l'accent sur les recherches permettant d'améliorer les indicateurs, d'étudier la structure du stock et d'explorer les approches d'évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l'estimation de la production maximale équilibrée de l'ensemble de l'océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.

ANNEXE XII

THAZARD RAYE – RESUME PROVISOIRE D'ETAT DE STOCK DE LA RESSOURCE

EBAUCHE : ETAT DE LA RESSOURCE DE THAZARD RAYE DE L'OCEAN INDIEN (COM : *SCOMBEROMORUS COMMERSION*)TABLEAU 1. Thazard rayé : Etat du thazard rayé (*Scomberomorus commerson*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs	Détermination de l'état du stock 2012
Océan Indien	Capture ² 2011 : 146 180 t Captures moyennes ² 2007-2011 : 130 476 t PME : inconnu F_{2011}/F_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_{PME} : inconnu SB_{2011}/SB_0 : inconnu	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Les captures nominales correspondent à celles qui ont été estimées par le Secrétariat de la CTOI. Si ces données ne sont pas déclarées par les CPC, le Secrétariat de la CTOI estime les prises totales à partir de diverses sources, y compris : des données partielles de prises et effort ; des données enregistrées dans la base de données FishStat de la FAO ; des prises estimées par la CTOI à partir des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au port ; des données publiées sur des pages Internet ou autres médias ; des données sur l'activité des bateaux déclarées par d'autres parties ; et des données recueillies au moyen d'un échantillonnage au site de débarquement ou en mer par des observateurs scientifiques.

Légende du code couleur	Stock surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} < 1$)	Stock non surexploité ($SB_{année}/SB_{PME} \geq 1$)
Stock sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} > 1$)		
Stock non sujet à la surpêche ($F_{année}/F_{PME} < 1$)		
Non évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Des incertitudes considérables demeurent quant à la structure du stock et aux prises totales. Aucune évaluation quantitative du stock de thazard rayé dans l'ensemble de l'océan Indien n'est disponible à ce jour, et du fait du manque de données halieutiques sur plusieurs engins, seuls des indicateurs de stock provisoires peuvent être utilisés. Aussi, l'état du stock demeure incertain (Tableau 1). Toutefois, certains aspects des pêcheries ciblant cette espèce, combinés avec le manque de données sur lesquelles baser une évaluation plus formelle, constituent une source considérable d'inquiétude. Bien que des indicateurs provenant du golf et de la mer d'Oman suggèrent qu'une surpêche a lieu dans cette zone, le degré de connexité avec les autres régions demeure inconnu.

Perspectives. L'augmentation continue des prises annuelles de thazard rayé a accru la pression de pêche sur l'ensemble du stock de l'océan Indien, toutefois il n'existe pas assez d'informations pour évaluer l'effet qu'elle aura sur la ressource. La fidélité apparente du thazard rayé à des zones/régions particulières constitue une source d'inquiétude car une surpêche dans ces zones peut mener à un épuisement localisé. Il convient de mettre l'accent sur les recherches permettant d'améliorer les indicateurs, d'étudier la structure du stock et d'explorer les approches d'évaluation de stock pour les pêcheries pauvres en données. Il convient de noter les points suivants :

- l'estimation de la production maximale équilibrée de l'ensemble de l'océan Indien est inconnue.
- les prises annuelles doivent être revues de toute urgence.
- une amélioration de la collecte et de la déclaration des données est nécessaire pour évaluer le stock.